V ANNEXE 1: NOTICE D'INCIDENCES POUR LE CAS PAR CAS ASPECTS HYDROLOGIQUES ET HYDRAULIQUES

DEMANDEUR:

SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW

PROGRAMME IMMOBILIER QUARTIER DES PALUDS

NOTICE D'INCIDENCES POUR LE CAS PAR CAS ASPECTS HYDROLOGIQUES ET HYDRAULIQUES



LIEU:

Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR **Quartier des Paluds**

eau & perspectives

DOSSIER N°057/19

géologie hydrogéologie hydrologie hydraulique

Indice	Date d'édition	Etude et Rédaction	Vérification
a	26 Mars 2019	E. MIGNER	N. BERGER
b	3 Avril 2019	E. MIGNER	N. BERGER
c	26 Mars 2020	N. BERGER	P. CHAMPAGNE



С

DEMANDEUR: SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW PROJET: Programme immobilier quartier des Paluds

OBJET: Notice d'incidences pour le cas par cas - aspects hydrologiques et hydrauliques

RESUME NON TECHNIQUE

Le terrain du projet est situé dans le quartier des Paluds sur la commune de Saint-Laurent-du-Var. La société SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW projette la réalisation d'un ensemble de logements neufs, d'un hôtel ainsi qu'une résidence social séniors sur deux niveaux de stationnements en soussols.

Le terrain du projet, de 8.715 m², draine les eaux pluviales d'un bassin versant amont de 6.150 m². La superficie du terrain augmentée de la superficie du bassin versant amont est de 1,5 ha, légèrement supérieure à 1 ha.

Cependant le point de rejet des eaux pluviales existant correspond à un réseau pluvial urbain enterré bien identifié, et non pas à des « eaux douces superficielles ».

Ce réseau présente un débit capable en entrée supérieur au débit centennal du terrain du projet et de son bassin versant amont.

Le projet ne relève ainsi donc pas d'une procédure de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R-214.1 du Code de l'Environnement.

L'augmentation du débit ruisselé généré par les nouvelles imperméabilisations réalisées dans le cadre du projet sera compensée par la mise en place de bassins écrêteurs de débit.

Les bassins de rétention sont dimensionnés en respectant la réglementation en vigueur de la Métropole Nice Cote d'Azur.

Le rejet des eaux pluviales se fera au travers du réseau pluvial existant en limite Sud de la propriété.

Le projet intègre trois niveaux de parkings dont un niveau intégralement enterré, la cote du R-3 est à -0,30 m NGF. Ainsi la réalisation des parkings implique des terrassements dans la nappe et des pompages temporaires de rabattement de nappe en phase de chantier. Les rejets des eaux pompées se feront après décantation au droit de l'exutoire pluvial actuel sous la route du Bord de Mer sous une convention de rejet qui sera établie avec la Métropole Nice Cote d'Azur. Un dossier de procédure au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement sera établi pour ces pompages temporaires. Le pompage de rabattement de nappe cessera une fois les sous-sols étanchés. Il n'est ainsi pas prévu de pompage permanent en phase d'exploitation.

La commune de Saint-Laurent du Var est incluse dans le « Plan de Prévention des risques d'Inondation de la Basse Vallée du Var » approuvé le 18 avril 2011 et révisé partiellement le 25 juin 2013, cependant le terrain du projet n'est pas concerné par ce risque.

Le projet tient compte du PAC aléa de submersion marine puisque les niveaux d'inondation identifiés à l'horizon de 2100 sont plus bas altimétriquement que le terrain actuel à l'exception du fil d'eau du réseau pluvial aval.

Les entrées et sorties ainsi que les édicules techniques de ventilation des sous-sols sont situés à des altitudes supérieures à la cote de submersion marine à l'horizon 2100.



PROJET : Programme immobilier quartier des Paluds
OBJET : Notice d'incidences pour le cas par cas - aspects hydrologiques et hydrauliques

SOMMAIRE

1. AV	ANT PROPOS	3
2. ETA	AT ACTUEL	3
2.1.	SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
2.2.	CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	4
2.3.	PPRI – AZI – PGRI – TRI	4
2.4.	ALEA DE SUBMERSION MARINE	4
3. ETA	AT PROJETE	8
3.1.	DESCRIPTION DU PROJET	
3.2.	BASSINS DE RETENTION DE L'OPERATION	8
3.3.	RESPECT DU PAC ALEA SUBMERSION MARINE	
3.4.	OUVRAGE DE COLLECTE DU BASSIN VERSANT AMONT	9
4. COI	MPATIBILITES AVEC LE S.D.A.G.E	11

1. AVANT PROPOS

La société SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW projette la création d'un programme immobilier situé quartier des Paluds sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Le présent rapport tient compte de l'évolution du projet qui intègre un troisième niveau de sous-sols. Le projet porte sur la réalisation d'un ensemble d'immeubles de logements, d'un hôtel 3 étoiles (Capacité : 444 personnes - ERP type O de 3ème catégorie) d'un SPA – FITNESS (650 personnes, ERP type X de 3ème catégorie), d'une résidence pour séniors, de commerces (460 personnes, ERP type à définir dans un dossier d'aménagement de 3ème catégorie), sur trois niveaux de stationnements pour partie semi enterrés.

2. ETAT ACTUEL

2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le terrain du projet se situe sur la commune de Saint-Laurent du Var, dans le quartier des Paluds à proximité du bord de mer.

Le site est situé au Nord de la route du Bord de Mer, au Sud du chemin des Paluds, et à l'Est de l'avenue Frédéric Mistral.

Le terrain est cadastré en section AM sous les numéros 61 à 81, pour une superficie d'environ 8.715 m².

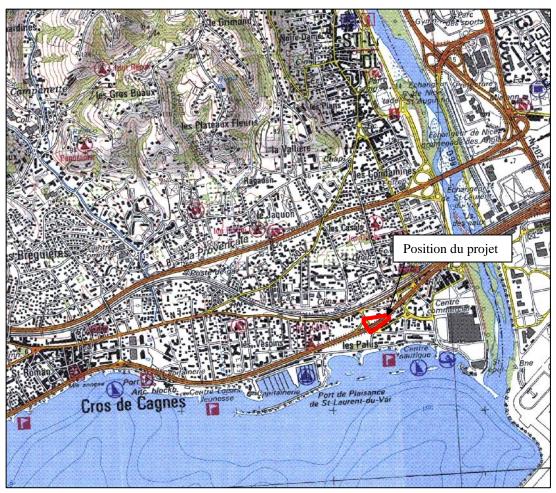


Figure 1 : Situation géographique



DEMANDEUR : SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW PROJET : Programme immobilier quartier des Paluds

OBJET: Notice d'incidences pour le cas par cas - aspects hydrologiques et hydrauliques

2.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

D'après la carte géologique Grasse – Cannes au 1/50.00, le terrain sur lequel est envisagé le projet se situe sur la formation des alluvions récentes de fond de vallées.

Cette formation atteint pratiquement une centaine de mètres d'épaisseur au droit de l'embouchure du Var et correspond à la transgression post-glaciaire.

D'après le site de la BSS Eau un forage est présent sur le terrain du projet sous l'identifiant BSS002HEKG (ancien code 09994X0009/HY) réalisé en 1963. Un niveau statique de la nappe a été mesuré à environ 0,40 cm par rapport au terrain naturel.

Cet ouvrage fera l'objet d'un comblement par des matériaux stériles et d'une cimentation sur les derniers mètres.

Le terrain ne s'inscrit pas dans une zone répertoriée en tant que zone humide.

Les terrains du projet ne sont concernés par aucun périmètre de protection de captage d'A.E.P et ne se situent pas dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

2.3. PPRI – AZI – PGRI – TRI

La commune de Saint-Laurent du Var est incluse dans le « Plan de Prévention des risques d'Inondation de la Basse Vallée du Var » approuvé le 18 avril 2011 et révisé partiellement le 25 juin 2013.

Le terrain du projet n'est pas concerné par ce risque.

D'après la cartographie de l'Atlas des Zones Inondables (AZI), le terrain du projet est situé dans le lit majeur du Var.

Dans le cadre du PGRI, l'atlas des Territoires à Risques d'Inondation TRI a été consulté. Si la commune de Saint-Laurent-du-Var est concernée par ce document, le terrain du projet n'est pas situé en zone inondable liée à la présence du Var pour les scénarios fréquents à extrême.

2.4. ALEA DE SUBMERSION MARINE

La commune de Saint-Laurent-du-Var est intégrée dans le porter à connaissance concernant la caractérisation des niveaux marins actuels et à l'horizon de 2100 pour le risque de l'aléa submersion marine.

La cartographie du PAC définit les hauteurs de niveaux marins incluant le changement climatique. Les hauteurs à prendre en compte sont définies selon la zone (portuaire, zone de falaise ou zone de plage).

Les cartes reportant l'aléa de submersion marine ont été établies dans le cadre de l'étude des TRI (Territoires à risque d'inondation).

Le fond de plan sur lequel est établie la cartographie retranscrit l'application des niveaux marins calculés sur la topographie issue du MNT Litto3D (IGN SHOM).



Comme indiqué dans la Note de présentation du PAC, l'altimétrie du MNT utilisée est à 95 % précise à +/- 20 cm. Les niveaux marins sont donc à « comparer avec des relevés topographiques précis à l'initiative des porteurs de projets ».

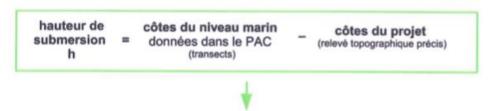
« Les recommandations s'appliquent aux hauteurs de submersions définies par la différence entre les niveaux marins calculés sur le secteur concerné et la cote NGF du terrain naturel avant travaux. »

Le terrain du projet est situé en aléa submersion marine pour une zone de plage dont les hauteurs sont définies par plusieurs facteurs, prenant en compte la contribution des vagues (figure 2), la marée et la pente des plages.

Afin de prendre en compte les variabilités locales des effets des houles de tempêtes, les hauteurs de surcote liées aux vagues sont calculées tous les 50 mètres sur les zones de plage.

Le terrain du projet est situé au droit de 3 bandes d'altimétries des niveaux marins actuels et à l'horizon de 2100.

Ces nivaux marins sont donc à comparer avec les relevés topographiques précis du terrain, dont la méthode est précisée dans le schéma suivant :



Zones de prescriptions définies selon la valeur de la hauteur de submersion pour le niveau marin de référence et pour le niveau marin horizon 2100

	la hauteur de référence
h _{ref} < 0 et h ₂₁₀₀ > 0	
0 m < h _{ref} < 0,5 m	zone de hauteur de référence de niveau faible
0,5 m < h _{ref} < 1 m	zone de hauteur de référence de niveau moyen
h _{ref} > 1 m	zone de hauteur de référence de niveau fort

<u>Pour l'état actuel du risque de submersion marine</u>, les niveaux marins de référence définis sont de 1,43, 1,40 et 1,35 donc inférieurs aux altitudes actuelles du terrain.

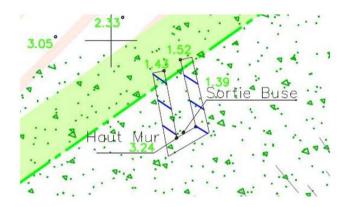
<u>Pour l'horizon 2100</u>, les niveaux marins définis (1,83, 1,80 et 1,75) conduisent à ne considérer comme concerné par ce risque que le fil d'eau du réseau pluvial existant au pied de la route du Bord de Mer, en limite sud du terrain du projet.



Le terrain des Paluds est concerné par le PAC aléa de Submersion marine au droit de son exutoire qui est à 1,43 à 1,52 m NGF en retrait duquel se tient le projet.

$$\begin{array}{l} h_{\rm \; ref} = 0 \\ h_{\rm \; 2100} = 1.83 - 1.43 = 0{,}40 \end{array}$$

C



L'accès au futur parking souterrain du projet se fera par l'Est (Avenue F. Mistral) dont les altitudes sont comprises entre 2,38 et 3,27 au droit de l'entrée projetée (> altitude de niveau marin à horion 2100: Z_{2100} car $Z_{2100} = 1,75$ à 1,83 m NGF), donc en zone non exposée.

Le parking souterrain est étanche et implanté en tous points sur un TN au-dessus de la cote 1,43 m NGF. le seul secteur < 0,43 est le point noté Sortie Buse sur le plan ci-dessus — Aucun bâtiment n'est implanté dessus.

La cellule risque de la DDTM 06 a été consultée sur l'évolution du projet avec 3 niveaux de sous-sols (réunion du 26/03/2020) : Sa réponse est la suivante :

vu la cote du terrain naturel actuel > cote à horizon 2100 (sauf ponctuellement au droit de l'exutoire), vu l'étanchéité demandée jusqu'à des cotes > cote à horizon 2100 et qui selon le projet présenté sera réalisée à une cote bien supérieure (et avec absence de toute ouverture jusqu'à ce niveau; focus à réaliser sur l'exutoire),

vu les accès aux parkings souterrains à des cotes > cote à horizon 2100,

vu la prise en compte du risque inondation au titre de l'AZI, conformément au recours gracieux déposé, au titre du cas par cas , et aux dispositifs mis en avant dans ce dernier,

vu le rajout d'un niveau supplémentaire en sous-sol (par rapport au premier dossier présenté au cas par cas),

je vous confirme (vu avec ma hiérarchie) que nous sommes toujours en zone soumise à l'aléa 2100 et hors zone soumise à l'aléa de référence où seule la construction d'établissements indispensables à la sécurité publique et stratégiques pour la gestion des crises est interdite.

Comme évoqué ce matin, <u>afin de répondre aux problématiques inondations tant en termes de</u> ruissellement, que de la submersion marine et que de la présence du projet dans l'AZI,

il vous est toutefois demandé, pour la réalisation de ce parking souterrain, de mettre en place toutes mesures de prévention, de protection (batardeaux, alarmes, affichage,...), de sauvegarde pour assurer l'étanchéité et l'organisation des secours à mettre en œuvre.

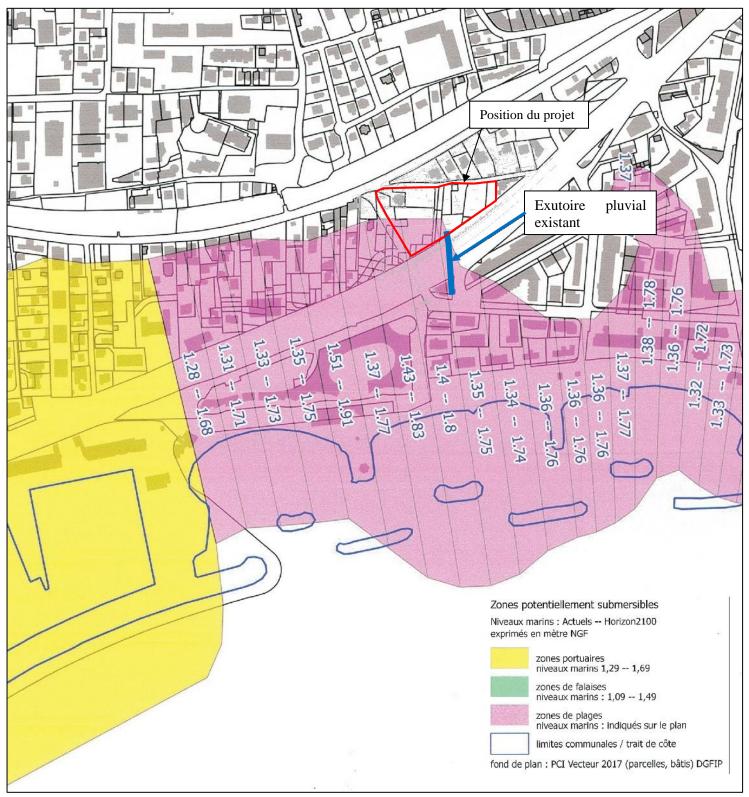
Lors du dépôt du PC, une notice de prise en compte du risque 'inondation' est à fournir.

PS : non évoqué ce matin, mais je vous informe (ou vous rappelle) qu'<u>une procédure d'élaboration du</u> PPR sismique sur la commune de Saint Laurent du Var est en cours





Figure 2 : Position du terrain du projet face au PAC submersion marine



DEMANDEUR: SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW PROJET: Programme immobilier quartier des Paluds

OBJET: Notice d'incidences pour le cas par cas - aspects hydrologiques et hydrauliques

3. ETAT PROJETE

3.1. DESCRIPTION DU PROJET

La société SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW prévoit l'aménagement d'un terrain situé dans le quartier des Paluds, sur la commune de Saint-Laurent du Var.

Le projet porte sur la réalisation d'un ensemble de logements neufs R+4 à R+10, d'un hôtel en R+4, d'une résidence sociale séniors sur trois niveaux de stationnement en R-1 à R-3.

La cote du premier niveau aménageable, RDC, est de 7,48 m NGF. L'accès au parking souterrain depuis l'avenue Frédéric Mistral se faite à la cote 2,30 m NGF.

Le terrain du projet est desservi par le réseau d'eaux usées communal.

3.2. BASSINS DE RETENTION DE L'OPERATION

Les modalités de dimensionnement des bassins écrêteurs de débit, respectant la réglementation en vigueur de MNCA, portent sur un débit de fuite limité à 30 L/s/ha de surfaces imperméabilisées et ce face à une précipitation de période de retour 30 ans.

Le volume de rétention portera à minima sur un ratio de 80 L/m² imperméabilisée.

D'après les plans ci-joints, le projet porte sur une imperméabilisation de près de 5.497 m².

- Le volume de rétention sera donc de près de 447 m³
- Le débit de fuite de l'ensemble des bassins écrêteurs seront de 16,5 L/s au maximum.

Afin de réguler les débits d'eaux pluviales, plusieurs bassins de rétention en toitures et enterrés sont prévus.

La superficie en fond du bassin de rétention en toiture représente l'ensemble des toitures hors locaux techniques hors superficie de la piscine en toiture. Ce système de rétention sera de type Nidaroof ou équivalent.

Des bassins de rétention enterrés seront réalisés afin de collecter les eaux pluviales provenant des cheminements piétons et des imperméabilisations au sol. Ces bassins de rétention seront réalisés en béton, visitables et enterrés dans le prolongement des sous-sols.

Les bassins seront étanches afin d'éviter toute circulation d'eau au droit de leurs fondations et de celles des bâtiments.



3.3. RESPECT DU PAC ALEA SUBMERSION MARINE

Le premier niveau aménageable sera situé à la cote 7,48 m NGF et le niveau du R-3 est situé à la cote -0,30 m NGF.

L'accès au parking au sous-sol depuis l'avenue Frédéric Mistral, à l'Ouest du programme se fait à la cote 2,30 m NGF, soit un niveau supérieur à l'aléa de submersion marine à l'horizon 2100 (1,75 à 1,83 m NGF).

Aucun bâtiment du projet n'est situé en zone soumise à l'aléa de submersion marine du fait des altitudes actuelles du terrain supérieures aux cotes de submersion.

Les premières ouvertures, dont l'accès au parking souterrain depuis l'avenue Frédéric Mistral, se font également au-delà du risque de submersion marine à l'horizon de 2100.

Comme recommandé par la cellule risque de la DDTM06, la réalisation des niveaux de parkings souterrains sera associée à des mesures de prévention et de protection :

- Protection de type batardeaux automatiques en entrée de parking depuis l'avenue F.
 MISTRAL à l'ouest du programme,
- Alarme visuelle et sonore à déclenchement automatique en cas d'inondation,
- Affichage spécifique à l'intérieur des locaux pour la prise en compte du risque.

Lors du dépôt du PC, une notice de prise en compte du risque 'inondation' sera fournie développant et précisant ces points.

3.4. OUVRAGE DE COLLECTE DU BASSIN VERSANT AMONT

Actuellement le terrain du projet est occupé par une maison et draine un bassin versant amont occupé par plusieurs villas situées au Nord du chemin des Paluds. Les ruissellements provenant de l'amont s'écoulent au travers du terrain du projet par un axe d'écoulement dirigé vers l'exutoire se situant au Sud, sous la route du bord de mer.

Il sera nécessaire de mettre en place un fossé en limite de propriété, le long du chemin des Paluds, afin de collecter l'ensemble des ruissellements provenant du bassin versant amont (fossé nord).

Ce fossé de section $0.6 \times 0.6 \text{ m}$, à talus pente à 1V/2H, présentera une pente minimum de 1% afin de rejoindre un ouvrage d'entonnement sur le réseau de diamètre \emptyset 600 mm à créer (dimensionnement centennal).

Le réseau Ø 600 mm sera enterré, contournant les bâtiments projetés et dirigé vers l'exutoire pluvial actuel du secteur.

Les espaces verts en pleine terre (BV $_{espaces\ verts}$), au Nord du projet, seront collectés par le fossé nord. Ces ruissellements transiteront ensuite au travers du réseau de diamètre Ø 600 mm à 1 % de pente minimum.





Figure 3 : Découpe du bassin versant amont et position de principe du réseau collectant les ruissellement de l'amont au travers le terrain à l'état projeté

DEMANDEUR : SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW PROJET : Programme immobilier quartier des Paluds

OBJET: Notice d'incidences pour le cas par cas - aspects hydrologiques et hydrauliques

4. COMPATIBILITES AVEC LE S.D.A.G.E.

La compatibilité du projet présenté par la société SNC ST LAURENT SEASIDE VIEW, sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, vis à vis des 9 orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône – Méditerranée 2016-2021 a été vérifiée.

- OF0: S'adapter aux effets du changement climatique.
 - Le terrain du projet ainsi que les aménagements proposés se situent au-dessus de la cote de référence de 2100 prenant en compte le changement climatique.
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
 - La réalisation des ouvrages de régulation des eaux pluviales permet de restituer à débit limité les ruissellements issus du projet vers son exutoire actuel.
 - Ce dispositif permet de participer à la réduction des risques d'inondation à l'aval jusqu'à une pluie d'occurrence cinquantennale.
- OF2: Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques.
 Le site ne présente pas de zone humide d'après me site CARMEN (DREAL).
 Les bassins écrêteurs seront équipés de décantes afin de permettre la décantation des MES avant rejet dans le réseau.
- OF3: Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.

Sans objet.

- OF4 : Renforcer la gestion locale et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.
 - La limitation des débits ruisselés permet de réduire les apports lors des pointes de précipitations et donc de réduire les risques d'inondation à l'aval.
- OF5 : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.

Les eaux usées du programme seront traitées dans la station d'épuration communale de Saint-Laurent-du-Var.

Les eaux pluviales chargées en MES seront décantées au travers des bassins écrêteurs.

Les débits pluviaux issus des surfaces imperméabilisées projetées seront régulés face à une précipitation de période de retour cinquantennale.

En phase chantier, les installations en surface (citernes, stockage) ainsi que les véhicules seront disposées de façon à éviter tout déversement accidentel de produit polluant dans le milieu hydraulique superficiel ou souterrain.

Les eaux pluviales des parkings en sous-sol seront dirigées vers les fosses de rétention des hydrocarbures.

• OF6: Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.

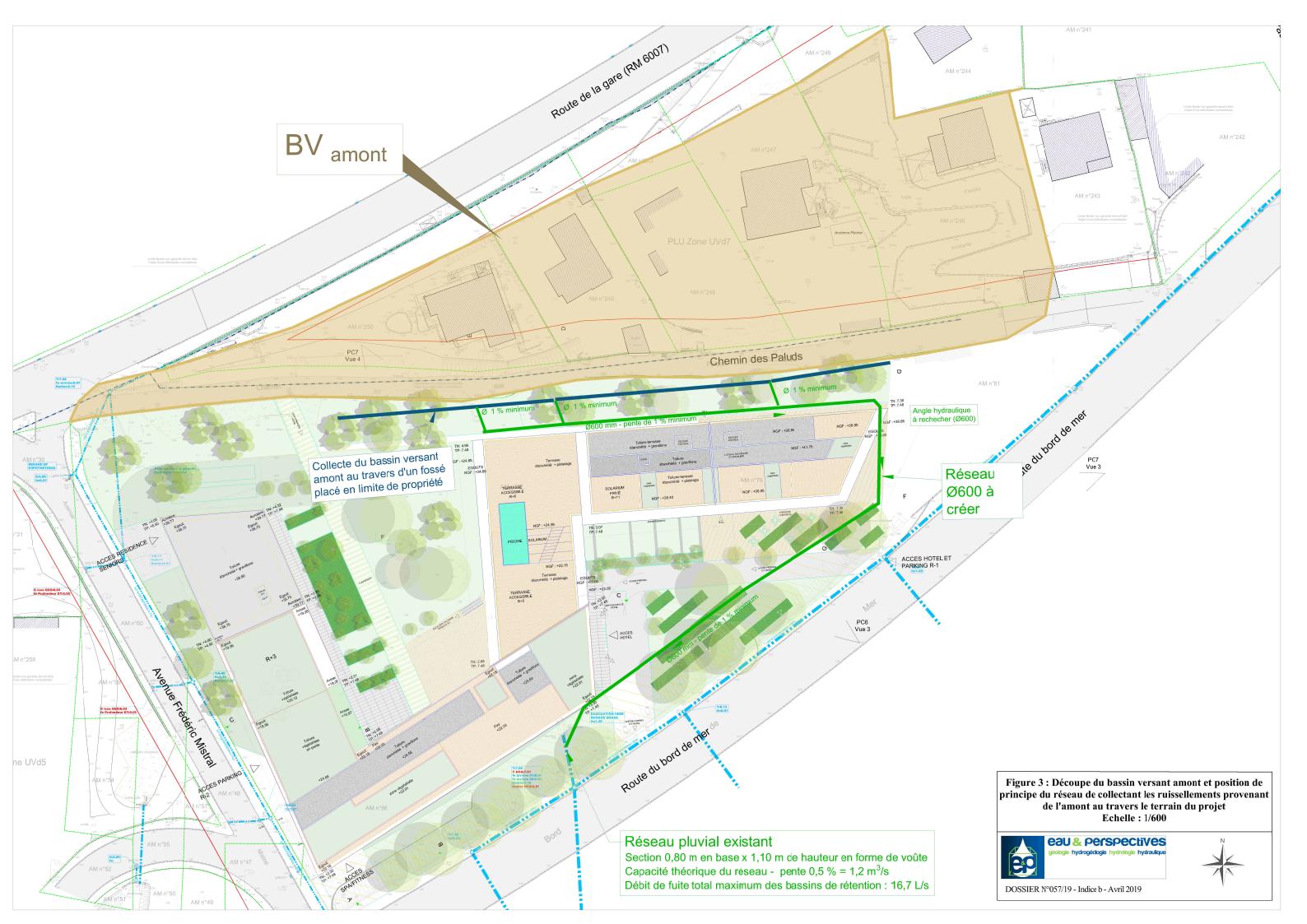
Sans objet.

• OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant <u>l'avenir.</u>

Sans objet.

- OF8 : Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.
 - La régulation des débits issus des futurs aménagements permettra de limiter l'apport de débits dans l'exutoire actuel et ainsi réduire les risques d'inondation à l'aval.

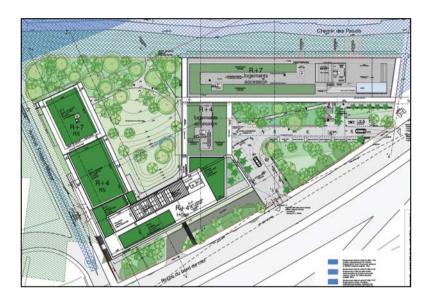




VI ANNEXE 2: ÉTUDE D'IMPACT CIRCULATOIRE — VALIDATION DU SCHÉMA DES ACCÈS (ASCODE)



SNC SAINT-LAURENT SEA SIDE VIEW



Opération mixte de logements, hôtel, résidence sociale et commerces à Saint-Laurent-du-Var Etude d'impact circulatoire – Validation du schéma des accès

ABML 21-079 - 5 mars 2021

AscodE

Impasse Opaline – Entrée B – 2090, rte des Milles - 13 510 EGUILLES Tél : 04 42 90 00 21 – Fax 04 42 90 04 32 - michel@ascode.fr

Sommaire

1.	OBJET - METHODOLOGIE	4
	ETAT ACTUEL - TRAFICS DE REFERENCE	8
2.1	Environnement local, réseau viaire et desserte	8
2.2	Contexte : Carte des trafics de la Métropole	9
2.3	Périodes de référence retenues dans la suite de l'étude	13
2.4	Trafics directionnels de trafics et extrapolation en période de référence	
2.5	Remontées de file et analyse capacitaire	17
2.5.1	Remontées de file	17
2.5.2	. /	
3.	Préambule méthodologique	21
3.1	Préambule méthodologique	21
3.2		
3.3	Génération de trafic lié au projet	
3.3.1		21
3.3.2		26
3.4	Trafics attendus (horizon +5 ans)	27
4.	ETAT PROJETE : EVALUATION DU NIVEAU DE SERVICE	30
ANNEX	ES Control of the con	

1. OBJET - METHODOLOGIE

On trouvera ci-après un plan général de situation suivi en page 7 d'un plan repérant la zone opérationnelle et illustrant les comptages de trafics effectués dans le cadre de la présente étude.

L'opération mixte "Les Paluds" comprenant des logements en accession libre (175 logements), une résidence sociale (76 logements), un hôtel (128 chambres) et des commerces (SdP totale de 269 m²) est projetée par MARIGNAN et COGEDIM Méditerranée en façade de la route métropolitaine M6098 (Rte du Bord de Mer) et de l'avenue Mistral à l'extrême sud de Saint-Laurent-du-Var.

Il est prévu au total **309** places de stationnement automobile (y compris les livraisons) essentiellement sur des parkings en sous-sol (sauf 6 places extérieures pour les commerces ainsi que 2 pour la livraison et 2 aires de dépose-minute extérieures relatives à l'hôtel).

Le stationnement sera réparti sur deux parkings intérieurs distincts :

- Un parking dédié aux clients de l'hôtel (64 places hors livraison) avec accès côté route du Bord de Mer
- Et un parking dédié aux résidents avec accès côté avenue Mistral (dont une place dédiée aux employés des commerces).

Les accès fonctionneront comme suit :

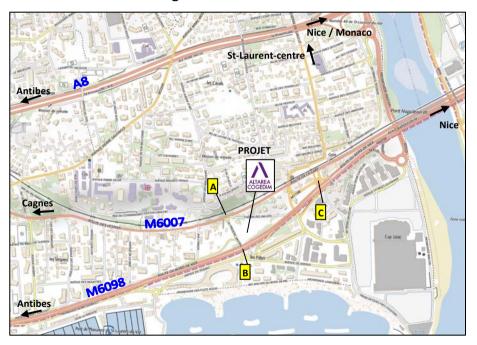
- Pour les clients de l'hôtel (et la dépose-minute), une entrée/sortie de/vers la route du Bord de Mer (M6098), en tourne-à-droite obligatoire.
- Pour les résidents des logements, une entrée/sortie sur l'avenue F. Mistral, fonctionnant aussi en tourne-à-droite (accès au parking).
- Pour l'accès aux commerces : parking extérieur accessible en tourne-àdroite depuis/vers la route du Bord de Mer.

NB : Les deux parkings sont cloisonnés et ne communiquent pas entre eux.

L'avenue F. Mistral est un barreau de liaison fonctionnant en sens unique sud → nord entre les avenues de Verdun et du Ponant (desserte du bord de mer : Cap 3000, Port de Plaisance) et la M6007-rte de la Gare. Elle est aussi indirectement reliée à la M6098 par des bretelles d'entrées/sorties plutôt éclatées.

Les M6007 et M6068 sont des axes structurants du département (anciennement RN7 et RN98) qui longent le littoral entre Antibes et Nice. La M6098 ou route du Bord de Mer est une voie littorale alors que la M6007 traverse davantage les zones urbanisées.

Plan général de situation



Au droit du site, la M6007 (dénommé route de la Gare à l'Est de l'avenue Mistral et route des Vespins à l'ouest de celle-ci) fonctionne à 2x1 voies alors

que la M6098 est à 2x2 voies séparées par un séparateur physique (terreplein) avec des caractéristiques routières : accès limités avec le réseau de surface, pas ou peu de carrefours plans pour gérer les échanges, induisant des allongements de parcours pour rétablir les mouvements de tourne-àgauche moyennant des demi-tours par exemple.

Compte tenu du schéma projeté des accès au site et du plan de circulation en vigueur, les résidents, employés, visiteurs ou clients du projet seront amenés à emprunter essentiellement les trois carrefours suivants :

- Carrefour A à feux tricolores : Avenue Mistral / Route de la Gare (M 6007)
- Giratoire B: avenue Mistral / av. Ponant / Avenue de Verdun / Avenue France d'Outre-Mer
- Carrefour C: tourne-à-droite Passage Moatti → M6098 (géré par panneau STOP).

Les carrefours A et B sont aux extrémités nord et sud de l'avenue Mistral. Le carrefour C permet de rejoindre la M6098 en direction du futur Hôtel (en venant de A8 ou de M6007-Nice par exemple).

L'objet de l'étude est d'évaluer l'impact circulatoire du projet sur le niveau de service (réserves de capacité, remontées de file éventuelles) au droit de ces trois carrefours qui constituent la zone opérationnelle, c'est-à-dire la zone a priori significativement impactée par le projet.

La réflexion est étendue en corollaire au mode de gestion des accès (validation).

L'étude s'appuie sur les 3 volets usuels d'une étude d'impact :

- 1. Un état des lieux comprenant des comptages de trafics
- 2. Une projection des flux attendus
- 3. Une évaluation du niveau de service au droit des deux accès et des carrefours A-B-C en situation de projet et sans projet.

→ METHODOLOGIE

L'étude a été menée en suivant les 3 phases décrites ci-après :

- 1. Un état des lieux (état actuel) des trafics comprenant :
- L'analyse du **contexte** local (desserte, fonction des voies,
- Une analyse des comptages disponibles exploités par la Métropole et notamment les stations permanentes à proximité du site (M6098 et/ou M6007): variations saisonnières, heures de pointe, établissement de ratios de comparaison avec la date des comptages ad hoc (février 2019) etc,...

NB: compte tenu de la crise sanitaire en cours depuis mars 2020, un recomptage plus récent n'a pas été entrepris en raison du biais induit par les effets des diverses restrictions gouvernementales en vigueur en date du présent rapport (couvre-feu, établissements fermés, télétravail, etc...). Les comptages de 2019 peuvent être considérés comme représentatifs d'un état "normal".

- Des comptages directionnels effectués par caméra (mouvements tournants) à l'heure de pointe du matin (HPM) et du soir (HPS): Vendredi 8 février 2019, 8h-9h et jeudi 7 février 2019, 17h-18h, aux carrefours A-B-C.
- Des **observations** de terrain relatives aux **remontées** de file et autres dysfonctionnements simultanément aux comptages directionnels.
- Une analyse capacitaire (réserves de capacité) des carrefours A-B-C sur la base des trafics recensés (validation des outils d'évaluation par la correcte simulation des remontées de file observées).
- Enfin, l'établissement d'un état de <u>référence</u> des trafics aux heures de pointe du matin et du soir (jour ouvré). Il s'agit de se placer en fourchette plutôt haute en vue de travailler avec des trafics

représentatifs d'un niveau voisin ou au-dessus de la moyenne annuelle.

Dans ce but, on s'est appuyé sur des ratios issus des postes permanents de la Métropole (cf. supra) en vue de redresser les comptages ad hoc (si nécessaire).

2. Une projection des trafics futurs (mouvements tournants) sur les tranches horaires de pointe de référence (HP matin et soir).

Il s'agit d'imputer la génération de trafic de résidents, visiteurs et clientèle sur la base de ratios de mobilité et en tenant compte de la taille des parkings, d'une ventilation spatiale (origine/destination) entre les principales directions et les itinéraires associés.

L'étude se place au-delà de la mise en service (horizon +5 ans).

3. Une **analyse capacitaire** a été menée dans l'absolu en situation de projet sur la base des caractéristiques géométriques des accès et suivant le mode de gestion pressenti. Ont notamment été évaluées les réserves de capacité (au regard du seuil usuellement requis de +20%), les remontées de file moyennes et maximales, les temps d'attente moyens.

Une comparaison a été effectuée avec un scénario "au fil de l'eau" ou sans projet, à fins de comparaison.

• Lexique et acronymes utilisés dans l'étude :

Dans la suite, on désigne par :

- MJA: moyenne journalière annuelle-- MJ: moyenne journalière
- MJO : Moyenne journalière des jours ouvrés
- HM ou HPM: heure de pointe du matin HS ou HPS: heure de pointe du soir
- TV : trafics tous véhicules PL : poids-lourds
- UVP : unité de véhicule particulier*

L'uvp est une unité qui homogénéise le trafic en "équivalent VL" suivant la grille de conversion suivante : 1 VL = 1 uvp, 1 PL = 2 uvp ; 1 deux-roues motorisé = 0.5 uvp.

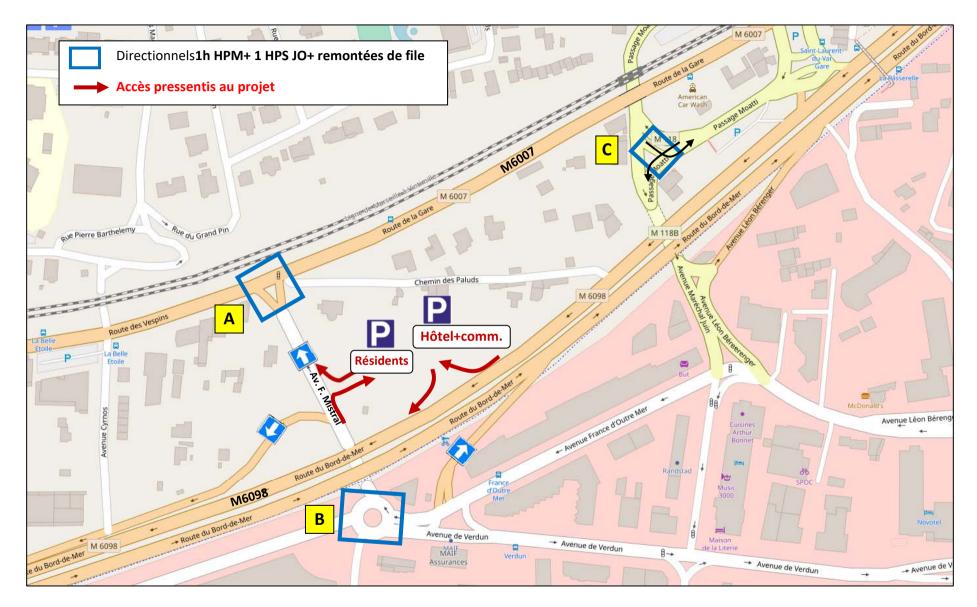
Annexes:

-Le détail des comptages de trafics des stations permanentes des M6007 et M6098 est fourni en **annexe 1** en fin de rapport (source : Métropole)

L'annexe 2 détaille les résultats des évaluations du carrefour à feux tricolores A (niveau de service, réserves de capacité par la méthode statique du CEREMA).

L'annexe 3 détaille les résultats des évaluations du carrefour giratoire B (niveau de service, réserves de capacité).

OPERATION "LES PALUDS" A SAINT-LAURENT-DU-VAR- PLAN DE COMPTAGES ET DE RELEVES



2. ETAT ACTUEL - TRAFICS DE REFERENCE

2.1 Environnement local, réseau viaire et desserte

Mode de gestion des carrefours

L'environnement local et les fonctions du réseau viaire ont été présentés au paragraphe 1. Il convient d'ajouter les quelques précisions suivantes. Cf. page 7-extrait de carte.

- Le carrefour A comporte 4 branches et fonctionne à feux tricolores.

L'avenue Mistral (branche F2) en sens unique sud → nord. Le chemin des Paluds est aussi relié à ce carrefour : c'est une voie à priori strictement riveraine desservant une demi-douzaine de villas. Elle aboutit à son autre extrémité sud-est sur la M6098 (en venant de Nice), ce qui entraîne du trafic de traverse M 6098-Nice → M6007, notamment à l'heure de pointe du soir comme souligné dans le paragraphe relatif aux comptages.

Les entrées /sorties de carrefours s'écoulent sur 1 voie sauf l'avenue Mistral à 2 voies spécialisées (tourne-àgauche / tourne-à-droite).

Seule l'avenue Mistral (et le chemin des Paluds) sont équipés d'une traversée piétonne.

Le signal est vert par défaut sur la M6007. Les autres branches (av. Mistral et ch. Paluds) disposent séparément d'une phase de vert activée sur détection (escamotable). Le cycle maximal comporte 3 phases pour une durée de 75 secondes comme illustré schématiquement ci-après :

PHASAGE - C	arrefou	ır A							
Phase 1		signal vert			Phase :	2	signal vert	Phase 3	signal vert
EST-OUEST M60	007	38	sec	1	Av. Mis	tral (escamotable)	15 sec	Ch. Paluds (escamot.)	6 sec
Signal vert par o	défaut								
			← F4						
→ F1									,
	₹					7 F2			F3 -
	ph 1	ph 2	ph 3	ph 2B	total				
vert	38	15	6	0	59				
jaune	3	3	3	0	9				
rouge	4	2	1	0	7				
Total	45	20	10	0	75				
dont tps perdu	7	5	4	0	16				

- Le giratoire B est un giratoire urbain compact à 4 branches dont le rayon extérieur de 12 mètres se situe en fourchette minimale compte tenu de l'îlot central en dur.
 La branche Est (Avenue de Verdun*) s'insère sur 2 files.
 L'avenue Mistral est en sens unique divergent du giratoire sur 2 files.
 - * la branche Est est en fait constituée de deux avenues à sens uniques : avenue de Verdun en sortie de giratoire et avenue de la France d'Outre-Mer en entrée de giratoire. Dans la suite, on utilisera le terme "avenue de Verdun" pour évoquer cet axe sur l'un ou l'autre sens.
 - Le **carrefour C** est un petit carrefour simple permettant de rabattre vers la M6068-Antibes le trafic provenant de A8 (échangeur 49-Saint-Laurent-du-Var) et de Saint-Laurent-centre. Il est géré panneau STOP.

Ce carrefour se situe au sein d'un système d'échanges plutôt complexe faisant communiquer la M6007 et la M6098 (depuis Nice/vers Antibes). Ce système désigné par passage Moatti sur les cartes (du nom du passage inférieur sous la M6007 permet aussi de communiquer avec l'avenue de Verdun mentionné ci-dessus.

2.2 Contexte : Carte des trafics de la Métropole

❖ Préambule

La Métropole de Nice Côte d'Azur exploite des postes de comptages de trafics routiers sur son réseau viaire et produit une carte annuelle des trafics moyens journaliers annuels ou TMJA (en véh/jour)

On recense en particulier deux stations permanentes dans un proche voisinage du site, au niveau du Pont Napoléon III (cf. repérage ci-contre):

- 1- M6098
- 2- M6007

Ces stations ont pu être exploitées en termes de tendance d'évolution récente et de variations des trafics mensuels, la Métropole ayant fourni les trafics horaires et journaliers sur l'année 2017 au complet (données présentées en annexe 1).

Tendance d'évolution des trafics

L'évolution des trafics à cette station peut être approchée par l'historique des TMJA (véh/jour) et l'extraction du taux de croissance annuel moyen ou **TCAM** entre 2012 et 2018 suivant les disponibilités :

EVOLUTION DES TRAFICS TMJA - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN										
Voie		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TCAM %	Période
1-(P) M609	8 St Laurent-du-Var	57223	ND	ND	45281	45061	42683	40703	-3,5%	2015-2018
2-(P) M 600	7 St Laurent-du-Var	15678	ND	ND	19461	16980	16599	15493	-0,2%	2012-2018
(P) indique	une station permanente									
45281	Indique une rupture dans	la tenda	nce							

La M6098 indique une forte baisse depuis 2012, peut-être synonyme d'une modification d'emplacement. Depuis 2015, la tendance au **tassement** s'est poursuivie.

La M6007 indique des trafics en stagnation.

Ces tendances s'avèrent dans les deux cas nettement inférieures à la moyenne nationale (+1.1 par an% cf. NB ci-après).

Stations permanentes de comptages de la Métropole : M6007 et M6098



NB: Rappelons que la moyenne nationale est voisine de +1.1% par an (sur réseau non national et non autoroutier) d'après le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Le fascicule "Chiffres Clés du transport - Edition 2020 - mars 2020" dont un extrait est reproduit ci-après qu'entre 2013 et 2018, la circulation routière sur routes non nationales et non autoroutières a augmenté de +5.9% soit un taux annuel moyen géométrique de +1.1%

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/datalab-66-chiffres-cles-transport-edition-2020-mars2020.pdf

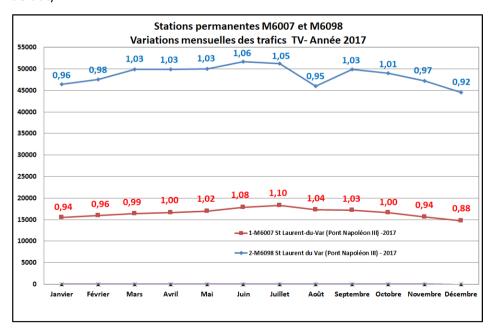
Extrait de la page 13 du document "Chiffres clés du transport - Edition 2020"

Utilisation des re			
	2013	2018	TCAM 2013-2018
Ensemble	568	606	1,3%
Autoroutes	170	185	1,7%
RN	22	22	0,0%
Autres routes	376	398	1,1%

Variations saisonnières

Les variations saisonnières ont été appréhendées par la comparaison relative des Trafics Moyens Journaliers Mensuels ou TMJM au droit des deux stations pour l'année 2017.

La figure ci-après indique les TMJM et fournit pour chaque mois le ratio par rapport au TMJA (moyenne annuelle qui se voit affecter un ratio de 1.0 par défaut).



Il ressort des variations modérées dans l'ensemble, dans une fourchette de ±10% autour de la moyenne annuelle pour la quasi-totalité des trafics mensuels.

Les mois de juin (M6007) et le mois de juillet (M6098) sont de façon relative les mois plus chargés.

Globalement sur le cumul, ces deux mois sont équivalents avec un ratio de 1.07 soit +7% au-dessus de la moyenne annuelle.

L'impact estivale est minime. En particulier la baisse observée au mois d'août, notamment sur la M6098 (le plus chargé des deux axes) indique que les départs en congés des riverains ne sont pas compensés par l'afflux touristique.

Ces variations estivales peu importantes en juillet et minimes en août s'expliquent par la gratuité de A8 entre Villeneuve-Loubet et Nice-St Isidore et le gain de temps induit par rapport aux routes métropolitaines qui ont une fonction de desserte interurbaine.

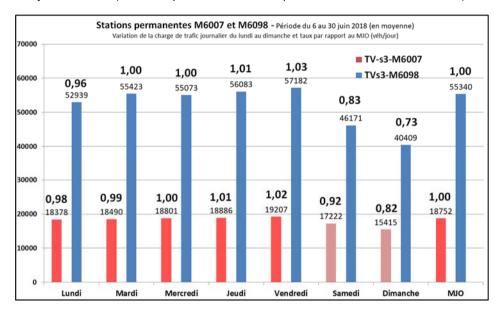
Par ailleurs, les comptages ad hoc effectués au mois de février peuvent être jugés assez voisins de la moyenne annuelle.

On retiendra que les variations saisonnières des trafics sont peu importantes au droit de la zone d'étude.

Variations journalières

Les trafics horaires et journaliers ont été extraits des deux stations pour le mois de juin 2017 en excluant le premier week-end en raison du jour férié de la Pentecôte (lundi 5 juin 2017), soit du 6 au 30 juin 2017.

Le diagramme ci-après indique les variations de trafics (2 sens) d'un jour sur l'autre au cours du mois de juin 2017 ainsi que le ratio par rapport à la moyenne des jours ouvrés (ou MJO qui se voit affecter par définition un ratio de 1.00).



- Il ressort un profil stable au travers des jours ouvrés avec une très légère pointe (habituelle) le vendredi (+2% à 3% supérieure à la moyenne MJO) que l'on peut associer aux achats de fin de semaine, départs en weekend, RTT, sorties de fin de semaine (voire sports d'hiver dans les Pyrénées).
- Le trafic connaît une déperdition modérée le samedi notamment sur la M6007 En dépit du tarissement des flux d'actifs et de scolaires, ces

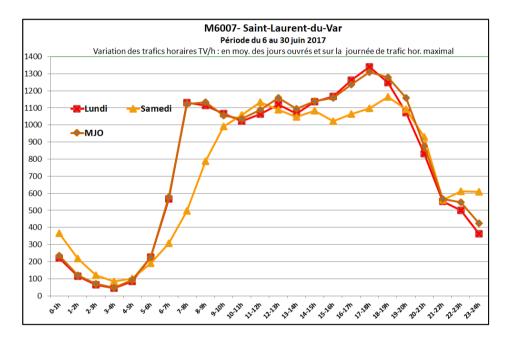
absences sont pour partie compensées par l'attractivité de Nice limitrophe de Saint-Laurent-du-Var ainsi que par la proximité du centre commercial Cap 3000.

En résumé, il ressort un profil stable au travers des jours ouvrés sans réel pic hebdomadaire.

→ Variations horaires des trafics

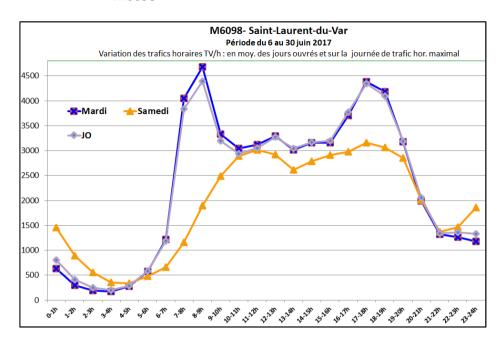
Les variations horaires des trafics figurent en moyenne sur le mois de juin sur le schéma ci-après pour la moyenne des jours ouvrés, le samedi ainsi que pour la journée de la semaine présentant le trafic horaire maximal (2 sens confondus)

➤ M6007



- ➤ On observe une **pointe maximale le soir** ou **HPS** entre **17h-18h** (au sein d'un palier 16h-19h), dominant assez nettement la pointe matinale qui survient entre 7h-9h (également sur un palier).
- Le samedi, il ressort deux pointes équivalentes en fin de matinée (11h-12h), et en fin de journée (18h-19h). Toutefois leur intensité est nettement moindre que celle des jours ouvrés.

➤ M6098



- On observe une pointe maximale le matin entre 8h-9h ou HPM (et une pointe secondaire en fin de journée (17h-18h). Le profil est en quelque sorte symétrique de celui de la M6007, ce qui peut traduire un choix d'itinéraires préférentiel au profit de l'une ou l'autre voie en fonction de l'horaire
- Samedi : même remarque que pour la M6007.

Dans l'un et l'autre cas, on notera pour information que la pointe absolue (le lundi HPS pour la M6007 et le mardi HPM pour la M6098) n'est pas observée le vendredi, jour d'affluence maximale.

En résumé, on retiendra la présence de deux tranches horaires de pointe en moyenne des jours ouvrés :

- La pointe du matin ou HPM entre 8h-9h
- La pointe du soir ou HPS entre 17h-18h

2.3 Périodes de référence retenues dans la suite de l'étude

Au regard des analyses précédentes, les périodes de référence suivantes est retenue dans la suite de l'étude :

- Heure de pointe du Matin (HPM) en moyenne des jours ouvrés
- Heure de pointe du Soir (HPS) en moyenne des jours ouvrés
- En fourchette saisonnière haute (juin*)

NB: les mois de juin et juillet présentent des niveaux de trafics journaliers similaires. Toutefois dans la suite de l'étude, on adoptera le mois de juin en tant que mois référent et notamment en vue des redressements des comptages ad hoc effectués en février compte tenu de son caractère type (présence de scolaires, taux d'actifs en congés faible). Le mois de juillet présente un caractère plus singulier (congés scolaires, résidents pour partie en congés et présence modérée d'estivants).

2.4 Trafics directionnels de trafics et extrapolation en période de référence

Des comptages **directionnels** de trafic ont été effectués par caméra au droit des carrefours A-B-C le :

- Vendredi 8 février 2019 à l'heure de pointe du matin (8h-9h)
- Jeudi 7 février 2019 à l'heure de pointe du soir (17h-18h)

Les mouvements tournants ont été convertis **en uvp/h ou unité de véhicule particulier par heure** qui est l'unité standardisée pour les études de capacité de carrefour et qui s'obtient suivant la grille de conversion suivante :

• 1 VL = 1 uvp - 1 PL = 2 uvp - 1 deux-roues motorisé = 0.5 uvp

→ Redressement vers la période de référence

Les comptages ayant eu lieu en février 2019, période a priori légèrement en deçà de la moyenne annuelle, un double redressement doit être à priori envisagé :

 Un redressement vers la tranche horaire équivalente (HPM, HPS respectivement) en moyenne des jours ouvrés. Il s'agit de tenir compte d'un éventuel biais entre la journée de comptages (jeudi HPS, vendredi HPM) et la moyenne des jours ouvrés (période de référence).

O Un redressement saisonnier concernant les heures de pointes HPM/HPS en moyenne des jours ouvrés sur la semaine 6 (≈ période de comptages) à comparer à la moyenne des jours ouvrés du mois de juin (période de référence). L'idée est de se placer en fourchette saisonnière haute (à priori).

En multipliant les deux ratios correctifs, on obtient le ratio global de redressement des comptages directionnels aux HPM/HPS. Si le ratio global est inférieur à 1.00, il est ré-ajusté à 1.00

Les ratios correctifs ont été obtenus pour les deux stations permanentes M6007 et M6098 en s'appuyant sur :

- La semaine équivalente à celle des comptages ad hoc : semaine 6-2017 : du 4 au 10 février 2017.

NB: Les comptages ad hoc ont eu lieu les 7 et 8 février 2019. Les congés scolaires d'hiver ont débuté le samedi suivant soit respectivement les samedi 11 février 2017 et samedi 9 février 2019). L'équivalence est par conséquent complète.

 Le mois de juin 2017 en excluant le premier week-end en raison de la Pentecôte (lundi 5 juin 2017), soit du 6 au 30 juin 2017.

Les ratios sont présentés ci-après. Il ressort des écarts minimes.

Au final, le ratio de redressement est égal à 1.00 pour les deux heures de pointe, ce qui signifie que les comptages des 7 et 8 février 2019 ne nécessitent pas de redressement.

Dans la suite de l'étude, on peut considérer que les comptages sont représentatifs d'un état annuel moyen aux heures de pointe du matin/soir (les variations saisonnières observées en total journalier n'étant plus avérées aux tranches de pointe).

REDRESSE		SEMENT					
	MENT HI	PM-VENDRE	DI VERS HP	M-MJO			
M6007	Semaine 6	5-2017		M6098	Semaine	6-2017	
HPM-Ven	1273	véh/h		HPM-Ven	4590	véh/h	
нрм-мло	1257	véh/h		НРМ-МЈО	4752	véh/h	
Ratio	0,99			Ratio	1,04		
M6007	Moyenne.	Juin-2017		M6098	Moyenne	Juin-2017	
HPM-Ven	1136	véh/h		HPM-Ven	4283	véh/h	
нрм-мјо	1132	véh/h		НРМ-МЈО	4393	véh/h	
Ratio	1,00			Ratio	1,03		
M6007	Cumul			M6098	Cumul		
HPM-Ven	2409	véh/h		HPS-Jeu	8873	véh/h	
нрм-мло	2389	véh/h		HPS-MJO	9145	véh/h	
Ratio	0,99			Ratio	1,03		
Ratio Reter	nu	1,02					
REDRESSE	MENT SA	AISONNIER (HPM-JO: da	ate comptages>	mois max	kimal)	
		0.00		,		•	
M6007				M6098			
M6007 HPM-MJO		Sem. 6-2017	1257	HPM-MJ	Sem. 6-20	017	4752
нрм-мло		Sem. 6-2017 by. Juin-2017					
нрм-мло	Мо			нрм-мл	Moy. Juin		4 393
НРМ-МЈО НРМ-МЈО	Mo ectif	y. Juin-2017	1 132	НРМ-МЈО	Moy. Juin		4 393
HPM-MJO HPM-MJO Ratio corre	Mo ectif 6098 (cu	y. Juin-2017	1 132 0,90	НРМ-МЈО	Moy. Juin		4 393
HPM-MJO HPM-MJO Ratio corre M6007+M HPM-MJO	Mo ectif 6098 (cu	ey. Juin-2017	1 132 0,90 6009	НРМ-МЈО	Moy. Juin		4 393
HPM-MJO HPM-MJO Ratio corr M6007+M HPM-MJO HPM-MJO	Mo ectif	mul) Sem. 6-2017	1 132 0,90 6009	НРМ-МЈО	Moy. Juin		4 393
HPM-MJO HPM-MJO Ratio corre M6007+M HPM-MJO	Mo ectif 6098 (cu	mul) Sem. 6-2017	1 132 0,90 6009 5525	НРМ-МЈО	Moy. Juin		4752 4 393 0,92
HPM-MJO HPM-MJO Ratio corre M6007+M HPM-MJO HPM-MJO Ratio corre	Moectif 6098 (cu Mectif	mul) Sem. 6-2017 oy. Juin-2017	1 132 0,90 6009 5525	НРМ-МЈО	Moy. Juin		4 393

RATIOS D	E REDR	ESSEMENT					
REDRESS	EMENT	HPS-JEUDI V	ERS HPS-MJC)			
M6007 S	emaine	6-2017		M6098	Semaine 6	5-2017	
HPS-Jeu	1337	véh/h		HPS-Jeu	4463	véh/h	
HPS-MJO	1297	véh/h		HPS-MJO	4378	véh/h	
Ratio	0,97			Ratio	0,98		
M6007	Moyenne	Juin-2017		M6098	Moyenne J	luin-2017	
HPS-Jeu	1290	véh/h		HPS-Jeu	4305	véh/h	
HPS-MJO	1309	véh/h		HPS-MJO	4341	véh/h	
Ratio	1,01			Ratio	1,01		
M6007	Cumul			M6098	Cumul		
HPS-Jeu	2627	véh/h		HPS-Jeu	8768	véh/h	
HPS-MJO	2606	véh/h		HPS-MJO	8719	véh/h	
Ratio	0,99			Ratio	0,99		
Ratio Rete	enu	1,00					
REDRESS	EMENT	SAISONNIER	(HPS-JO: dat	te comptages> n	nois max	imal)	
M6007				M6098			
HPS-MJC)	Sem. 6-2017	1297	HPS-MJO	Sem. 6-20:	17	4378
HPS-MJC	M	loy. Juin-2017	1 309	HPS-MJO	Moy. Juin-	2017	4 341
Ratio cor	rectif		1,01	Ratio corre	ctif		0,99
M6007+N	/16098 (d	cumul)					
HPS-MJC		Sem. 6-2017	5675				
HPS-MJC	Mo	oy. Juin-2017	5650				
Ratio cor	rectif		1,00				
Ratio Rete	enu	1,00					
CUMUL	nes neu	X RATIOS					
		A RATIOS	1.00				
Ratio Rete	enu	L	1,00				

Les trafics directionnels en période de référence sont présentés schématiquement ci-après (mouvements tournants) en uvp/h à la suite des comptages directionnels.

En outre, il est indiqué la **charge** du carrefour, c'est-à-dire le trafic total entrant (ou sortant).

La charge en A est de 1 342 uvp/h à l'HPM et de 1 689 uvp/h à l'HPS.

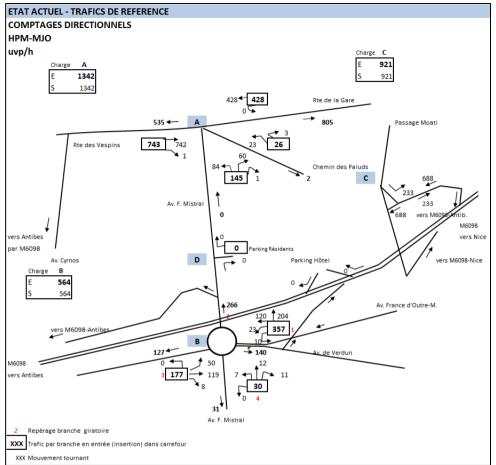
On notera la nette augmentation du trafic sur l'av. Mistral le soir par rapport au matin. De plus, le chemin du Palud accueille plus de 100 uvp/h le soir, flux certes modeste mais qui indique un trafic de passage (traversée) pourtant interdit par la signalisation mais lié à un effet d'aubaine (mouvement M6098 → M6007).

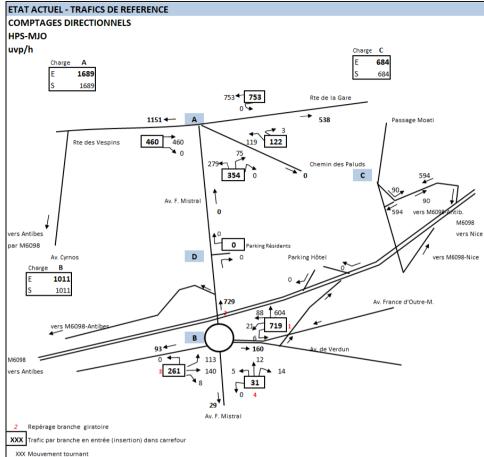
La charge en B est de 564 uvp/h à l'HPM et 1 011 uvp/h en HPS.

Il s'agit d'une charge très modérée pour un giratoire compact qui peut aisément écouler jusqu'à de 2 000 uvp/h.

La charge en C est de 921/h à l'HPM et 684 uvp/h à l'HPS.

Les mouvements de tourne-à-gauche soumis au panneau STOP sont plus élevés le matin par rapport au soir (233 uvp/h contre 90 uvp/h)





2.5 Remontées de file et analyse capacitaire

2.5.1 Remontées de file

Les remontées de file ont été observées simultanément aux comptages directionnels présentés précédemment (vendredi 8/02/19, 8h-9h et jeudi 7/02/2019, 8h-9h).

Ces remontées sont illustrées ci-après en termes de niveau moyen et de niveau maximal (au cours de la tranche horaire).

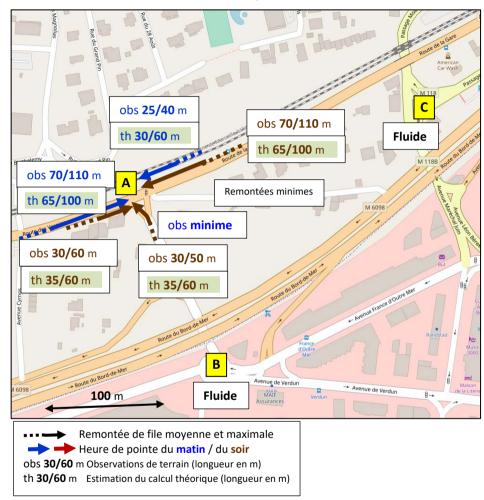
En A, il ressort des remontées de file minimes pour la plupart.

Seule la M6007-Ouest le matin et M6007-Est le soir présentent une remontée atteignant environ 100 mètres au maximum qui se forme pendant la durée du signal rouge. Celle-ci s'estompe au signal vert.

Les carrefours B et C sont fluides (aucune remontée significative).

En résumé, les carrefours A-B-C présentent un niveau de service satisfaisant.

Remontées de file actuelles (Vendredi 8/02/19, 8h-9h – Jeudi 7/02/19, 17h-18h) HP MATIN / SOIR



2.5.2 Analyse de capacité et validation du modèle

Préambule méthodologique

L'analyse de capacité a été menée à l'aide des outils statiques suivants et sur la base des comptages pour permettre la comparaison avec les observations de remontées de file.

Feux tricolores (Méthode du "guide de conception des carrefours à feux" -CEREMA) – Carrefour A

La méthode de calcul statique d'évaluation de réserve de capacité développée par le CEREMA dans le "guide de conception des carrefours à feux" (édité par le CERTU qui est depuis devenu le CEREMA) s'appuie sur le phasage du carrefours (séquences de signaux vert/rouge), sur le type de mouvement (tourne-à-gauche, tourne-à-droite, tout-droit) affecté d'un coefficient suivant qu'il y ait giration et/ou conflit pour les tourne-à-gauche puis sur le calcul du volume critique par phase du cycle de feux (à savoir le trafic maximum à écouler par phase suivant la demande).

On obtient alors le volume critique total rapporté à la capacité globale du carrefour (calculée sur la base du temps de signal vert total sur la base d'un écoulement de 1 véhicule s'écoulant toutes les 2 secondes).

On en déduit ensuite la réserve globale de capacité qui peut être ensuite déclinée dans le détail par phase et par mouvement/ligne de feux, ce qui permet d'estimer les remontées de file et d'estimer les mouvements saturés de ceux qui ne le sont pas.

La méthode d'évaluation des carrefours à feux présente les limites inhérentes à tout modèle statique d'étude de carrefour isolé, à savoir qu'elle traite le carrefour de façon intrinsèque et ne peut pas tenir compte des éventuelles perturbations liées aux carrefours adjacents ou tout autre perturbation du type arrêt de bus sur chaussée, traversée anarchique de piétons, stationnement anarchique gênant ou au sein du carrefour, etc.,

Concernant les réserves de capacité, les seuils suivants sont usuellement retenus :

 R≈ 20% ou plus fonctionnement satisfaisant (NB : on peut abaisser ce seuil à 15% en période en pointe de pointe "critique").

- R entre 10% et 20% : niveau "limite" tolérable à passable, il convient d'examiner l'état des remontées de files pour éviter tout blocage amont.
- R entre 0% et 10% : passable à médiocre. Le risque de ralentissement est avéré et en général, une telle réserve est jugée insuffisante (sauf en situation maximale de trafic pour laquelle une tolérance plus grande est appliquée).
- R <0% : la branche est saturée, induisant une remontée importante voire en pratique des risques de fuite en amont par le réseau secondaire.

On trouvera l'analyse détaillé suivant la méthode du CEREMA en annexe 2.

Logiciel GIRABASE 4.0 (carrefour B)

Cette analyse théorique confrontée aux observations de terrain en termes de remontées de file permet de valider le modèle statique utilisé à nouveau en configuration prospective (scénario).

• **GIRABASE** développé par le CEREMA (ex-CERTU) estime la **réserve de capacité R** de chacune des branches s'insérant dans une giratoire.

R est le pourcentage de trafic supplémentaire que peut absorber la branche toutes choses étant égales par ailleurs.

Le modèle estime en outre la remontée de file moyenne et maximale (en nombre de véhicules, une estimation en longueur est obtenue sur la base de 1 véhicule tous les 6 m).

Il est communément admis les seuils suivants :

- R≈ 20% ou plus fonctionnement satisfaisant
- R entre 10% et 20% : niveau "limite" tolérable à passable, il convient d'examiner l'état des remontées de files pour éviter tout blocage amont
- R entre 0% et 10% : passable à médiocre. Le risque de ralentissement est avéré et en général, une telle réserve est jugée insuffisante.
- R <0% : la branche est saturée, induisant une remontée importante voire en pratique des risques de fuite en amont par le réseau secondaire.

Il convient de souligner les limites du modèle GIRABASE qui traite notamment les giratoires sous forme de carrefours isolés (ce qui est le cas en l'occurrence du giratoire B), avec une distribution de trafic non forcée (loi de Poisson) et ne peut tenir compte des perturbations externes sur des carrefours adjacents. Autrement dit, le modèle évalue la capacité intrinsèque du giratoire à écouler les trafics.

Par ailleurs, ce type de modèle statique permet de paramétrer le niveau de réactivité (ou « d'agressivité » dans le bon sens du terme) des usagers que de façon globale moyennant la prise de risque en insertion dans l'anneau compte tenu du trafic prioritaire. Un usager très réactif maximisera ainsi son insertion en appréciant au mieux l'écart véhiculaire permettant l'insertion en question.

Trois "niveaux" de réactivité existent dans le modèle : urbain (forte réactivité, capacité d'insertion optimale), périurbain (réactivité moyenne) et rural (faible réactivité et nécessité d'un écart important entre les véhicules pour s'insérer).

En l'occurrence, il a été retenu le mode « **urbain** » en cohérence avec le contexte ambiant.

On trouvera les résultats détaillés des tests GIRABASE (sur la base des comptages, état actuel de référence, état projeté et simulation au fil de l'eau) en **annexe 3.**

Abaques (carrefours avec perte de priorité) – Carrefour C

Pour les carrefours à perte de priorité (B et C), les abaques du guide d'aménagement de la voirie urbaine du CEREMA (chapitre 31) indiquent la capacité d'insertion d'un mouvement non prioritaire dans un mouvement prioritaire en fonction du créneau critique (c'est-à-dire l'écart temporel minimal requis entre deux véhicules prioritaires permettant une insertion d'un véhicule non prioritaire).

Ce créneau critique (variable de 4 à 7 secondes) est lui-même fonction de la manœuvre (insertion dans une voie ou traversée), de la vitesse réglementaire sur la voie principale (50 km/h en l'occurrence) et du type de mouvement (tourne-à-gauche TàG ou tourne-à-droite TàD).

On en déduit la capacité d'insertion, la réserve de capacité (et le taux de saturation Ts = demande/capacité, la réserve étant 1-Ts).

L'application d'une loi de Poisson d'échelonnement des flux permet d'estimer la file d'attente moyenne et maximale (au risque de dépassement de 5%).

Dans le cas d'une voie mixte accueillant divers mouvements (par exemple, un STOP non évasé sur 2 files), il convient de calculer la capacité de chacun des mouvements et d'en déduire la capacité globale en pondérant au poids des trafics (ou bien par la somme des taux de saturation).

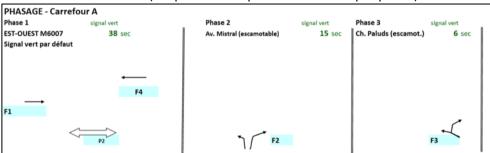
Dans le cas d'un arrêt sur chaussée depuis une voie prioritaire (en l'absence de voie de stockage d'un tourne-à-gauche par exemple, ce qui oblige les véhicules suivant à s'arrêter derrière ce dernier), le calcul s'effectue comme pour une voie mixte (sur la base de deux mouvements : le tourne-à-gauche et le tout-droit) en tenant compte que le mouvement de tout-droit (prioritaire) est en fait à écoulement libre soit 1200 uvp/h à minima.

• Résultats de l'analyse capacitaire (base : comptages)

→ Carrefour A à feux tricolores: M6007 / av. Mistral / ch. Paluds

Ce carrefour est géré à feux tricolores avec des phases escamotables qui se déclenchent en fonction de la demande sur l'av. Mistral ou le ch. des Paluds (cf. 2.1).

Le cas le plus défavorable survient lorsque le cycle comprend les 3 phases pour un total de 75 secondes (ci-après les temps de vert alloués par phase).



Cette occurrence d'un cycle à 3 phases est toutefois peu fréquente à l'HPM compte tenu du faible trafic empruntant le chemin des Paluds.

Ce cycle est en revanche davantage sollicité à l'HPS car les trafics sont plus élevés sur les deux voies secondaires.

L'évaluation a été effectuée en cycle maximal (3 phases, 75 secondes)

• Etat actuel (comptages=référent) -Heure de pointe du MATIN

La réserve globale de capacité est de **+39%, ce qui est satisfaisant.** Individuellement, la M6007 dispose d'une réserve de **+19%**. Les branches secondaires ont des réserves confortables (> 40%).

Les remontées de file moyenne et maximale par branche sont indiquées sur le schéma du §2.5.1 ("calcul théorique") et sont voisines des observations.

• Etat actuel (comptages=référent) - Heure de pointe du SOIR

La réserve globale de capacité est de +18%, ce qui est satisfaisant compte tenu du contexte d'heure de pointe.

La M6007-Est dispose d'une réserve de +17%.

L'av. Mistral dispose d'une réserve de +15%.

Les remontées de file moyenne et maximale par branche sont indiquées sur le schéma du §2.5.1 ("calcul théorique") et sont voisines des observations.

→ Giratoire B : av. Verdun /av. Mistral / av. Ponant

Ci-après figurent les réserves de capacité par branche ainsi que les longueurs de remontées de file moyenne et maximale.

Celles-ci apparaissent confortables (> 40%)

• Etat actuel (comptages=référent) -Heure de pointe du MATIN

Résultats

	Réserve de	•	Longueur d	•	Temps d'Attente		
	en u∨p/h	en %	moyenne maximale		moyen	total	
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1717	83%	0∨h	2vh	0s	0,0h	
Av. Ponant	1446	89%	0∨h	2vh	1s	0,0h	
Av. F. Mistral-sud	1384	98%	0vh	2vh	1s	0,0h	

• Etat actuel (comptages =référent) - Heure de pointe du SOIR

Résultats

	Réserve de en uvp/h	e Capacité en %	Longueur de moyenne	e Stockage maximale	Temps d'Attente moyen total						
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1229	63%	0vh	2vh	1s	0,1h					
Av. Ponant Av. F. Mistral-sud	1373 1281	84% 98%	0vh 0vh	2vh 2vh	1s 1s	0,1h 0,0h					

→ Carrefour C : Passage Moatti vers M6098 (STOP)

Le seul mouvement non prioritaire est l'insertion en tourne-à-gauche en direction de la M6098-Antibes, géré par panneau STOP.

Le niveau de service, résumé sur le tableau ci-après est **satisfaisant** (réserve de capacité élevée) et conforme aux observations (quasiment aucune remontée).

Etat actuel (comptages=référent) -Heure de pointe du MATIN

Insertion (STOP)	Vd*	Vp	Cap.	Ts	Rés %	Rmoy	Rmax
Tourne-à-gauche (CC : 5")	233	688	510	0.46	54%	1	3

• Etat actuel référent (comptages=référent) -Heure de pointe du SOIR

Insertion (STOP)	Vd*	Vp	Cap.	Ts	Rés %	Rmoy	Rmax
Tourne-à-gauche (CC : 5")	90	594	550	0.16	84%	0	1

^{*} CC = créneau critique (aide au choix de l'abaque)

Vd = demande (mouvement non prioritaire) – uvp/h -Vp= trafic prioritaire – uvp/h

Cap. = capacité d'insertion – uvp/h

Ts= taux de saturation

Rés % = réserve de capacité (1-Ts) en pourcentage

Rmoy – Rmax = Remontée de file moyenne et maximale

Rappel: la longueur de stockage du sas est de 20 m (soit 3 à 4 véhicules)

En résumé, les outils statiques d'évaluation sont conformes aux observations et reproduisent fidèlement le niveau de service satisfaisant observé sur site.

3. ETAT PROJETE

3.1 Préambule méthodologique

Horizon d'étude

L'étude se place à l'horizon +5 ans (soit vers ≈ 2025/2026).

Cet horizon d'étude retenu permet d'affermir les conclusions de l'étude audelà de la date de mise en service.

Périodes de référence

Les trafics attendus ont été projetés en termes de mouvements directionnels aux carrefour A-B-C pour l'heure de pointe du matin et du soir en moyenne des jours ouvrés et en équivalent "moyenne annuelle".

Projection de trafics

Les projections ont été estimées en combinant :

- les trafics actuels de référence ou trafic de "fond" (cf. §2.4)
- la croissance exogène des trafics (évolution moyenne des trafics de fond non liés au projet, moyennant un taux de croissance annuel moyen
- la génération de trafic liée au projet et son affectation sur le réseau viaire (origines/destinations, itinéraires empruntés et prise en compte des accès).

De façon générale, on se place plutôt en fourchette haute ou défavorable en termes d'hypothèses de génération ou de trafics supplémentaires et ce dans le but d'affermir les conclusions.

Un scénario "sans projet" ou "au fil de l'eau" (c'est-à-dire avec la seule croissance exogène) a été effectué à fins de comparaison.

• Analyse capacitaire

L'analyse capacitaire a été menée de façon similaire à celle produite pour l'état actuel en période pointe de référence.

3.2 Croissance exogène des trafics

Il a été retenu un taux de croissance exogène égal à +1% par an, ce qui est supérieur à la tendance actuelle indiquant un tassement cf. §2.2 (hypothèse défavorable par conséquent).

3.3 Génération de trafic lié au projet

3.3.1 Génération de trafic – Heures de pointe

La génération de trafic peut s'estimer de deux façons :

- Soit à partir du nombre de véhicules stationnés (au regard de la taille des parkings privés) et du mouvement dominant : en sortie (le matin) ou en retour (le soir) sachant que des mouvements inverses existent (par exemple, le matin retour après dépose à l'école).
- Soit à partir des ratios usuels de mobilités : nombre de déplacements VP par jour, concentration horaire etc, ...

Préambule : rappel des caractéristiques du projet

→ Accès :

- L'accès sur l'av. Mistral concerne un parking automobile de 222 places:
 - Résidence sociale : 39 places (dont 1 visiteur)
 - Accession libre: 183 places.
- L'accès en façade de la M6098, intéresse le parking dédié aux clients de l'hôtel (64 places hors places de livraison). Une aire de déposeminute (2 emplacements) est en outre aménagée à l'extérieur ainsi que 6 places extérieures dédiées aux commerces et 2 places extérieures de livraison (intéressant l'hôtel et commerces).

→ Taille moyenne des ménages (logements)

Au regard de la répartition pressentie des logements suivant le type et le nombre de pièces, on peut estimer approximativement la taille des ménages en différenciant entre l'accession libre et la résidence sociale, soit respectivement à **2.36** et **1.50** personnes par ménage moyen comme détaillé ci-après :

Estimation taille de	s ménag	es		
Logements accession	n Type	%		taille ménag
	Studio		5%	1
	ST+cabin	e	6%	1
	T	2	37%	2
	T2+cabin	e	10%	2
	T	3	37%	3
	T	4	5%	4
			100%	2,36
Estimation taille de	s ménag	ges		
Résidence sociale	Type	%		taille ménag
militaria de la Caración de Maria	T1bis		50%	1
	T2		50%	2
	T3		0%	2
			100%	1,50

Ratios de génération de trafic par résident des logements

Sur la base de 3.0 déplacements par jour et par personne (taux usuel en milieu urbain) et en tenant compte d'une part en VP (véhicule particulier) de 75% (hypothèse défavorable) pour les ménages (accession libre) et de 25% pour la résidence sociale et d'un taux d'occupation des véhicules de 1.2 et 1.5 personnes respectivement, il ressort :

Résidence sociale : 0.5 VP/jour/personneAccession libre : 1.75 VP/jour/personne.

Ratios de mobilité - ge	énération uvp/jo	ur		НҮР. НА	UTE	
			Dépl			
PROJET	Logements	Parking	Pers/jour	Part VP	Tx occ/véh	VP/jour/pers
Résidence sociale	76	39	3,0	25%	1,5	0,50
Accession libre	175	183	3,0	70%	1,2	1,75

Génération de trafic des résidents- Pointe du Matin (HPM)

→ Accession libre – HPM

- Méthode par la capacité du parking

o Taux d'occupation à 6h : 95%

o 65% des véhicules stationnés quittent le parking à l'HPM

o Ratio entrant/sortant : 0.25 (1 entrant pour 4 sortants)

- Méthode par les ratios de mobilités

 Génération de déplacements : 1.75 VP/jour/personne – concentration du trafic journalier en HPM : 20%

o Répartition entrant/sortant : 20% -80%

→ Résidence sociale – HPM

- Méthode par la capacité du parking

o Taux d'occupation à 6h: 90%

o 30% des véhicules stationnés quittent le parking à l'HPM

o Ratio entrant/sortant : 0.25 (1 entrant pour 4 sortants)

- Méthode par les ratios de mobilités

 Génération de déplacements : 0.5 VP/jour/personne – concentration du trafic journalier en HPM : 10%

Répartition entrant/sortant : 20% -80%

Ces taux tiennent compte que les résidents de la résidence sociale sont nettement moins motorisés qu'un ménage type (famille) et que leurs déplacements n'étant pas nécessités par des motifs comme le travail et les établissements scolaires, peuvent être davantage étalés tout au long de la journée.

Les deux méthodes aboutissent à des générations de trafics assez proches (cf. détail ci-après) dont on retient la plus élevée des deux :

En entrée : 31 uvp/hEn sortie : 124 uvp/h

	Trafics	généré	s par le P	ROJET -	НРМ			
	RESIDI	ENTS (to	us logem	ents)				
	Calcul pa	ar le nomb	re de places	occupées	(parking)		Répartition	Sortant/Entra
				0,25	50() ST		Entrant	20%
			HM	Ratio E/S			Sortant	80%
	Places	Tx occup.	taux départ	Entrant	Sortant		Ratio E/S	0,25
Résid. Soc.	39	90%	30%	3	11			
Accession lib.	183	95%	65%	28	113			
				31	124			
	Calcul p	ar le taux	de mobili	tés			20%	80%
		Taille						
	Logts	ménages		VP/jour	part HM	HM vp/h		Sortant
Résid. Soc.	76	1,5	0,50	57	10%	6	1	5
							20%	80%
	Logts	Taille ménages	VP/hab.	VP/jour	part HM	HM vp/h	Entrant	Sortant
Accession lib.	175	2,4	1,75	723	20%	145	29	116
Accession iib.	1/3	2,4	1,75	723	2070	143	23	110
						Total	Entrant	Sortant
							30	120
	RESIDEN	TS (tous lo	gements)	Entrant	31	uvp/h		
	Générat	ion de traf	ic retenue	Sortant	124	uvp/h		

Génération de trafic des résidents – Pointe du soir (HPS)

→ Accession libre – HPS

- Méthode par la capacité du parking :
 - o Taux d'occupation : 95% présents en début de soirée
 - 50% des véhicules stationnés en fin de journée sont entrés dans le parking à l'HPS (effet d'étalement des retours au domicile)
 - o Ratio sortant/entrant : 0.43 (sur 100 mouvements, 30% en sortie et 70% en entrée, 0.43 = 3/7)
- Méthode par les ratios de mobilités :
 - Génération de déplacements : 1.75 VP/jour/personne concentration du trafic journalier en HPS : 20%
 - Répartition sortant/entrant : 70% -30%

→ Résidence sociale – HPS

- Méthode par la capacité du parking :
 - o Taux d'occupation : 90% présents en début de soirée
 - 50% des véhicules stationnés en fin de journée sont entrés dans le parking à l'HPS
 - o Ratio sortant/entrant : 0.43 (cf. supra)
- Méthode par les ratios de mobilités :
 - Génération de déplacements : 0.5 VP/jour/personne concentration du trafic journalier en HPS : 20%
 - o Répartition entrant/sortant : 0.43 cf. supra

Les deux méthodes aboutissent à des générations de trafics assez proches (cf. détail ci-après) dont on retient la plus élevée des deux :

En entrée : 109 uvp/hEn sortie : 47 uvp/h

	Trafics	générés	par le P	ROJET - H	IPS				
	RESIDE	ENTS							
	Calcul pa	ar le nombr	e de place	s occupées			Répartitio	n Sortant/En	tra
							Entrant	70%	
			HS	Ratio S/E	0,43		Sortant	30%	
	Places	Tx occup.	taux retour	Entrant	Sortant		Ratio	0,43	
Résid. Soc.	39	90%	50%	18	8				
Accession lib.	183	95%	50%	87	37				
				104	45				
	Calcul p	ar le taux	de mobili	ités			70%	30%	
		Taille							
	Logts	ménages	VP/hab.	VP/jour	HS	HS vp/h	Entrant	Sortant	
Résid. Soc.	76	1,5	0,50	57	20%	11	8	3	
							70%	30%	
		Taille		11112					
	Logts	ménages	Section of the section of	VP/jour	HS	HS vp/h	100000000000000000000000000000000000000	Sortant	
Accession lib.	175	2,4	1,75	723	20%	145	101	43	
							Entrant	Sortant	
							109	47	
	RESIDEN	TS		Entrant	109	uvp/h			
	Générat	ion de trafi	cretenue	Sortant	47	uvp/h			

→ Génération de trafic- Clients de l'Hôtel-et commerces- HPM

- On suppose un taux de remplissage du parking de 90% dont 70% des occupants quittent l'établissement à l'heure de pointe du matin
- Les mouvements 'entrant' sont très minoritaires le matin (les chambres sont indisponibles avant 12h au mieux), on suppose un ratio résiduel d'entrant égal à 10% des sortants
- Enfin, la dépose-minute sera minime et peut concerner éventuellement des visiteurs ou des petits-déjeuners professionnels.
- Concernant les commerces, ceux-ci seront probablement fermés avant 9h. On suppose quelques allées et venues dans l'hypothèse d'une ouverture à 8h30.

On retiendra au final en HPM (cf. tableau à la suite résumant les hypothèses) :

En entrée : 19 uvp/hEn sortie : 55 uvp/h

uvp/h			10%	
		НМ	Ratio E/S	
Parking	Tx occup.	taux départ	Entrant	Sortant
64	90%	70%	4	40
Dépose-	minute		5	5
COMM	IERCES (c	lientèle)	
COMN 2 comme	1	lientèle) Entrant	Sortant
	erces	lientèle		Sortant 10
2 comme	erces	lientèle	Entrant	
2 comme	erces	lientèle	Entrant	10

→ Génération de trafic - Clients de l'Hôtel- HPS

- On suppose un taux de remplissage du parking de 95% dont 50% des occupants entrent dans le parking à l'HPS
- Le ratio Sortant / Entrant est pris à 43% (suivant le taux relatif 30% de sortant pour 70% d'entrant, usuel à l'HPS)
- On suppose un nombre de dépose-minute (taxis ou accompagnement professionnel) égal à 15 mouvements par heure (par sens).
- Côté clientèle des commerces, une quinzaine de clients motorisés par heure.

Ces hypothèses font ressortir au final en HPS le trafic généré suivant :

En entrée : 59 uvp/hEn sortie : 42 uvp/h

uvp/h		ele) - HP		
и тр/п		HS	Ratio S/E	43%
Parking	Tx occup.	taux arrivée	Entrant	Sortant
64	90%	50%	29	12
Dépose-	minute		15	15
T-1-1		uvp/h		
Total		uvp/11		
		clientèl	e)	
	IERCES (1/1	e) Entrant	Sortant
COMN	MERCES (1/1	odios see	Sortant 15
COMN 2 comme	MERCES (1/1	Entrant	15

3.3.2 Répartition spatiale des trafics (origines/destinations)

La répartition spatiale des usagers distingue les résidents d'une part et des clients de l'hôtel d'autre part.

Le poids des origines /destinations s'appuie sur les principales directions : M6098-Est (Nice) et -Ouest (Antibes), M6007-Est et -Ouest, A8-Antibes, A8-Nice, Saint-Laurent-centre et rive gauche du Var.

Les hypothèses privilégient le recours à A8 (gratuit au droit de Saint-Laurent-du-Var) et un poids davantage prépondérant côté Nice (Est). En effet, les M6098 et M6007 assurent davantage des liaisons locales ou semi-locales au droit de Saint-Laurent-du-Var (traitement en boulevard urbain).

Enfin, une part minime est conférée au centre commercial voisin Cap 3000.

Les poids des origines/destinations pour l'hôtel font davantage la part belle au trafic autoroutier car les clients provenant très vraisemblablement hors Région seront davantage enclins à utiliser le réseau primaire structurant.

Les poids des origines/destinations et l'affectation des trafics générés (résidents/clients de l'hôtel) figurent ci-après :

Heure de Pointe du Matin

Ventila	tion spa	tiale H	HPM						
Réside	nts et vi	siteurs							
O/D Poids	M6098- Antibes (Ouest) 10,0%	M6007- Cagnes (Ouest) 7,5%	A8- Antibes (Ouest) 17,5%	A8-Nice (Est) 27%	M6098- Nice (Est) 15%	M6007-Nice (Est) 15%	Cap 3000	St-Laurent Centre+ Var rive gauche 7%	Total
Entrant uvp/h Sortant uvp/h	3 12	9	5 22	8	5 19	5 19	0	9	31 124

Ventila	tion spa	tiale I	HPM						
Hôtel +	comme	rces (cli	entèle)						
O/D	M6098- Antibes (Ouest)	M6007- Cagnes (Ouest)	A8- Antibes (Ouest)	A8-Nice (Est)	M6098- Nice (Est)	M6007-Nice (Est)	Cap 3000	St-Laurent Centre+ Var rive gauche	Total
Poids	10%	6%	25%	30%	12%	12%	0%	5%	1009
Entrant uvp/h	2	1	5	6	2	2	0	1	19
Sortant uvp/h	6	3	14	17	7	7	0	3	55

Heure de Pointe du Soir

Vent	ilation s	patiale	HPS						
Résid	lents et	visiteu	rs						
O/D Poids	M6098- Antibes (Ouest) 10,0%	M6007- Cagnes (Ouest) 7,5%	A8- Antibes (Ouest) 17,5%	A8-Nice (Est) 25,0%	M6098- Nice (Est) 15,0%	M6007-Nice (Est) 15,0%	Cap 3000 3,0%	St-Laurent Centre+ Var rive gauche 7,0%	Total
Entrant uvp/h	11	8	19	27	16	16	3	8	109
Sortant uvp/h	5	4	8	12	7	7	1	3	47

Venti	lation s	patiale	HPS						
Hôte	+ com	merces (clientè	le)					
0/D	M6098- Antibes (Ouest)	M6007- Cagnes (Ouest)	A8- Antibes (Ouest)	A8-Nice (Est)	M6098- Nice (Est)	M6007-Nice (Est)	Cap 3000	St-Laurent Centre+ Var rive gauche	Total
Poids	10%	5%	25%	30%	11%	11%	3%	5%	100%
Entrant uvp/h	6	3	15	18	6	6	2	3	59
Sortant uvp/h	4	2	11	13	5	5	1	2	42

L'affectation des trafics générés sur le réseau viaire tient compte des contraintes inhérentes tout en retenant les itinéraires les plus « naturels ». Elle prend en compte l'absence de symétrie des parcours (itinéraire différent en entrée ou sortie de site), les éventuels allongements de parcours liés notamment aux solutions limitées de tourne-à-gauche sur la M6098, etc, ... Par ailleurs, l'affectation des trafics tient évidemment compte des emplacements des accès et du sens unique sur l'av. Mistral.

3.4 Trafics attendus (horizon +5 ans)

Les trafics attendus figurent schématiquement ci-après pour les heures de pointe de référence (horizon +5 ans). Il est en outre indiqué en caractères bleus le trafic supplémentaire par sens intrinsèquement généré par le projet.

A fins de comparaison, les trafics liés au scénario "au fil de l'eau" (c'est-à-dire sans projet, avec la seule croissance exogène) sont aussi indiqués en regard.

La charge de trafic attendue est décomposée entre la part de l'état actuel référent, la contribution du projet et la contribution de la croissance exogène (pour mémoire, celle-ci étant nulle).

Il ressort que l'impact net du projet se situe en *moyenne* autour de +15% de trafics supplémentaires, comme détaillé ci-après :

• Carrefour A: M6007/av. Mistral / Ch. Paluds

→ A I'HPM

La charge atteint **1 546** uvp/h en situation de projet contre 1 342 uvp/h en état actuel de référence, soit **+15% ou +204 uvp/h**.

La contribution nette du projet est de +135 uvp/h, soit +10.1%. La croissance exogène contribue à hauteur de +5%, soit +68 uvp/h.

→ A l'HPS

La charge atteint **1 837** uvp/h en situation de projet contre 1 689 uvp/h en état actuel de référence, soit **+9% ou +148 uvp/h**.

La contribution nette du projet est de +62 uvp/h, soit +3.7%.

La croissance exogène contribue à hauteur de +5%, soit +86 uvp/h.

Giratoire B : av. Mistral/av. Verdun / Av. Ponant

→ A I'HPM

La charge atteint **624** uvp/h en situation de projet contre 564 uvp/h en état actuel de référence, soit **+11% ou +60 uvp/h**.

La contribution nette du projet est de +31 uvp/h, soit +5.5%.

La croissance exogène contribue à hauteur de +5%, soit +29 uvp/h.

→ A l'HPS

La charge atteint **1 173** uvp/h en situation de projet contre 1 011 uvp/h en état actuel de référence, **+16% ou +162 uvp/h**.

La contribution nette du projet est de +110 uvp/h, soit +10.9%.

La croissance exogène contribue à hauteur de +5%, soit +52 uvp/h.

• Carrefour B: Passage Moatti / Sortie M6098-Nice

→ A l'HPM

La charge atteint **1 071** uvp/h en situation de projet contre 921 uvp/h en état actuel de référence, soit **+16% ou +150 uvp/h**.

La contribution nette du projet est de +103 uvp/h, soit +11.2%.

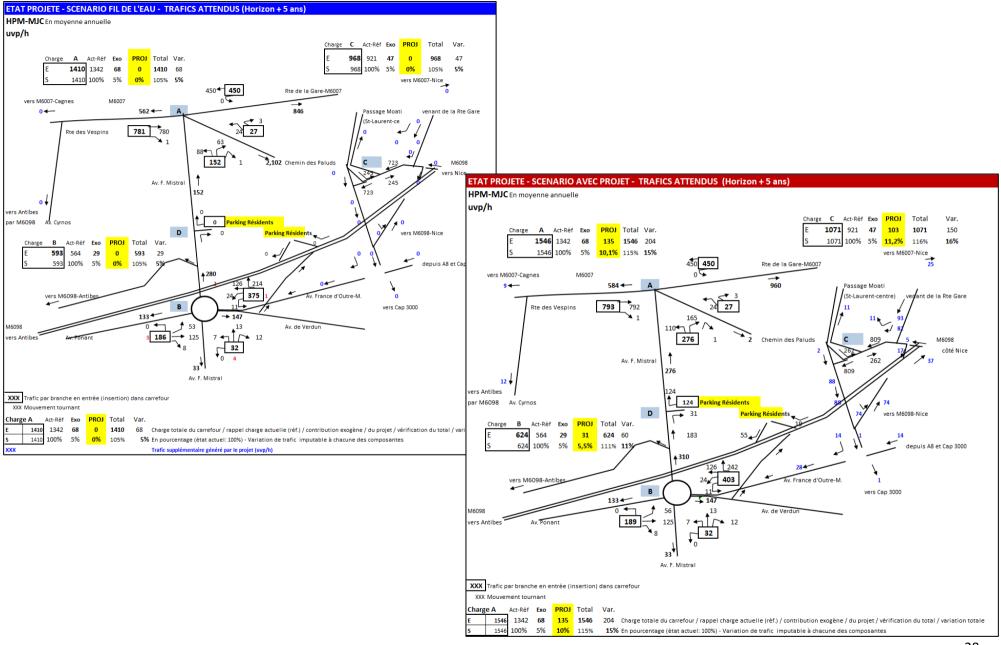
La croissance exogène contribue à hauteur de +5%, soit +47 uvp/h.

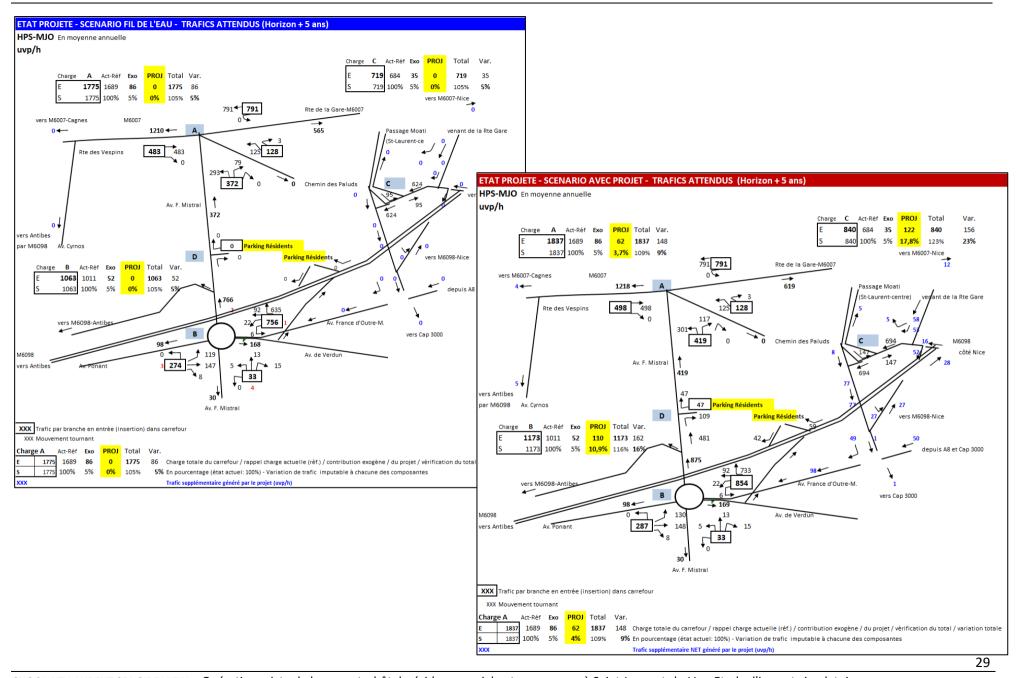
→ A l'HPS

La charge atteint **840** uvp/h en situation de projet contre 684 uvp/h en état actuel de référence, **+23% ou +156 uvp/h**.

La contribution nette du projet est de +122 uvp/h, soit +17.8%.

La croissance exogène contribue à hauteur de +5%, soit +35 uvp/h.





4. ETAT PROJETE : EVALUATION DU NIVEAU DE SERVICE

→ Carrefour A à Feux tricolores : M6007 / av. Mistral / ch. Paluds

Ce carrefour a été évaluée dans la configuration la moins favorable soit lorsque le cycle comporte 3 phases pour une durée totale de 75 secondes.

Heure de pointe du Matin

La réserve globale de capacité est de :

- +36% au fil de l'eau
- +29% en situation de projet, ce qui est satisfaisant.

Individuellement, les branches disposent de réserves satisfaisantes.

La branche F1 (M6007-ouest) fait ressortir une réserve de capacité de +13% en situation de projet, ce qui est acceptable.

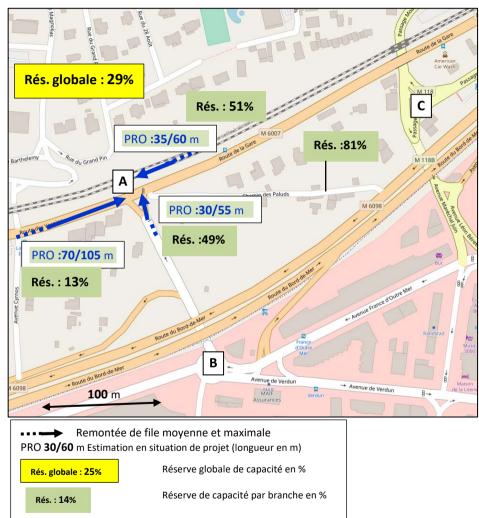
Les autres branches ou lignes de feux sont largement au-dessus des 40%.

Rappelons que l'on se place dans le cas peu fréquent d'un cycle à 3 phases (Compte tenu du faible trafic provenant du chemin des Paluds le matin).

Les remontées de file évoluent peu par rapport à l'état actuel.

En résumé, le cycle de feux actuel entraîne un niveau de service <u>satisfaisant</u> à l'heure de pointe du matin.

Réserves de capacité et Remontées de file attendues SCENARIO AVEC PROJET - Heure de pointe du MATIN Cycle de feux actuel à 3 phases (75 secondes)



Heure de pointe du Soir

La réserve globale de capacité est de :

- +14% au fil de l'eau
- → +13% en situation de projet

Par conséquent, le projet impacte **faiblement** la réserve globale de capacité (en raison du fait que le sens sortant du parking est très minoritaire le soir).

Individuellement, la branche F2-Mistral a une réserve limitée avec +8% (idem pour le scénario fil de l'eau : +10%).

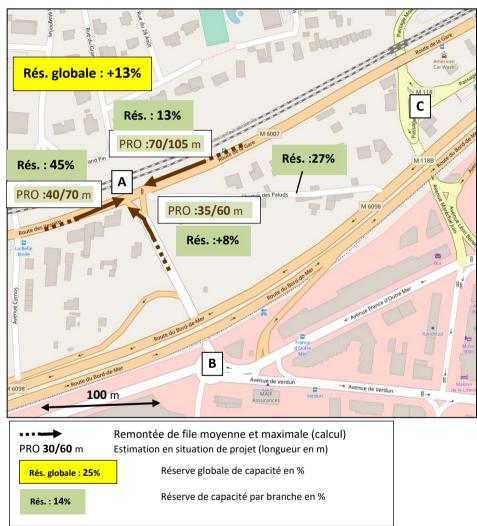
La remontée de file demeure modérée (30 m en moyenne – 60 m au maximum).

De même pour la branche F4-M6007-Est avec +13% (idem avec scénario fil de l'eau : +13%).

La remontée de file est voisine de l'état actuel : 70 m en moyenne, 105 m au maximum.

Compte tenu des hypothèses défavorables retenues et qu'en particulier, l'occurrence d'un cycle à 3 phases n'est pas systématique, le niveau de service estimé est tout à fait <u>acceptable</u>.

Réserves de capacité et Remontées de file attendues SCENARIO AVEC PROJET - Heure de pointe du SOIR Cycle de feux actuel à 3 phases (75 secondes)

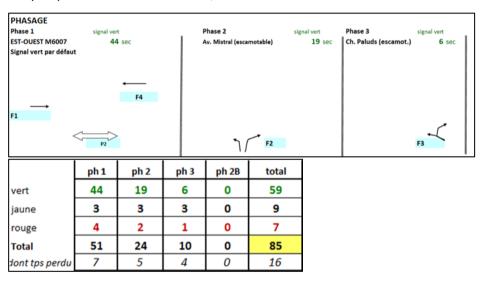


→ Optimisation de la durée du cycle

Une optimisation du cycle de feux peut être apportée en augmentant les durées de signal vers sur les phases M6007 (phase 1) et av. Mistral (phase 2) pour un gain total de +10 secondes.

Cette mesure vise à améliorer et équilibrer les durées de signal vert, notamment la phase F2-Av. Mistral. Elle est souhaitable mais non nécessaire et s'avère pertinente aussi bien dans un scénario sans ou avec projet.

Le cycle passe alors à 85 secondes, comme suit :



→ Evaluation

Dans ces conditions, la réserve globale de capacité est de +15% :

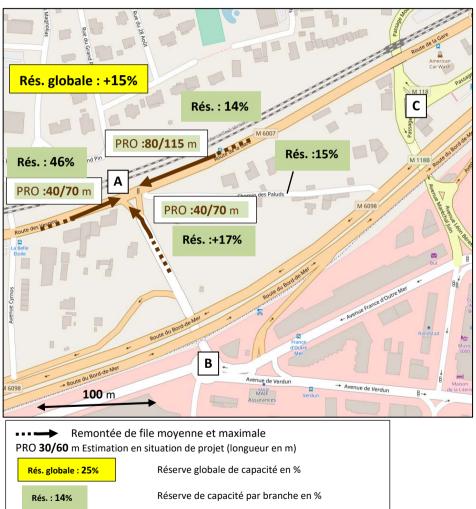
Branche F2-Mistral: +17% (au lieu de +7%)
 Branche F4-M6007-Est: +14% (au lieu de +13%)

Ce cycle optimisé permet un rééquilibrage des réserves de capacité.

Accessoirement, il a pour effet de réduire la réserve de capacité de la branche Paluds (réserve de capacité : 27% → 15%), ce qui permettra de contenir la demande (trafic de traverse intempestif à l'heure actuelle le soir).

Cependant, compte tenu de la longueur de cycle augmentée, les longueurs de stockage sont très voisines voire même légèrement augmentées par rapport au cycle actuel.

OPTIMISATION: Réserves de capacité et Remontées de file attendues SCENARIO AVEC PROJET - Heure de pointe du SOIR Cycle de feux actuel à 3 phases (75 secondes)



→ Giratoire B : Av. Verdun / Av. Mistral / Av. Ponant

On trouvera l'ensemble des résultats des évaluations du giratoire B en annexe 3. Le récapitulatif ci-contre indique les réserves de capacité par branche.

Ces réserves apparaissent confortables en situation de projet (> 40%).

L'impact du projet est *minime* au regard des variations de remontées de file par rapport au scénario "fil de l'eau".

Le niveau de service attendu est fluide au giratoire B.

Girabase Version 4 CERTU - CETE de l'Ouest - SETRA 03/03/2021 - B-Av. Verdun-Mistral-Ponant

Branche Av. Verdun

Périodes de trafic	Réserve de en uvp/h	Capacité en %	Longueur de moyenne	e Stockage maximale	Temps d moyen	'Attente total
HM-Comptages	1717	83%	0vh	2vh	0s	0.0h
HM-REF ACTUEL	1717	83%	0vh	2vh	0s	0,0h
HM-REF FIL EAU	1690	82%	0vh	2vh	0s	0,0h
HM-REF PROJET	1656	80%	0vh	2vh	0s	0.0h
HS- Comptages	1229	63%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF ACTU	1229	63%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF FIL EAU	1179	61%	0vh	2vh	1s	0.1h
HS-REF PROJET	1057	55%	0vh	3vh	1s	0,2h

Branche Av. F. Mistral -nord

Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Périodes de trafic	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de moyenne	e Stockage maximale	Temps d moyen	'Attente total
HM-Comptages	1446	89%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF ACTUEL	1446	89%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF FIL EAU	1433	89%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF PROJET	1430	88%	0vh	2vh	1s	0,0h
HS- Comptages	1373	84%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF ACTU	1373	84%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF FIL EAU	1358	83%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF PROJET	1346	82%	0vh	2vh	1s	0,1h

Périodes de trafic	Réserve de	Capacité	Longueur de	e Stockage	Temps d	'Attente
	en uvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
HM-Comptages HM-REF ACTUEL HM-REF FIL EAU HM-REF PROJET HS- Comptages HS-REF ACTU HS-REF FIL EAU HS-REF PROJET	1384 1384 1368 1364 1281 1281 1262 1247	98% 98% 98% 98% 98% 97%	Ovh Ovh Ovh Ovh Ovh Ovh Ovh	2vh 2vh 2vh 2vh 2vh 2vh 2vh 2vh	1s 1s 1s 1s 1s 1s	0,0h 0,0h 0,0h 0,0h 0,0h 0,0h 0,0h

→ Carrefour C : Passage Moatti vers M6098 (STOP)

Le seul mouvement non prioritaire est l'insertion en tourne-à-gauche en direction de la M6098-Antibes, géré par panneau STOP.

Le tableau ci-après résume l'évaluation du niveau de service, en situation de projet et pour le scénario "au fil de l'eau".

• AU FIL DE L'EAU -Heure de pointe du MATIN

Insertion (STOP)	Vd*	Vp	Сар.	Ts	Rés %	Rmoy	Rmax
Tourne-à-gauche (CC : 5")	245	723	490	0.50	50%	1	4

• AVEC PROJET -Heure de pointe du MATIN

Insertion (STOP)	Vd*	Vp	Cap.	Ts	Rés %	Rmoy	Rmax
Tourne-à-gauche (CC : 5")	262	809	450	0.58	42%	1	5

• AU FIL DE L'EAU -Heure de pointe du SOIR

Insertion (STOP)	Vd*	Vp	Сар.	Ts	Rés %	Rmoy	Rmax
Tourne-à-gauche (CC : 5")	95	624	540	0.18	82%	0	1

• AVEC PROJET - Heure de pointe du SOIR

Insertion (STOP)	Vd*	Vp	Cap.	Ts	Rés %	Rmoy	Rmax
Tourne-à-gauche (CC : 5")	147	694	500	0.29	71%	0	2

^{*} CC = créneau critique (aide au choix de l'abaque)

Vd = demande (mouvement non prioritaire) – uvp/h -Vp= trafic prioritaire – uvp/h

Cap. = capacité d'insertion – uvp/h

Ts= taux de saturation

Rés % = réserve de capacité (1-Ts) en pourcentage

Rmoy – Rmax = Remontée de file moyenne et maximale

Rappel: la longueur de stockage du sas est de 20 m (soit 3 à 4 véhicules)

L'évaluation indique des réserves de capacité **confortables**, qui ne varient que de quelques points en comparant les deux scénarii.

Les remontées de file maximales correspondent à la capacité de stockage.

En résumé, le niveau de service attendu est satisfaisant.

→ Validation des accès

Il s'agit de valider le mode de gestion des accès et notamment l'insertion des trafics sortant des parkings.

Accès Av. Mistral

Le trafic sortant du parking s'insère en tourne-à-droite en direction du carrefour A.

En HPM, la « demande » est maximale (124 uvp/h) mais le faible trafic prioritaire sud \rightarrow nord (\approx 183 uvp/h) ne pose aucune difficulté (capacité d'insertion > 600 uvp/h, soit plus du triple de la demande).

En HPS, la demande est très modérée (60 uvp/h) et répartie sur deux voies. Compte tenu du trafic prioritaire, la capacité d'insertion est au moins de 450 uvp/h, ce qui est (très) largement suffisant.

Accès Hôtel

Le trafic sortant du parking + dépose-minute est minime avec moins de 60 uvp/h et s'insère en tourne-à-droite vers M6098-Antibes. Compte tenu que la M6098 dispose de 2 voies, l'insertion ne pose aucune difficulté avec une demande aussi modeste.

En résumé, le mode de gestion des accès (entrée et sortie en tourneà-droite sur l'av. Mistral (sens sud→ nord) et la M6098 sens Est → Ouest ne pose aucune difficulté circulatoire.

5. CONCLUSIONS

La présente étude fait ressortir après :

- Avoir établi une zone opérationnelle comprenant les carrefours les plus proches du projet et par conséquent à priori les plus susceptibles d'être impactés : Carrefour A-M6007/Mistral (feux tricolores), Giratoire B-Mistral/Verdun/Ponant et carrefour C-Passage Moatti vers M6098-Antibes

- Etabli un état des lieux de référence sur la base de comptages directionnels (à l'heure de pointe du matin/soir) représentatifs d'un état annuel moyen après analyse des variations saisonnières au droit de deux stations permanentes de comptages exploitées par la Métropole (M6007 et M6098).

- Validé les outils statiques d'évaluation des réserves de capacité des carrefours A-B-C par la correcte reproduction des remontées de file observées lors des comptages,

- Projetés les trafics attendus aux carrefours A-B-C à l'horizon +5 ans, et aux heures de pointe du matin/soir en tenant compte des caractéristiques du programme et après avoir confronté deux méthodes d'estimation des flux générés, retenu des hypothèses hautes ou défavorables

- Evalué le niveau de service et les réserves de capacité des carrefours en situation de projet,

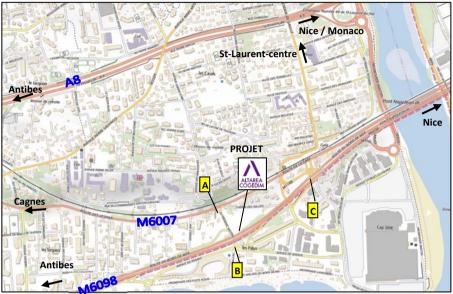
Le réseau et les points d'échanges dans leur état actuel, sont en mesure d'absorber l'impact circulatoire du projet tout ne maintenant un niveau de service satisfaisant.

Au carrefour à feux M6007/Mistral, la réserve de capacité sur l'avenue Mistral pourra être utilement améliorée à terme moyennant une légère modification de la durée du cycle de feux à l'heure de pointe du soir. Cette préconisation vaut aussi en l'absence de projet.

On rappellera pour terminer que le projet se trouve à environ 500 m de la gare TER et que la M6007 (rte de la Gare) transporte plusieurs lignes de bus urbain du réseau Lignes d'Azur. De plus, à l'horizon 2027, une nouvelle ligne de

tramway empruntera le chemin des Paluds. En d'autres termes, le recours au véhicule particulier sera "concurrencé" par une offre alternative abondante et qui le sera davantage à court terme.

Plan général de situation





ANNEXE 1

Relevés de comptages horaires des stations permanentes M6007 et M6098 de la Métropole (année 2017)

Moyenne 6-30 Juin Lundi	06 55 71 23 67 34	115 115 124 133 118 217 362 121	65 58 77 82 70 119 205	44 47 47 57 47 85 105	83 99 92 100 93	226 239 222 229 220	567 590 577 582	1131 1131 1103	1114	1066	1021	4004										550	500	200
Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche MJO 0-1	06 55 71 23 67 34	115 124 133 118 217 362	58 77 82 70 119 205	47 47 57 47 85	99 92 100 93	239 222 229	590 577	1131			1021													
Mercredi 25 Jeudi 27 Vendredi 22 Samedi 36 Dimanche 53 MJO 23	55 71 23 67 34 35	124 133 118 217 362	77 82 70 119 205	47 57 47 85	92 100 93	222 229	577		1103			1064		1065	1136	1.100	1262	1341	1249	1072	833	552		363
Jeudi 27 Vendredi 22 Samedi 36 Dimanche 53 MJO 23	71 23 67 34 35	133 118 217 362	82 70 119 205	57 47 85	100 93	229		1103		1048	1032	1077	1123	1106	1133	1164	1221	1317	1288	1112	843	522	516	402
Vendredi 22 Samedi 36 Dimanche 53 MJO 23	23 67 34 35	118 217 362	70 119 205	47 85	93		582		1171	1027	1002	1063	1219	1118	1167	1196	1242	1296	1253	1180	851	531	573	418
Samedi 36 Dimanche 53 MJO 23	67 34 35	217 362	119 205	85	-	220		1140	1137	1040	1041	1108	1156	1096	1139	1148	1238	1290	1286	1176	875	609	567	387
Dimanche 53 MJO 23	34	362	205		100	220	572	1101	1136	1096	1078	1136	1171	1084	1122	1114	1226	1300	1316	1254	985	627	575	546
MJO 23	35			105	100	191	306	498	786	992	1059	1134	1089	1047	1084	1022	1063	1097	1163	1092	930	560	612	607
		121	70.2		98	163	262	359	513	722	947	1040	1034	818	886	920	965	1077	1133	1027	786	565	504	390
	46		70,3	48,2	93,4	227	578	1121	1132	1055	1035	1090	1158	1094	1139	1158	1238	1309	1278	1159	877	568	546	423
Semaine 6- du 4-10 fév 2	m	1-2h	2-3h	3-4h	4-5h	5-6h	6-7h	7-8h	8-9h	9-10h	10-11h	11-12	12-13h	13-14h	14-15	n15-16h	16-17h	17-18h	18-19h	19-20h	20-21h	21-221	22-23	123-24h
Lundi 87		38	21	25	55	167	533	1147	1168	970	859	992	1027		1088		1209	1263	1240	1035	655	499	355	156
Mardi 10		48	26	34	72	154	525	1124	1256	951	927	949	1021	995	1032		1229	1311	1307	1057	668	463	378	228
Mercredi 12		57	48	28	68	162	502	1168	1316	1053	904	959	1140	1046	1070	1032	1212	1256	1167	1052	684	580	429	273
Jeudi 12	29	47	42	22	78	186	532	1144	1271	995	920	1042	1073	1072	1061	1101	1248	1337	1220	1078	756	450	384	258
Vendredi 15	54	44	30	42	78	195	509	1105	1273	976	940	1027	1167	1121	1135	1191	1258	1320	1288	1213	874	475	420	287
Samedi 25	50	128	93	50	68	128	265	400	647	768	864	970	1046	1040	986	1069	1039	944	933	1021	760	437	361	364
Dimanche 25	58	182	92	69	57	94	159	188	244	415	530	747	756	729	800	783	823	938	887	753	489	410	289	157
MJO 11	19	46,8	33,4	30,2	70.2	173	520	1138	1257	989	910	994	1086	1056	1077	1102	1231	1297	1244	1087	727	493	393	240
Moyenne 6-30 Juin Lundi 72	20	378	234	204	258	581	1166	3739	4339	3082	2855	2899	3049	2980	3033	3167	3698	4374	3968	2953	1894	1216	1145	1006
Mardi 63		302	190	177	275	573	1214	4053	4676	3328	3041	3118	3294	3019	3163	3161	3707	4388		3176	1989	1321	1264	1178
Mercredi 79	_	392	225	196	276	563	1184	3875	4303	3068	2935	3132	3352	3053		3138	3742	4324	3943		2066	1286	1455	1368
Jeudi 89	_	496	293	210	287	607	1186	3835	4366	3305	2853	3094	3301	3115	3253	3229	3775	4305	4253		2002	1346	1402	1404
Vendredi 98	~	502	320	242	339	615	1192	3706	4283	3199	3001	3021	3390	3066	3225	3312	3932	4314			2320	1528	1543	1716
Samedi 145				242	333	013	1102	3700			2889					3312	3332	4514		3310				
			557 1	353	339	475	661	1163	1899	2491			2915	2611	2786	2908	2979	3156	3065	2850	2007	1.000		
Dimanche 159		895 1181	557 723	353 473	339 379	475 428	661 515	1163 763	1899	2491 1734	2289	3019 2591	2915	2611	2786	2908 2391	2979 2700	3156 2964	-		2007	1371	1466 1362	1861

ANNEXE 2:

Evaluation des réserves de capacités du carrefour A à l'heure de pointe du matin / soir en configuration cycle à 3 phases (75 sec.)

Evaluation avec cycle optimisé à 85 secondes (HPS avec Projet)

HEURE POINTE DU MATIN

Etat Actuel HM (comptages) = ACTUEL REFERENT

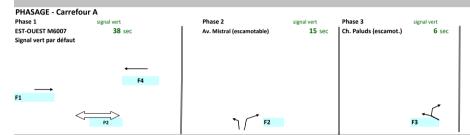
CYCLE COMPLET (3 phases)

Av. F. Mistral

PLAN DES VOIES ET TRAFICS (uvp/h)







Trafics et conversion uvpd/h/voie

vérif charge 1342

145

CYCLE - DUREES DE PHASES ET RESERVES DE CAPACITE

HEURE POINTE DU MATIN

Etat Actuel HM (comptages) = ACTUEL REFERENT

CARREFOUR A- M6007/Avenue Mistral / Ch. Paluds

Cycle	75 sec
Nombre de cycles	48 cycles/h
Temps perdu	16 sec
Temps vert	59 sec
Capacité	1416 uvpd/h/voie

	ph 1	ph 2	ph 3	ph 2B	total
vert	38	15	6	0	59
jaune	3	3	3	0	9
rouge	4	2	1	0	7
Total	45	20	10	0	75
dont tps perdu	7	5	4	0	16

lini piétons	Longueur	Vert mini	Dégagt	Nécess.	Alloué	Vérification
1-S/O	0	0	0	0	0	OK
2	13	26	13	39	45	OK
3	0	0	0	0	10	OK

Remontée de file

Stockage

Volume critique et réserve de capacité par phase

	uvpd/h/voie	sec.	uvp	nd/h/voie	%
	Vol. Crit.	Vert max	Capacité	Réserve	Réserve
Phase 1	743	38	912	169	19%
Phase 2	92	15	360	268	74%
Phase 3	26	6	144	118	82%
Phase 4	0	0	0	0	S/O
Ensemble	862	59	1416	554	39%

Calcul de capacité par mouvement

ibliothèque de coefficients de conversion en uva directionnels

Bibliotneque de c	oerricients de co	nversion en uvi	airectionnei	5
	TàG	TD	TàD	
coeff MT1>	1,1	1,0	1,1	mouvements compatibles
coeff MT2>	1,7	1,0	1,1	tourne-à-gauche en conflit/stockable
coeff MT2>	1,2	1,0	1,2	giration difficile

temps suppl par véh--> 1,5 e MOY. (véh) MAXI (véh) TàD uvo/h uvpd/h uvpd/h/voie phases MOY (m) obs. critique vert capacité réserve (m) 743 0 **743 743 743** 1 *743* **38 912** 169 19% 37 8 49 11 17 100 200 50-90 0 0 84 92 92 2 92 15 360 268 74% 60 2 63 2 4 26 80 F2-gauche 1 F2-gauche 5-15 F2-droite 0 61 61 67 67 2 67 15 360 293 81% 60 2 63 **2 4** 26 200 174 BON F2-droite 5-15 23 3 26 26 3 26 **6 144** 118 82% 69 71 1 200 184 BON F3 -61 SATURE F4 0-10 428 0 428 428 428 1 428 38 912 484 53% 37 5 45 6 10 25/40

durée de vert et réserve de capacité

NB: La remontée maximale = g+1,7*racine(g) où g = remontée moyenne

HEURE POINTE DU MATIN

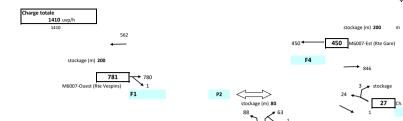
HM - SCENARIO FIL EAU

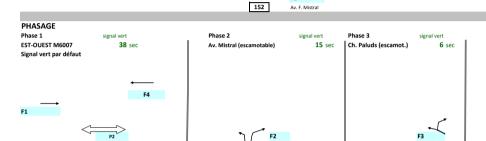
CYCLE COMPLET (3 phases)

PLAN DES VOIES ET TRAFICS (uvp/h)



F3





Trafics et conversion uvpd/h/voie

vérif charge 1410

CYCLE - DUREES DE PHASES ET RESERVES DE CAPACITE

HEURE POINTE DU MATIN HM - SCENARIO FIL EAU

CARREFOUR A- M6007/Avenue Mistral / Ch. Paluds

Cycle	75 sec
Nombre de cycles	48 cycles/h
Temps perdu	16 sec
Temps vert	59 sec
Capacité	1416 uvpd/h/voie

	ph 1	ph 2	ph 3	ph 2B	total
vert	38	15	6	0	59
jaune	3	3	3	0	9
rouge	4	2	1	0	7
Total	45	20	10	0	75
dont tps perdu	7	5	4	0	16

Mini piétons	Longueur	Vert mini	Dégagt	Nécess.	Alloué	Vérification
P1-S/O	0	0	0	0	0	OK
P2	13	26	13	39	45	OK
P3	0	0	0	0	10	OK
P4	0	0	0	0	0	OK

Remontée de file

Stockage

Volume critique et réserve de capacité par phase

	uvpd/h/voie	sec.	sec. uvpd/h/voie		%
	Vol. Crit.	Vert max	Capacité	Réserve	Réserve
Phase 1	781	38	912	131	14%
Phase 2	97	15	360	263	73%
Phase 3	28	6	144	116	81%
Phase 4	0	0	0	0	S/O
Ensemble	906	59	1416	510	36%

Calcul de capacité par mouvement

Bibliothèque de coefficients de conversion en uvp directionnels

	TàG	TD	TàD	
coeff MT1>	1,1	1,0	1,1	mouvements compatibles
coeff MT2>	1,7	1,0	1,1	tourne-à-gauche en conflit/stockable
cneff MT2>	1.2	1.0	1.2	giration difficile

uvod /h temps suppl par véh--> 1,5 e MOY. (véh) MAXI (véh) uvo/h uvpd/h uvpd/h/voie phases critique vert capacité réserve (m) 781 0 **781 781** 781 1 781 38 912 131 14% 37 9 51 11 17 100 200 F2-gauche 0 0 88 97 2 97 15 360 263 73% 60 2 63 2 4 **26** 80 F2-gauche 1 F2-droite 0 64 64 71 71 2 71 15 360 289 80% 60 2 63 **2 4** 26 200 174 BON F2-droite 24 3 27 28 3 28 6 144 116 81% 69 71 200 184 BON F3 F3 450 0 450 450 450 1 450 38 912 **462 51%** 37 5 45 **6 10**

durée de vert et réserve de capacité

La remontée maximale = g+1,7*racine(g) où g = remontée moyenne

HEURE POINTE DU MATIN

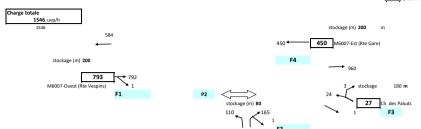
SCENARIO AVEC PROJET

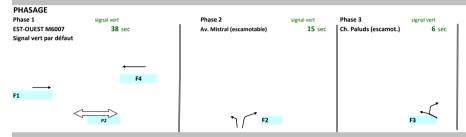
CYCLE COMPLET (3 phases)

Av. F. Mistral

PLAN DES VOIES ET TRAFICS (uvp/h)







Trafics et conversion uvpd/h/voie

vérif charge 1546

276

CYCLE - DUREES DE PHASES ET RESERVES DE CAPACITE

HEURE POINTE DU MATIN SCENARIO AVEC PROJET

CARREFOUR A- M6007/Avenue Mistral / Ch. Palud

R A- M6007/Avenue N	listral / Ch. Paluds
Cycle	75 sec
Nombre de cycles	48 cycles/h
Temps perdu	16 sec
Temps vert	59 sec
Capacité	1416 uvpd/h/voie

	ph 1	ph 2	ph 3	ph 2B	total
vert	38	15	6	0	59
jaune	3	3	3	0	9
rouge	4	2	1	0	7
Total	45	20	10	0	75
dont tps perdu	7	5	4	0	16

	p						
Mini piétons	Longueur	Vert mini	Dégagt	Nécess.	Alloué	Vérification	
P1-S/O	0	0	0	0	0	OK	
P2	13	26	13	39	45	OK	
P3	0	0	0	0	10	OK	
P4	0	0	0	0	0	OK	

Remontée de file

Stockage

Volume critique et réserve de capacité par phase

	uvpd/h/voie	sec.	uvpd/h/voie		%
	Vol. Crit.	Vert max	Capacité	Réserve	Réserve
Phase 1	793	38	912	119	13%
Phase 2	183	15	360	177	49%
Phase 3	28	6	144	116	81%
Phase 4	0	0	0	0	S/O
Ensemble	1003	59	1416	413	29%

Calcul de capacité par mouvement

ibliothèque de coefficients de conversion en uva directionnels

Bibliotneque de c	oemcients de co	nversion en uvi	airectionnei	5
	TàG	TD	TàD	
coeff MT1>	1,1	1,0	1,1	mouvements compatibles
coeff MT2>	1,7	1,0	1,1	tourne-à-gauche en conflit/stockable
coeff MT2>	1,2	1,0	1,2	giration difficile

uvod /h temps suppl par véh--> 1,5 e MOY. (véh) MAXI (véh) TàD uvo/h uvpd/h uvpd/h/voie phases MOY (m) critique vert capacité réserve (m) 793 0 **793 793 793** 1 *793* 38 912 119 13% 37 9 51 12 18 107 200 F2-gauche 110 0 0 110 121 121 2 121 15 360 239 66% 60 2 63 2 4 **26** 80 1 F2-gauche 36 200 F2-droite 0 166 166 183 183 2 183 15 360 177 49% 60 3 65 **3 6** 164 BON F2-droite 24 3 27 28 28 3 28 6 144 116 81% 69 1 71 1 3 200 184 BON F3 F3 450 0 450 450 450 1 450 38 912 **462 51%** 37 5 45 **6 10**

durée de vert et réserve de capacité

NB: La remontée maximale = g+1,7*racine(g) où g = remontée moyenne

HEURE POINTE DU SOIR

Etat Actuel HM (comptages) = ACTUEL REFERENT

CYCLE COMPLET (3 phases)

PLAN DES VOIES ET TRAFICS (uvp/h)



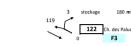






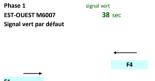
















CYCLE - DUREES DE PHASES ET RESERVES DE CAPACITE

HEURE POINTE DU SOIR

Etat Actuel HM (comptages) = ACTUEL REFERENT
CARREFOUR A- M6007/Avenue Mistral / Ch. Paluds

ok A- Mibuu//Avenue N	ilstrai / Cn. Paluus
Cycle	75 sec
Nombre de cycles	48 cycles/h
Temps perdu	16 sec
Temps vert	59 sec
Canacité	1416 uvnd/h/voie

	ph 1	ph 2	ph 3	ph 2B	total
vert	38	15	6	0	59
jaune	3	3	3	0	9
rouge	4	2	1	0	7
Total	45	20	10	0	75
dont tps perdu	7	5	4	0	16

Mini piétons	Longueur	Vert mini	Dégagt	Nécess.	Alloué	Vérification	
P1-S/O	0	0	0	0	0	OK	
P2	13	26	13	39	45	OK	
P3	0	0	0	0	0	OK	
DA.	0	0	0	0	0	OK	

Volume critique et réserve de capacité par phase

	uvpd/h/voie	sec.	uvpi	d/h/voie	%
	Vol. Crit.	Vert max	Capacité	Réserve	Réserve
Phase 1	753	38	912	159	17%
Phase 2	307	15	360	53	15%
Phase 3	98	6	144	46	32%
Phase 4	0	0	0	0	S/O
Ensemble	1158	59	1416	258	18%

Calcul de capacité par mouvement

Bibliothèque de coefficients de conversion en uvp directionnels

	TàG	TD	TàD	
coeff MT1>	1,1	1,0	1,1	mouvements compatibles
coeff MT2>	1,7	1,0	1,1	tourne-à-gauche en conflit/stockable
coeff MT2>	1.2	1.0	1.2	giration difficile

Trafics et conversion uvpd/h/voie

durée de vert et réserve de capacité

Remontée de file

Stockage

												uvpa/n													
		0,5										/voie	uvpd /h /voie		temps si	uppl par véh>	1,5	_	véh						
										Volume						nb véh moy				longueur					
																(pendant	Tps rouge	e MOY.			remontée max		Réserve		
Ligne /voie	Nb voies	signal jaune	TàG	TD	TàD	uvp/h	uvpd/h	uvpd/h/voie	phases	critique	vert	capacité	réserve	Réserve %	Tps rouge	rouge)/voie	majoré	(véh)	(véh)	MOY (m)	(m)	dispo. (m)	stockage (m)		obs.
F1	1		0	460	0	460	460	460	1	460	38	912	452	50%	37	5	45	6	10	36	61	200	139 BON	F1	30-60
F2-gauche	1		279	0	0	279	307	307	2	307	15	360	53	15%	60	5	68	6	10	36	61	80	19 BON	F2-gauche	20-50
F2-droite	1		0	0	75	75	83	83	2	83	15	360	278	77%	60	2	63	2	4	12	26	200	174 BON	F2-droite	5-15
F3	1	24	0	95	3	98	98	98	3	98	6	144	46	32%	69	2	72	2	4	12	26	200	174 BON	F3	0-10
F4	1		0	753	0	753	753	753	1	753	38	912	159	17%	37	8	49	11	17	66	100	0	-100 SATUR	E F4	70-110
					tot	1665																			
NB:				vé	rif charge	1689																			

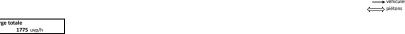
La remontée maximale = g+1,7*racine(g) où g = remontée moyenne

HEURE POINTE DU SOIR

HM - SCENARIO FIL EAU

CYCLE COMPLET (3 phases)

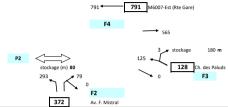




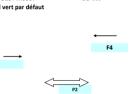
Phase 2



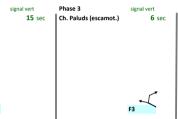




PHASAGE	
Phase 1	signal vert
EST-OUEST M6007	38 se
Signal vert par défaut	
	+







stockage (m) 200 m

CYCLE - DUREES DE PHASES ET RESERVES DE CAPACITE

HEURE POINTE DU SOIR HM - SCENARIO FIL EAU

CARREFOUR A- M6007/Aven

R A- M6007/Avenue N	listral / Ch. Paluds
Cycle	75 sec
Nombre de cycles	48 cycles/h
Temps perdu	16 sec
Temps vert	59 sec
Capacité	1416 uvpd/h/voie

	ph 1	ph 2	ph 3	ph 2B	total
vert	38	15	6	0	59
jaune	3	3	3	0	9
rouge	4	2	1	0	7
Total	45	20	10	0	75
dont tps perdu	7	5	4	0	16

	p						
Mini piétons	Longueur	Vert mini	Dégagt	Nécess.	Alloué	Vérification	
P1-S/O	0	0	0	0	0	OK	
P2	13	26	13	39	45	OK	
Р3	0	0	0	0	0	OK	
P4	0	0	0	0	0	OK	

Remontée de file

Stockage

Volume critique et réserve de capacité par phase

	uvpd/h/voie	sec.	ec. uvpd/h/voie						
	Vol. Crit.	Vert max	Capacité	Réserve	Réserve				
Phase 1	791	38	912	121	13%				
Phase 2	323	15	360	37	10%				
Phase 3	105	6	144	39	27%				
Phase 4	0	0	0	0	S/O				
Ensemble	1219	59	1416	197	14%				

Calcul de capacité par mouvement

Bibliothèque de coefficients de conversion en uvp directionnels

	TàG	TD	TàD	
coeff MT1>	1,1	1,0	1,1	mouvements compatibles
coeff MT2>	1,7	1,0	1,1	tourne-à-gauche en conflit/stockable
coeff MT2>	1.2	1.0	1.7	giration difficile

Trafics et conversion uvpd/h/voie

													uvpa/n												
		_	0,5										/voie	uvpd /h /voie		temps si	uppl par véh>	1,5	_	véh					
Ligne /voie	Nb voies		signal jaune	TàG	TD	TàD	uvp/h	uvpd/h	uvpd/h/voie	phases	Volume critique	vert	capacité	réserve	Réserve %	Tps rouge	nb véh moy (pendant rouge)/voie	Tps rouge	Remonté e MOY. (véh)		longueur remontée MOY (m)	longueur de remontée max (m)		Réserve stockage (m)	
F1	1			0	483	0	483	483	483	1	483	38	912	429	47%	37	5	45	6	10	36	61	200	139 BOI	N F1
F2-gauche	1			293	0	0	293	323	323	2	323	15	360	37	10%	60	5	68	6	10	36	61	80	19 BOI	N F2-gauche
F2-droite	1			0	0	79	79	87	87	2	87	15	360	273	76%	60	2	63	2	4	12	26	200	174 BOI	N F2-droite
F3	1		24	0	101	3	104	105	105	3	105	6	144	39	27%	69	2	72	3	6	18	36	200	164 BOI	N F3
F4	1			0	791	0	791	791	791	1	791	38	912	121	13%	37	9	51	12	18	72	107	0	-107 SAT	URE F4
NB:					vé	tot rif charge	1751 e 1775					•	•				•							<u> </u>	

durée de vert et réserve de capacité

La remontée maximale = g+1,7*racine(g) où g = remontée moyenne

Etude COGEDIM St LAURENT VAR-màj2021-2.xlsx/A-HS F EAU-TT

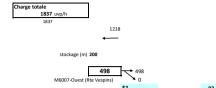
HEURE POINTE DU SOIR

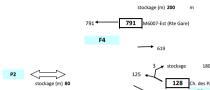
SCENARIO AVEC PROJET

CYCLE COMPLET (3 phases)



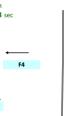






Av. F. Mistral

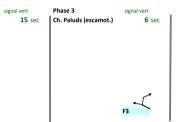






Phase 2

419



CYCLE - DUREES DE PHASES ET RESERVES DE CAPACITE

HEURE POINTE DU SOIR

SCENARIO AVEC PROJET

CARREFOUR A- M6007/Avenue Mistral / Ch. Paluds

it A miodo//Avenue iv	iistiai / Cii. i aiaas
Cycle	75 sec
Nombre de cycles	48 cycles/h
Temps perdu	16 sec
Temps vert	59 sec
Capacité	1416 uvpd/h/voie

	ph 1	ph 2	ph 3	ph 2B	total
vert	38	15	6	0	59
jaune	3	3	3	0	9
rouge	4	2	1	0	7
Total	45	20	10	0	75
dont tps perdu	7	5	4	0	16

Mini piétons	Longueur	Vert mini	Dégagt	Nécess.	Alloué	Vérification
P1-S/O	0	0	0	0	0	OK
P2	13	26	13	39	45	OK
P3	0	0	0	0	0	OK
P4	0	0	0	0	0	OK

Volume critique et réserve de capacité par phase

	uvpd/h/voie	sec.	uv	od/h/voie	%
	Vol. Crit.	Vert max	Capacité	Réserve	Réserve
Phase 1	791	38	912	121	13%
Phase 2	332	15	360	28	8%
Phase 3	105	6	144	39	27%
Phase 4	0	0	0	0	S/O
Ensemble	1228	59	1416	188	13%

Calcul de capacité par mouvement

ibliothèque de coefficients de conversion en uva directionnels

Bibliotneque de ci	perficients de co	nversion en uvi	airectionnei	5
	TàG	TD	TàD	
coeff MT1>	1,1	1,0	1,1	mouvements compatibles
coeff MT2>	1,7	1,0	1,1	tourne-à-gauche en conflit/stockable
coeff MT2>	1,2	1,0	1,2	giration difficile

Trafics et conversion uvpd/h/voie

durée de vert et réserve de capacité

uvod /h

Remontée de file

Stockage

		0,5										/voie	uvpd /h /voie		temps si	uppl par véh>	1,5	_	véh					
										Volume						nb véh moy (pendant	Tps rouge	Remonté e MOY.		longueur	longueur de remontée max	stockage	Réserve	
Ligne /voie	Nb voies	signal jaune	TàG	TD	TàD	uvp/h	uvpd/h	uvpd/h/voie	phases	critique	vert	capacité	réserve	Réserve %	Tps rouge	rouge)/voie		(véh)	(véh)	MOY (m)	(m)	dispo. (m)	stockage (m)	
F1	1		0	498	0	498	498	498	1	498	38	912	414	45%	37	6	46	7	11	42	69	200	131 BON	F1
F2-gauche	1		301	0	0	301	332	332	2	332	15	360	28	8%	60	6	69	6	10	36	61	80	19 BON	F2-gauche
F2-droite	1		0	0	117	117	129	129	2	129	15	360	231	64%	60	2	63	3	6	18	36	200	164 BON	F2-droite
F3	1	24	0	101	3	104	105	105	3	105	6	144	39	27%	69	2	72	3	6	18	36	200	164 BON	F3
F4	1		0	791	0	791	791	791	1	791	38	912	121	13%	37	9	51	12	18	72	107	0	-107 SATU	RE F4
NB:					tot rif charge	1813 1837								•									<u>.</u>	

NB: La remontée maximale = g+1,7*racine(g) où g = remontée moyenne

HEURE POINTE DU SOIR

SCENARIO AVEC PROJET - CYCLE OPTIMISE 85 sec.

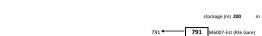
CYCLE COMPLET (3 phases) - OPTIMISE

Av. F. Mistral

PLAN DES VOIES ET TRAFICS (uvp/h)

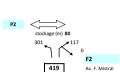






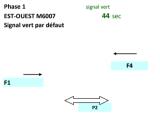
stockage (m) 200





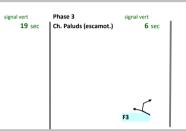


PHASAGE





Phase 2



CYCLE - DUREES DE PHASES ET RESERVES DE CAPACITE

HEURE POINTE DU SOIR

SCENARIO AVEC PROJET - CYCLE OPTIMI CYCLE COMPLET (3 phases) - OPTIMISE

CARREFOUR A- M6007/Avenue Mistral / Ch. Paluds

Cycle	85 sec
Nombre de cycles	42 cycles/h
Temps perdu	16 sec
Temps vert	69 sec
Capacité	1449 uvpd/h/voie

	ph 1	ph 2	ph 3	ph 2B	total
vert	44	19	6	0	59
jaune	3	3	3	0	9
rouge	4	2	1	0	7
Total	51	24	10	0	85
dont tps perdu	7	5	4	0	16

	p					
/lini piétons	Longueur	Vert mini	Dégagt	Nécess.	Alloué	Vérification
1-S/O	0	0	0	0	0	OK
2	13	26	13	39	51	OK
3	0	0	0	0	0	OK
4	0	0	0	0	0	OK

Volume critique et réserve de capacité par phase

	uvpd/h/voie	sec.	uvp	nd/h/voie	%
	Vol. Crit.	Vert max	Capacité	Réserve	Réserve
Phase 1	791	44	924	133	14%
Phase 2	332	19	399	67	17%
Phase 3	108	6	126	18	15%
Phase 4	0	0	0	0	S/O
Ensemble	1231	69	1449	218	15%

Calcul de capacité par mouvement

Bibliotneque de	coefficients de co	nversion en uvi	airectionnei	5
	TàG	TD	TàD	
coeff MT1>	1,1	1,0	1,1	mouvements compatibles
coeff MT2>	1,7	1,0	1,1	tourne-à-gauche en conflit/stockable
coeff MT2>	1,2	1,0	1,2	giration difficile

Trafics et conversion uvpd/h/voie

durée de vert et réserve de capacité

Remontée de file

Stockage

		0,5										uvpd /h /voie	uvpd /h /voie		temps si	uppl par véh>	1.5		véh					
Ligne /voie	Nb voies	signal jaune	TàG	TD	TàD	uvp/h	uvpd/h	uvpd/h/voie	phases	Volume critique	vert	capacité		Réserve %	Tps rouge	nb véh moy (pendant rouge)/voie	Tps rouge	Remonté e MOY. (véh)	Remontée		longueur de remontée max (m)		Réserve stockage (m)	
F1	1		0	498	0	498	498	498	1	498	44	924	426	46%	41	6	50	7	11	42	69	200	131 BON	F1
F2-gauche	1		301	0	0	301	332	332	2	332	19	399	67	17%	66	6	75	7	11	42	69	80	11 BON	F2-gauche
F2-droite	1		0	0	117	117	129	129	2	129	19	399	270	68%	66	3	71	3	6	18	36	200	164 BON	F2-droite
F3	1	21	0	104	3	107	108	108	3	108	6	126	18	15%	79	3	84	3	6	18	36	200	164 BON	F3
F4	1		0	791	0	791	791	791	1	791	44	924	133	14%	41	10	56	13	19	78	115	0	-115 SATU	RE F4
NB:				vé	tot rif charge	1816 1837	•		•															

La remontée maximale = g+1,7*racine(g) où g = remontée moyenne

ANNEXE 3

Résultats détaillés des tests GIRABASE au giratoire « B « : Mistral-Verdun-Ponant

- A l'heure de pointe du matin/soir
- Evaluation sur la base des comptages directionnels
- Etat actuel référent (identique aux comptages, cité pour mémoire)
- Scénario au fil de l'eau (horizon + 5ans)
- Situation de projet (horizon + 5 ans)

Girabase Version 4 CERTU - CETE de l'Ouest - SETRA

03/03/2021 - B-Av. Verdun-Mistral-Ponant

Page 1

Nom du Carrefour : B-Av. Verdun-Mistral-Ponant

Localisation :

Saint-Laurent-du-Var

Environnement :

Urbain

Variante :

03/03/2021

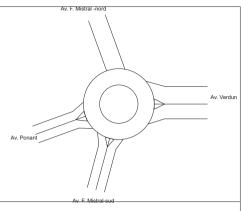
Anneau

Date :

Rayon de l'îlot infranchissable : Largeur de l'albaeale franchissable : Rayon extérieur du giratoire : 6,50 m 5,50 m 12,00 m

Branches

Dialiches								
		Largeurs (en m)						
Nom	Angle (degrés)	Rampe > 3%	Tourne à droite	Entrée à 4 m à 15 m		llôt	Sortie	
Av. Verdun	0			6,00		3,50	5,00	
Av. F. Mistral -nord	110			0,00		0,00	6,00	
Av. Ponant	200			3,00		3,50	3,00	
Av. F. Mistral-sud	255			3,00		3,00	3,00	



Remarques de conception

L'anneau est trop étroit pour une circulation optimale de la voie d'entrée Av. Verdun L'anneau est trop étroit.

Branche Av. Ponant

Si possible, une largeur de sortie d'au moins 3,5 m est préférable.

Branche Av. F. Mistral-sud

Si possible, une largeur de sortie d'au moins 3,5 m est préférable.

Girabase Version 4 CERTU - CETE de l'Ouest - SETRA

03/03/2021 - B-Av. Verdun-Mistral-Ponant

Période HM-Comptages

Trafic Piétons

1	2	3	4
60	60	60	60

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	4	Total Entrant
1	10	204	120	23	357
2					
3	119	50	0	8	177
4	11	12	7	0	30
Total					
Sortant	140	266	127	31	564

Remarques sur la période

Résultats

٠							
		Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total	
	Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1717	83%	0vh	2vh	0s	0,0h
	Av. Ponant Av. F. Mistral-sud	1446 1384	89% 98%	0vh 0vh	2vh 2vh	1s 1s	0,0h 0,0h

Conseils

Branche Av. Verdun

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Branche Av. F. Mistral-sud

Page 2

Période HM-REF ACTUEL

Trafic Piétons

1	2	3	4
60	60	60	60

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	4	Total Entrant
1	10	204	120	23	357
2					
3	119	50	0	8	177
4	11	12	7	0	30
Total Sortant	140	266	127	31	564

Remarques sur la période

Néant

Résultats

	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total	
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1717	83%	0vh	2vh	0s	0,0h
Av. Ponant Av. F. Mistral-sud	1446 1384	89% 98%	0vh 0vh	2vh 2vh	1s 1s	0,0h 0,0h

Conseils

Branche Av. Verdun

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Branche Av. F. Mistral-sud

03/03/2021 - B-Av. Verdun-Mistral-Ponant

Girabase Version 4 CERTU - CETE de l'Ouest - SETRA

Période HM-REF FIL EAU

Trafic Piétons

1	2	3	4
60	60	60	60

Trafic Véhicules en UVP

1	2	3		Total Entrant
- 44		_	- 7	
11	214	126	24	375
		0	8	186
12	13	7	0	32
1/18	280	133	32	593
	1 11 125 12	125 53 12 13	11 214 126 125 53 0 12 13 7	11 214 126 24 125 53 0 8 12 13 7 0

Remarques sur la période

Néar

Résultats

	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d moyen	'Attente total
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1690	82%	0vh	2vh	0s	0,0h
Av. Ponant Av. F. Mistral-sud	1433 1368	89% 98%	0vh 0vh	2vh 2vh	1s 1s	0,0h 0,0h

Conseils

Branche Av. Verdun

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Période HM-REF PROJET

Trafic Piétons

1	2	3	4
60	60	60	60

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	4	Total Entrant
1	11	242	126	24	403
2					
3	125	56	0	8	189
4	12	13	7	0	32
Total Sortant	148	311	133	32	624
Soriani	140	311	133	32	024

Remarques sur la période

Néant

Résultats

	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total	
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1656	80%	0vh	2vh	0s	0,0h
Av. Ponant Av. F. Mistral-sud	1430 1364	88% 98%	0vh 0vh	2vh 2vh	1s 1s	0,0h 0,0h

Conseils

Branche Av. Verdun

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Branche Av. F. Mistral-sud

Période HS- Comptages

Trafic Piétons

1	2	3	4
60	60	60	60

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	4	Total Entrant
1	6	604	88	21	719
2 3					
3	140	113	0	8	261
4	14	12	5	0	31
Total					
Sortant	160	729	93	29	1011

03/03/2021 - B-Av. Verdun-Mistral-Ponant

Remarques sur la période

Néan

Résultats

	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total			
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1229	63%	0vh	2vh	1s	0,1h		
Av. Ponant Av. F. Mistral-sud	1373 1281	84% 98%	0vh 0vh	2vh 2vh	1s 1s	0,1h 0.0h		

Girabase Version 4 CERTU - CETE de l'Ouest - SETRA

Conseils

Branche Av. Verdun

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Période HS-REF ACTU

Trafic Piétons

1	2	3	4
60	60	60	60

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	4	Total Entrant
1	6	604	88	21	719
2					
3	140	113	0	8	261
4	14	12	5	0	31
Total					
Sortant	160	729	93	29	1011

Remarques sur la période

Néant

Résultats

	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total	
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1229	63%	0vh	2vh	1s	0,1h
Av. Ponant Av. F. Mistral-sud	1373 1281	84% 98%	0vh 0vh	2vh 2vh	1s 1s	0,1h 0,0h

Conseils

Branche Av. Verdun

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Branche Av. F. Mistral-sud

Période HS-REF FIL EAU

Trafic Piétons

1	2	3	4
60	60	60	60

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	4	Total Entrant
	1		_		
1	6	635	92	22	755
2				_	
3	147	119	0	8	274
4	15	13	5	0	33
Total Sortant	168	767	97	30	1062

03/03/2021 - B-Av. Verdun-Mistral-Ponant

Remarques sur la période

Néan

Résultats

	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total			
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1179	61%	0vh	2vh	1s	0,1h		
Av. Ponant Av. F. Mistral-sud	1358 1262	83% 97%	0vh 0vh	2vh 2vh	1s 1s	0,1h 0.0h		

Girabase Version 4 CERTU - CETE de l'Ouest - SETRA

Conseils

Branche Av. Verdun

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Période HS-REF PROJET

Trafic Piétons

1	2	3	4
60	60	60	60

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	4	Total Entrant
1	6	735	92	22	855
2					
3	148	130	0	8	286
4	15	13	5	0	33
Total Sortant	169	878	97	30	1174

Remarques sur la période

Néant

Résultats

	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en uvp/h en %		moyenne maximale		moyen total	
Av. Verdun Av. F. Mistral -nord	1057	55%	0vh	3vh	1s	0,2h
Av. Ponant	1346	82%	0vh	2vh	1s	0,1h
Av. F. Mistral-sud	1247	97%	0vh	2vh	1s	0,0h

Conseils

Branche Av. Verdun

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Branche Av. F. Mistral-sud

Girabase Version 4 CERTU - CETE de l'Ouest - SETRA 03/03/2021 - B-Av. Verdun-Mistral-Ponant

Branche Av.	Verd	lun
		_ ·

Périodes de trafic	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total	
					•	
HM-Comptages	1717	83%	0vh	2vh	0s	0,0h
HM-REF ACTUEL	1717	83%	0vh	2vh	0s	0,0h
HM-REF FIL EAU	1690	82%	0vh	2vh	0s	0,0h
HM-REF PROJET	1656	80%	0vh	2vh	0s	0,0h
HS- Comptages	1229	63%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF ACTU	1229	63%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF FIL EAU	1179	61%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF PROJET	1057	55%	0vh	3vh	1s	0.2h

Branche Av. F. Mistral -nord Branche de sortie uniquement

Branche Av. Ponant

Périodes de trafic	Réserve de Capacité en uvp/h en %		Longueur de Stockage moyenne maximale		Temps d'Attente moyen total	
HM-Comptages	1446	89%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF ACTUEL	1446	89%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF FIL EAU	1433	89%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF PROJET	1430	88%	0vh	2vh	1s	0,0h
HS- Comptages	1373	84%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF ACTU	1373	84%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF FIL EAU	1358	83%	0vh	2vh	1s	0,1h
HS-REF PROJET	1346	82%	0vh	2vh	1s	0,1h

Périodes de trafic	Réserve de en uvp/h	Capacité en %	Longueur d moyenne	e Stockage maximale	Temps d moyen	'Attente total
HM-Comptages	1384	98%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF ACTUEL	1384	98%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF FIL EAU	1368	98%	0vh	2vh	1s	0,0h
HM-REF PROJET	1364	98%	0vh	2vh	1s	0,0h
HS- Comptages	1281	98%	0vh	2vh	1s	0,0h
HS-REF ACTU	1281	98%	0vh	2vh	1s	0,0h
HS-REF FIL EAU	1262	97%	0vh	2vh	1s	0,0h
HS-REF PROJET	1247	97%	0vh	2vh	1s	0,0h

ASCODE PBML 19-039

VII ANNEXE 3: ÉTUDE AIR ET SANTÉ

Société SNC Saint Laurent Seaside view

AMENAGEMENT DU QUARTIER DES PALUDS - COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

Etude Air/Santé en complément à l'étude cas par cas réalisée





LE PROJET

Client	Société SNC Saint Laurent Seaside view	
Projet	Aménagement du quartier des Paluds - Commune de Saint-Laurent-du-Var	
Intitulé du rapport	Etude Air/Santé en complément à l'étude cas par cas réalisée	

LES AUTEURS



Cereg - 589 rue Favre de Saint Castor – 34080 MONTPELLIER

Tel: 04.67.41.69.80 - Fax: 04.67.41.69.81 - montpellier@cereg.com

www.cereg.com

Réf. Cereg - M19142

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Septembre 2019	Laetitia FOULQUIER	Laurent FRAISSE	Version initiale

Certification



TABLE DES MATIERES

A. GE	NERALITES	6
B. EV	ALUATION DE LA QUALITE DE L'AIR EN ETAT INITIAL	8
B.I.	DONNEES DE BASE DE LA QUALITE DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE	9
B.II.	CRITERES DE LA QUALITE DE L'AIR	10
B.III.	EVALUATION DE LA QUALITE DE L'AIR SUR LE SECTEUR DU PROJET	11
C. IN	CIDENCES DU PROJET – CALCULS D'EMISSIONS	13
C.I.	PERIMETRE D'ETUDE	14
C.II.	DONNEES DE BASE DES CALCULS DES EMISSIONS	17
C.III.	CALCUL DES EMISSIONS	21
C.III.	1. Calcul des émissions à partir des données horaires de pointe du matin et du soir	21
C.III.	2. Calcul des émissions à partir des données moyennes journalières	22
C.IV.	CALCUL DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	24
C.IV	1. Calcul des consommations énergétiques à partir des données horaires de pointe du matin et du soir	24
C.IV	2. Calcul des consommations énergétiques à partir des données moyennes journalières	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Critères nationaux de la qualité de l'air1
Tableau 2 : Données de mesure de la qualité de l'air suivant les différents paramètres sur la station de l'aéroport de Nic (Atmosud)1
Tableau 3 : Tableau récapitulatif des données utilisées pour les calculs d'estimation des émissions de polluants sur le tableu CopCete à partir des trafics horaires de pointe du matin et du soir1
Tableau 4 : Tableau récapitulatif des données utilisées pour les calculs d'estimation des émissions de polluants sur le tableu CopCete à partir des trafics moyens journaliers2
Tableau 5 : Evaluation des émissions polluantes en 2024 avec et sans aménagement basés sur l'HPM (Source : Calc d'émissions CopCete)2
Tableau 6 : Evaluation des émissions polluantes en 2024 avec et sans aménagement basés sur l'HPS (Source : Calc d'émissions CopCete)2
Tableau 7 : Evaluation des émissions polluantes en 2024 avec et sans aménagement basés sur l'HPM (Source : Calc d'émissions CopCete)2
Tableau 8 : Evaluation des émissions polluantes en 2024 avec et sans aménagement basés sur l'HPS (Source : Calc d'émissions CopCete)2
Tableau 9 : Estimation des consommations énergétiques en 2024 avec et sans aménagement (Source : Résultats CopCet HPM)2
Tableau 10 : Estimation des consommations énergétiques en 2024 avec et sans aménagement (Source : Résultats CopCet HPS)2
Tableau 11 : Estimation des consommations énergétiques en 2024 avec et sans aménagement (Source : Résultats CopCet HPM)2
Tableau 12 : Estimation des consommations énergétiques en 2024 avec et sans aménagement (Source : Résultats CopCet HPS)

LISTE DES ILLUSTRATIONS

llustration 1 : Localisation géographique du projet sur la commune de Saint-Laurent-du-Var (Source : Carte orthonorme de Saint-Laurent-du-Var (Source : Carte orthonorme)	ophoto)5
llustration 2 : Concentration moyenne annuelle 2018 en Dioxyde d'Azote dans le département des Alpes Mar région PACA (Source : AtmoSud)	
llustration 3 : Concentration moyenne annuelle 2018 en Dioxyde d'Azote au niveau de la zone d'étude et de mesure (Source : AtmoSud)	
llustration 4 : Résultats des comptages des véhicules réalisés par ASCODE en heure de pointe du matin (HPM) (Ascode – Février 2019)	
llustration 5 : Résultats des comptages des véhicules réalisés par ASCODE en heure de pointe du soir (HPS) (Ascode – Février 2019)	
llustration 6 : Découpage de la zone d'étude en tronçons cohérents (Source : Géoportail, fond de carte orptop	
llustration 7 : Résultats d'augmentation des émissions par tronçon cohérent (Source : Géoportail, forptophotograpghie)	

PREAMBULE

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des Paluds en bordure de la M6098 « Route du bord de Mer » et à proximité de la M6007 « Route de la gare » sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, la société SNC Saint-Laurent Seaside view souhaite apporter un complément d'étude à la demande d'examen au cas par cas. Le présent dossier traite du volet air-santé.

Le projet se compose de plusieurs installations :

- 134 logements collectifs;
- Création de 75 logements sociaux pour séniors, intégrés dans une résidence spécialisée;
- Aménagement de 148 chambres d'hôtel;
- Création de commerces ;
- Aménagement d'un espace Spa/Fitness ;
- Réalisation de places de stationnement en sous-sol au nombre de 335;
- Réalisation d'aménagements paysagers sur 25% de pleine terre et végétalisation des terrasses.

La superficie totale du projet représente 8 715 m² de terrain pour une surface de plancher de 20 054 m².

La présente étude air/santé s'attache ainsi à évaluer l'exposition des futures populations et l'impact généré par le projet sur la pollution de l'air.



Illustration 1 : Localisation géographique du projet sur la commune de Saint-Laurent-du-Var (Source : Carte orthophoto)

A. GENERALITES



Les principaux polluants atmosphériques rencontrés dans l'environnement sont :

- **le dioxyde de carbone (CO2)** : polluant majeur produit par les combustions industrielles et automobiles. Les niveaux d'émission dans l'atmosphère sont tels qu'ils font craindre des changements climatiques par effet de serre ;
- le monoxyde de carbone (CO) : issu de la combustion incomplète des matières organiques et notamment des combustibles fossiles, il a pour origine principale le trafic automobile. Le monoxyde de carbone gène l'oxygénation du système nerveux, du cœur, des vaisseaux sanguins et à des taux importants, peut être la cause de céphalées et de troubles cardio-vasculaires
- les oxydes d'azote (NOx): ils apparaissent au cours des combustions à haute température des combustibles fossiles et sont essentiellement émis par le transport routier. Ils contribuent à la formation de l'ozone et aux pluies acides. Le dioxyde d'azote NO2, plus toxique que le monoxyde d'azote NO, peut entraîner une altération de la fonction respiratoire et des crises d'asthmes.
- le dioxyde de soufre (SO2) : il est principalement émis par les activités industrielles et par les combustibles fossiles (charbon, fuel, gazole). Une faible partie provient des moteurs diesels en raison du soufre contenu dans le gazole. Ses effets sur la santé sont des troubles respiratoires.
- les Composés Organiques Volatiles (COV) ou hydrocarbures : leurs origines sont naturelles et anthropiques. Ils constituent une famille très hétérogène de composés chimiques d'où la difficulté d'en mesurer les conséquences sur l'environnement. Certains entraînent une gêne olfactive tandis que d'autres sont potentiellement cancérigènes. À ce jour, seul le benzène est réglementé dans l'air ambiant.
- les particules ou poussières (taille comprise entre 0,001 et 50 μm): leurs origines sont naturelles et anthropiques (industrie, chauffage, trafic automobile...). Ces particules peuvent être solides (plomb, brome, amiante, cadmium...), semi-liquides ou liquides et très finement dispersées (aérosols). Nombre d'entre elles sont toxiques. Elles ont pour conséquence l'irritation des voies respiratoires et leurs effets sont variables suivant leur composition chimique.
- les métaux lourds (Cadmium, Plomb, Mercure, Nickel): ils proviennent de sources naturelles et anthropiques (essence, sidérurgie, incinération,...) et sont dangereux par accumulation toxique neurologique, hématologique et rénale. Ils peuvent contaminer les eaux et les sols. Si 75 % du plomb émis provenait des gaz d'échappement avant 1989, le carburant depuis ne contient plus de plomb.
- l'ozone (O3): formé par l'action du rayonnement solaire ultraviolet sur des molécules d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils, il intervient dans la formation de brouillards photochimiques caractéristiques des situations anticycloniques estivales. Les hauts niveaux d'ozone résultent de conditions météorologiques favorables à sa production (ensoleillement) et défavorables à sa dispersion (inversion de températures et stabilité de l'atmosphère). Actuellement, le phénomène de production de l'ozone est de plus en plus préoccupant. C'est le polluant dont les teneurs dépassent le plus souvent les normes de précaution de qualité de l'air dans les zones urbaines et périurbaines. Il occasionne des irritations pulmonaires et oculaires. Il participe à l'effet de serre et entraîne le ralentissement de la croissance des végétaux.

B. EVALUATION DE LA QUALITE DE L'AIR EN ETAT INITIAL



B.I. DONNEES DE BASE DE LA QUALITE DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

La région PACA dispose d'une association assurant un suivi continu de la qualité de l'air : AtmoSud.

Cette association, qui remplace Air PACA, est un observatoire scientifique et technique, membre agrée du **réseau Atmo** au titre du Code de l'Environnement.

Cette association possède un réseau de surveillance de la qualité de l'air qui est composé de soixante-dix stations fixes de mesure, représentatives de la région PACA : stations à proximité immédiate des grands axes routiers, stations urbaines et périurbaines, stations rurales, ou encore à proximité de sites industriels.

Globalement au niveau de la région PACA, les mesures montrent des résultats de pollutions plus importantes au niveau des côtes méditerranéennes par rapport à l'intérieur des terres de la région, en raison d'une concentration en population plus importante et d'un réseau de transports routiers plus accrus (A8 notamment). La concentration en NO2 est un indicateur de la pollution liée au trafic routier. Une carte du suivi de la teneur en NO2, datant de 2018 permet de visualiser les données à l'échelle de la région puis de la zone d'étude.

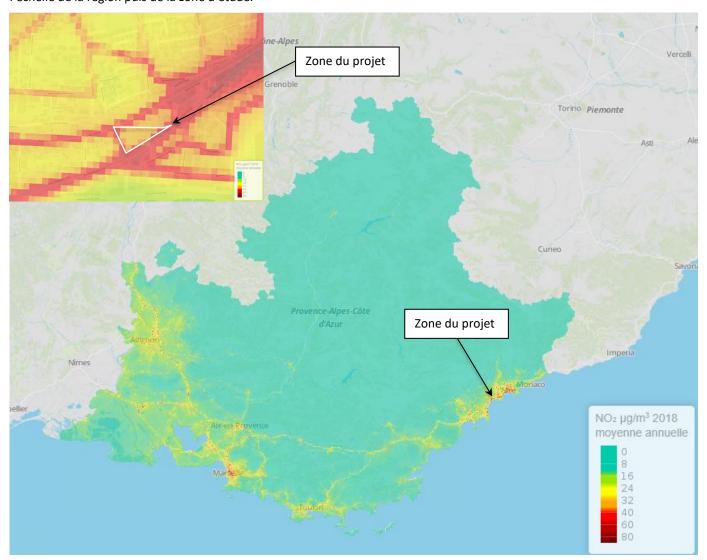


Illustration 2 : Concentration moyenne annuelle 2018 en Dioxyde d'Azote dans le département des Alpes Maritimes et de la région PACA (Source : AtmoSud)

Les bilans annuels de la qualité de l'air dans de département des Alpes-Maritimes réalisé de 2016 à 2018 montrent notamment pour les Dioxydes d'Azote des niveaux en baisse sur le département et même l'ensemble de la région depuis une dizaine d'années, en raison notamment d'une amélioration du parc automobile. Cependant, les normes européennes de qualité ne sont toujours pas respectées à proximité des grands axes de circulation.

La station de mesure la plus proche du projet se situe au niveau de l'aéroport de Nice. La station est de type mesure de fond en zone périurbaine.

La station de mesure de pollution liée au trafic en zone périurbaine la plus proche se situe à Villeneuve-Loubet, à 5 km à l'Ouest de la zone du projet. Cette seconde station présente une configuration sur le plan des infrastructures émettrices plus proches que la zone de projet. Cependant, la station a été mise en service récemment. Les données de mesure ne sont pas disponibles sur une année complète.

Par conséquent, dans le cadre de la présente étude, l'analyse se basera sur les données issues de la station de mesure de l'aéroport de Nice qui ne présente pas une configuration très urbaine comme c'est le cas pour le projet de construction. Cette station mesure en continu depuis 2010 les paramètres suivants :

- Le Monoxyde d'Azote (NO);
- Les particules fines PM2,5 et PM10;
- Le Dioxyde d'Azote (NO2) : paramètre le plus représentatif des pollutions liées au trafic ;
- L'Ozone (O3).

B.II. CRITERES DE LA QUALITE DE L'AIR

En matière de qualité de l'air, trois niveaux de règlementation imbriqués peuvent être distingués (européen, national et local). Les critères nationaux de la qualité de l'air sont définis dans les articles R221-1 à R221-3 du Code de l'Environnement.

Le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 transpose la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008.

Les principales valeurs mentionnées dans la réglementation française sont synthétisées dans le tableau 1 ci-après et les définitions de valeurs seuils rappelés ci-après.

- Valeur limite : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base des connaissances scientifiques à ne pas dépasser, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.
- Objectif de qualité : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base des connaissances scientifiques, à atteindre sur une période donnée dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou pour l'environnement.
- Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble,
- Seuil d'information et de recommandation : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles de la population rendant nécessaires des informations immédiates et adéquates.
- Seuil d'alerte de la population : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

Les valeurs sont exprimées en plusieurs données de base : moyenne annuelle, moyenne journalière, moyenne sur 8 heures, moyenne horaire. Mais chaque polluant n'est pas réglementé en utilisant les mêmes moyennes.

Tableau 1 : Critères nationaux de la qualité de l'air

Polluants	Valeurs limites	Objectifs de qualité et valeur cible (*)	Seuils d'informations et d'alerte
Dioxyde d'azote	En moyenne annuelle	En moyenne annuelle	En moyenne horaire
NO ₂	40 μg/m ³	40 µg/m ³	
	En moyenne horaire		information : 200 µg/m ³
	depuis le 1er janvier 2010		alerte : 400 µg/m³ sur 3h consécutives
	200 μg/m³		et 200 µg/m³ si dépassement J-1 et risque pour J+1
	à ne pas dépasser plus de 18 h par an (P99.8)		
Dioxyde de soufre	En moyenne journalière	En moyenne annuelle	En moyenne horaire
SO ₂	125 μg/m³	50 μg/m ³	
	à ne pas dépasser plus de 3 j par an (P99,2)		information : 300 µg/m ³
	En moyenne horaire		alerte : 500 µg/m³ sur 3h consécutives
	depuis le 1er janvier 2005		
	350 µg/m ³		
	à ne pas dépasser plus de 24 h par an (P99.7)		
Benzène	En moyenne annuelle	En moyenne annuelle	
C _e H _e	valeur limite décroissant linéairement jusqu'en 2010	2 μg/m ³	
	5 μg/m ³		
Monoxyde de carbone	En moyenne sur 8 heures		
СО	10 000 μg/m ³		
Particules fines de	En moyenne annuelle	En moyenne annuelle	En moyenne journalière
diamètre inférieur ou	depuis le 1er janvier 2005	30 μg/m ³	
égal à 10 µm	40 µg/m ³		information: 50 µg/m ³
PM10	En moyenne journalière		alerte : 80 µg/m³
	depuis le 1er janvier 2010		
	50 μg/m³		
	à ne pas dépasser plus de 35 j par an (P90,4)		
Particules fines de	En moyenne annuelle	En moyenne annuelle	
diamètre inférieur ou	27 µg/m ⁹ en 2012, décroissant linéaitrement pour	10 µg/m³	
égal à 2,5 µm	atteindre 25 µg/m³ en 2015	20 μg/m ^{3 (*)}	
PM2.5	2013 : 26 μg/m ³	20 pg	
Plomb	En moyenne annuelle	En moyenne annuelle	
Pb	depuis le 1er janvier 2002	0,25 µg/m ³	
	0,5 µg/m³	0,20 pg///	
	u,o pgrii		
Arsenic		En moyenne annuelle (*)	
As		2012 : 6 ng/m ³	
Cadmium		En moyenne annuelle (*)	
Cd		5 ng/m ³	
Nickel		En moyenne annuelle (*)	
Ni		20 ng/m ³	
Benzo(a)pyrène		En moyenne annuelle (*)	
		1 ng/m ³	

B.III.EVALUATION DE LA QUALITE DE L'AIR SUR LE SECTEUR DU PROJET

La station de mesure située à l'aéroport de Nice permet de donner les résultats de mesures de pollution pour 6 paramètres différents. Les résultats des concentrations moyennes annuelles depuis 2010 sont donnés ci-dessous.

Tableau 2 : Données de mesure de la qualité de l'air suivant les différents paramètres sur la station de l'aéroport de Nice (Atmosud)

Paramètre/Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NO (μg/m³)	7	8	8	8	6	7	6	6	6,1
PM2,5 (μg/m³)	/	/	/	/	/	/	/	/	11,7
NO2 (μg/m³)	19	22	22	24	21	23	22	23	19,3
PM10 (μg/m³)	24	29	30	26	22	22	21	22	20,1
O3 (μg/m³)	53	60	51	54	56	56	53	56	54,3

Ces résultats montrent ainsi globalement une amélioration de la qualité de l'air en 2018 concernant les paramètres :

- NO2 : Diminution de la teneur et atteinte du même niveau mesuré en 2010, en raison notamment d'une amélioration du parc automobile ;
- PM10 : Diminution progressive de la teneur depuis 2013 suite à une tendance à la hausse de 2010 à 2013.

Les données montrent une bonne qualité de l'air sur cette station, les taux restant bien en-dessous des objectifs de qualité. Ces résultats sont à relativiser. En effet, les cartes de suivi des mesures au niveau de la zone d'étude sont à comparer avec celles au niveau de la zone de mesure de l'aéroport de Nice.

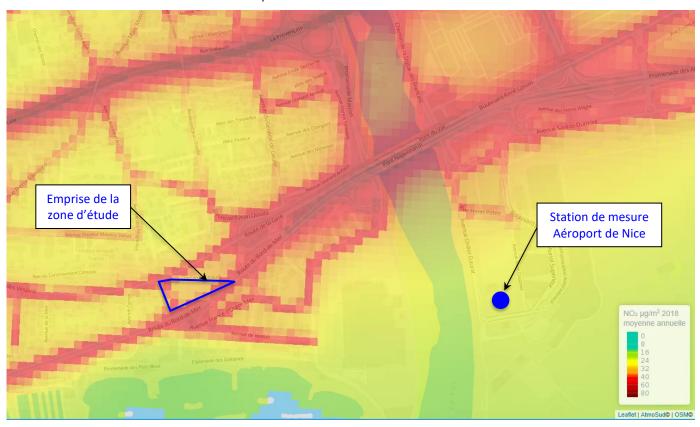


Illustration 3 : Concentration moyenne annuelle 2018 en Dioxyde d'Azote au niveau de la zone d'étude et de la station de mesure (Source : AtmoSud)

Les axes routiers importants « Route du Bord de Mer » et « Route de la Gare », situés à proximité de la zone d'étude ont un impact fort sur la qualité de l'air mesurée au niveau de la zone d'étude, que l'on ne retrouve pas au niveau de la station de mesure de l'aéroport de Nice. Les résultats de la station de mesure de l'aéroport de Nice semblent globalement meilleurs que ceux mesurés au niveau de la zone d'étude notamment pour le paramètre Dioxyde d'Azote, représentatif de la pollution liée au trafic routier.

Les autres paramètres, moins influencés par le trafic routier sont sensiblement similaire sur les deux localisations avec une légère augmentation des particules PM10 à proximité de la route du Bord de Mer tout de même.

Ainsi, l'observation de ces données montre que la qualité de l'air sur la zone d'étude est globalement bonne, avec une concentration en NO₂ ne dépassant pas les normes mais influencée principalement par les axes routiers « Route du Bord de Mer » et « Route de la Gare », à proximité immédiate de la zone d'étude. La station de mesure de qualité la plus proche (aéroport) est moins exposée aux émissions du trafic automobile.

C. INCIDENCES DU PROJET – CALCULS D'EMISSIONS



C.I. PERIMETRE D'ETUDE

Les données de trafic nécessaires à l'étude d'incidence découlent de l'étude menée par le cabinet ASCODE. Cette étude a conduit à des comptages en situation actuelle (PL et VL) ainsi qu'a des projections en situation future au fil de l'eau et à l'état projet (horizon +5 ans). Seules les voies M6007 « Route de la Gare » et M6098 « Route du Bord de Mer » font l'objet d'un comptage permanent. Pour les axes connexes, le cabinet ASCODE a mené une campagne de comptage afin de disposer d'une charge de trafic actuelle.

Les données extraites de l'étude de trafic sont présentées ci-après.

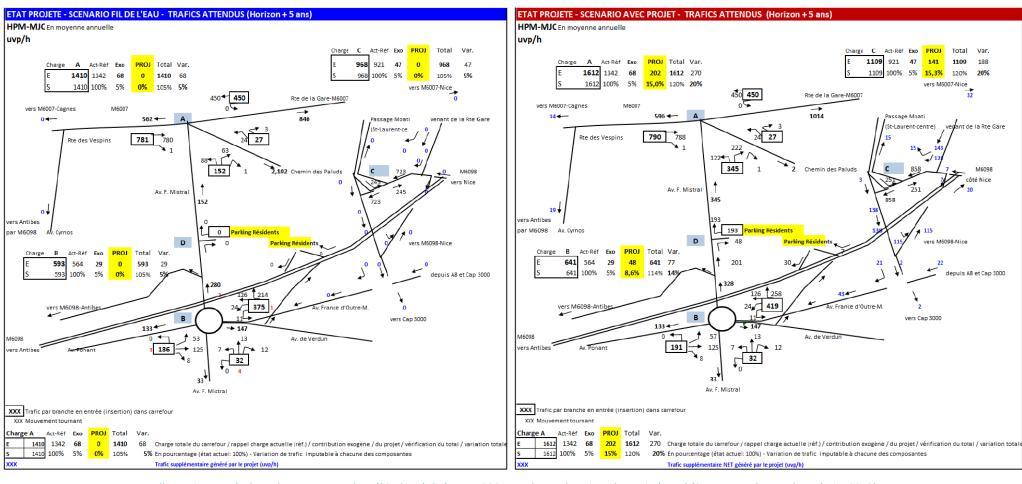


Illustration 4 : Résultats des comptages des véhicules réalisés par ASCODE en heure de pointe du matin (HPM) (Source : Etude Ascode – Février 2019)

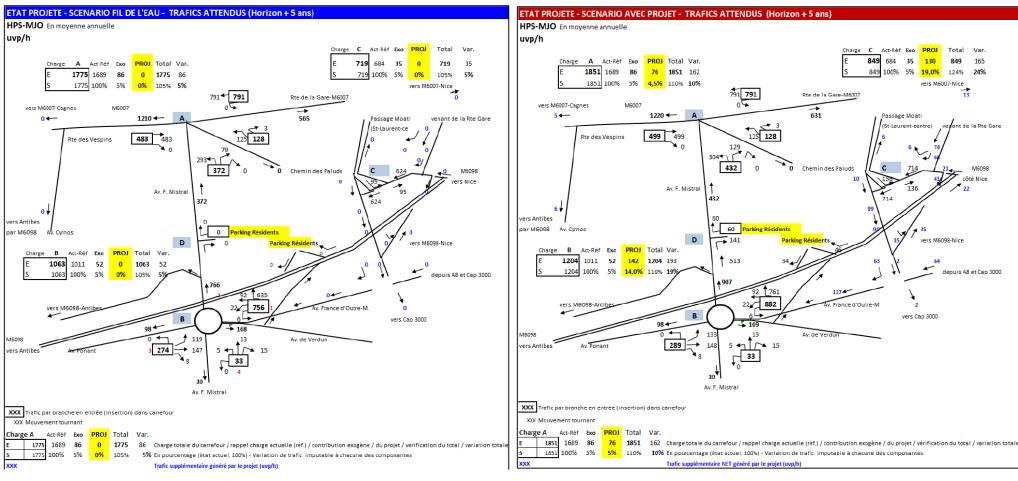


Illustration 5 : Résultats des comptages des véhicules réalisés par ASCODE en heure de pointe du soir (HPS) (Source : Etude Ascode – Février 2019)

C.II. DONNEES DE BASE DES CALCULS DES EMISSIONS

La quantification des émissions de polluants par le trafic routier est réalisée au moyen du **logiciel CopCete** développé par le Cerema et basé sur **la méthodologie COPERT IV** (Computer Programme to calculate Emissions from Road Transport) mise en place depuis 2007.

Ces calculs tiennent compte de nombreux paramètres tels que le trafic pratiqué, le linéaire de l'infrastructure, le type de véhicules, la pente des tronçons étudiés, ... L'illustration ci-dessous présente les différents tronçons.

Le projet se situe en zone urbaine de type disséminée, les principaux axes de trafic sont les M6007 « Route de la Gare » et M6098 « Route du Bord de Mer ». Les principaux carrefours A, B et C et principales routes associées impactées par le projet seront :

- M6007 « Route de la Gare » ;
- « Avenue Frédéric Mistral » ;
- « Chemin des Paluds » ;
- « Avenue France d'Outremer » ;
- « Avenue de Verdun » ;
- « Passage Moati » ;
- « Avenue Ponant »

Les calculs d'émission se basent sur des données horaires de pointe du matin et du soir. Les données de trafic de la M6098 n'étant pas disponibles en trafic horaire de pointe du maton et du soir, les données seront basées sur les trafics moyen journaliers mesurés sur l'année 2017 représentant 42 683 véhicules/j.

Les calculs d'émissions seront calculés à partir des données horaires de pointe du matin et du soir en divisant le trafic moyen journalier de la M6098 par 10, ce qui représente un trafic horaire de pointe du matin de 42 683/10 = 4 268 véh/hpm.

Sur le même principe, les calculs d'émission en trafic moyen journalier prendront en compte les données horaires de pointe du matin multipliées par un facteur de 10.



Illustration 6 : Découpage de la zone d'étude en tronçons cohérents (Source : Géoportail, fond de carte orptophotograpghie)

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des données utilisées pour les calculs d'estimation des émissions de polluants sur le tableur CopCete à partir des trafics horaires de pointe du matin et du soir

						Etat san	s projet	Etat ave	c projet	
N° Tronçon	Nom rue	Altitude	Altitude aval (m)	Longueur	Pente (%)	Trafic horaire	Trafic horaire	Trafic horaire	Trafic horaire	Vitesse
		amont (m)	avai (m)	(m)		HPM (uvp/h)	HPS (uvp/h)	HPM (uvp/h)	HPS (uvp/h)	(km/h)
1	M6007 Route de la Gare sens Ouest-Est	7,35	13,02	400	1,4	846	565	1013	631	70
2	M6007 Route de la Gare sens Est-Ouest	13,02	7,35	400	-1,4	450	791	450	791	70
3	M6007 Rue des Vespins Ouest-Est	5,61	7,3	115	1,5	781	483	790	499	70
4	M6007 Rue des Vespins Est-Ouest	7,3	5,61	115	-1,5	562	1209	596	1220	70
5	Avenue Frédéric Mistral (rond point - voie changement)	2,33	2,36	60	0,0	280	766	328	907	50
6	Avenue Frédéric Mistral (voie changement - entrée hôtel)	2,36	3,83	25	5,9	152	372	201	513	50
7	Avenue Frédéric Mistral (entrée hôtel – Route de la Gare)	3,83	7,05	65	5,0	152	372	346	432	50
8	Chemin des Paluds (sens Nord-Sud)	6,97	9,25	208	1,1	2	0	2	0	30
9	Chemin des Paluds (sens Sud-Nord)	9,25	6,97	208	-1,1	27	128	27	128	30
10	Avenue du Ponant (sens Ouest-Est)	3,56	2,71	144	-0,6	186	274	191	289	50
11	Avenue du Ponant (sens Est-Ouest)	2,71	3,56	144	0,6	133	98	133	98	50
12	Avenue France d'Outremer (1 sens : Est-Ouest)	4,19	2,58	233	-0,7	0	43	0	127	50
13	Avenue de Verdun (1 sens : Ouest-Est)	2,48	3,51	187	0,6	147	168	147	169	50
14	Passage Moati de sortie Route de la Gare à premier tournant (1 sens : Nord-Sud)	12,6	11,4	34	-3,5	0	0	143	74	50
15	Passage Moati de premier tournant à second tournant (sens : Est-Ouest)	11,4	7,66	77	-4,9	723	624	858	714	50
16	Passage Moati de premier tournant à second tournant (sens : Ouest-Est)	7,66	11,4	77	4,9	245	95	251	136	50
17	Passage Moati de second tournant à séparation (1 sens : Nord-Sud)	8,15	4,62	106	-3,3	0	0	138	99	50
18	Passage Moati de séparation à Avenue France d'outremer (sens : Nord-Sud)	4,62	4,23	66	-0,6	0	0	23	65	50
19	Passage Moati de séparation à Avenue France d'outremer (sens : Sud-Nord)	4,23	4,62	66	0,6	0	0	0	0	50
20	Passage Moati de séparation à Route du Bord de Mer (1 sens : Ouest-Est)	4,77	10,84	107	5,7	0	0	230	70	70
21	Avenue Léon Bérenger de Est-à Ouest (jointure avenue France d'Outremer)	3,35	4,27	169	0,5	0	0	22	64	50
22	Route qui joint Avenue Frédéric Mistral et Route du Bord de Mer (sens : Est-Ouest)	2,4	5,5	168	1,8	128	394	127	394	70
23	Route du Bord de Mer de Chemin des Paluds à Entrée résidents (Sens : Est-Ouest)	9,34	8,21	120	-0,9	2134	2134	2141	2180	70
24	Route du Bord de Mer de Entrée résidents à jonction venant de frédéric mistral (sens : Est-Ouest)	8,2	5,9	252	-0,9	2134	2134	2164	2168	70
25	Route du Bord de Mer (sens : Ouest - Est)	8,21	9,34	372	0,3	2134	2134	2134	2134	70

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des données utilisées pour les calculs d'estimation des émissions de polluants sur le tableur CopCete à partir des trafics moyens journaliers

						Etat san	s projet	Etat ave	c projet	
N° Tronçon	Nom rue	Altitude	Altitude	Longueur	Pente (%)	TMJA HPM	TMJA HPS	TMJA HPM	TMJA HPS	Vitesse
		amont (m)	aval (m)	(m)		(uvp/j)	(uvp/j)	(uvp/j)	(uvp/j)	(km/h)
1	M6007 Route de la Gare sens Ouest-Est	7,35	13,02	400	1,4	8460	5650	10130	6310	70
2	M6007 Route de la Gare sens Est-Ouest	13,02	7,35	400	-1,4	4500	7910	4500	7910	70
3	M6007 Rue des Vespins Ouest-Est	5,61	7,3	115	1,5	7810	4830	7900	4990	70
4	M6007 Rue des Vespins Est-Ouest	7,3	5,61	115	-1,5	5620	12090	5960	12200	70
5	Avenue Frédéric Mistral (rond point - voie changement)	2,33	2,36	60	0,0	2800	7660	3280	9070	50
6	Avenue Frédéric Mistral (voie changement - entrée hôtel)	2,36	3,83	25	5,9	1520	3720	2010	5130	50
7	Avenue Frédéric Mistral (entrée hôtel – Route de la Gare)	3,83	7,05	65	5,0	1520	3720	3460	4320	50
8	Chemin des Paluds (sens Nord-Sud)	6,97	9,25	208	1,1	20	0	20	0	30
9	Chemin des Paluds (sens Sud-Nord)	9,25	6,97	208	-1,1	270	1280	270	1280	30
10	Avenue du Ponant (sens Ouest-Est)	3,56	2,71	144	-0,6	1860	2740	1910	2890	50
11	Avenue du Ponant (sens Est-Ouest)	2,71	3,56	144	0,6	1330	980	1330	980	50
12	Avenue France d'Outremer (1 sens : Est-Ouest)	4,19	2,58	233	-0,7	0	430	0	1270	50
13	Avenue de Verdun (1 sens : Ouest-Est)	2,48	3,51	187	0,6	1470	1680	1470	1690	50
14	Passage Moati de sortie Route de la Gare à premier	12,6	11,4	34	-3,5	0	0	1430	740	50
2-7	tournant (1 sens : Nord-Sud)	12,0	11,7	34	3,3	0	Ü	1430	740	30
15	Passage Moati de premier tournant à second tournant (sens : Est-Ouest)	11,4	7,66	77	-4,9	7230	6240	8580	7140	50
16	Passage Moati de premier tournant à second tournant (sens : Ouest-Est)	7,66	11,4	77	4,9	2450	950	2510	1360	50
17	Passage Moati de second tournant à séparation (1 sens : Nord-Sud)	8,15	4,62	106	-3,3	0	0	1380	990	50
18	Passage Moati de séparation à Avenue France d'outremer (sens : Nord-Sud)	4,62	4,23	66	-0,6	0	0	230	650	50
19	Passage Moati de séparation à Avenue France d'outremer (sens : Sud-Nord)	4,23	4,62	66	0,6	0	0	0	0	50
20	Passage Moati de séparation à Route du Bord de Mer (1 sens : Ouest-Est)	4,77	10,84	107	5,7	0	0	2300	700	70
21	Avenue Léon Bérenger de Est-à Ouest (jointure avenue France d'Outremer)	3,35	4,27	169	0,5	0	0	220	640	50
22	Route qui joint Avenue Frédéric Mistral et Route du Bord de Mer (sens : Est-Ouest)	2,4	5,5	168	1,8	1280	3940	1270	3940	70
23	Route du Bord de Mer de Chemin des Paluds à Entrée résidents (Sens : Est-Ouest)	9,34	8,21	120	-0,9	21340	21340	21410	21800	70
24	Route du Bord de Mer de Entrée résidents à jonction venant de frédéric mistral (sens : Est-Ouest)	8,2	5,9	252	-0,9	21340	21340	21640	21680	70
25	Route du Bord de Mer (sens : Ouest - Est)	8,21	9,34	372	0,3	21340	21340	21340	21340	70

C.III. CALCUL DES EMISSIONS

C.III.1. Calcul des émissions à partir des données horaires de pointe du matin et du soir

Les calculs d'émissions sont ainsi réalisés sur les sections routières données précédemment sur la carte.

Les résultats des calculs d'émissions basés sur les trafics en heure de pointe du matin sont présentés dans le tableau suivant. L'horizon 2024 a été pris en compte pour ces calculs avec un aménagement finalisé du projet.

Tableau 5 : Evaluation des émissions polluantes en 2024 avec et sans aménagement basés sur l'HPM (Source : Calcul d'émissions CopCete)

	CO (g/h)	NOx (g/h)	PM10 (g/h)	SO2 (g/h)	Benzène (g/h)
Situation 20	24 sans ame	énagement			
TOTAL Tous axes confondus	972,6	95,6	122,8	2,5	3,1
Situation 20	24 avec ame	énagement			
TOTAL Tous axes confondus	1024,3	120,1	130,7	2,6	3,3
Impact de la réalisation du projet	+5,3%	+25,6%	+6,4%	+4,0%	+6,5%

Les résultats des calculs d'émissions basés sur les trafics en heure de pointe du soir sont présentés dans le tableau suivant. L'horizon 2024 a été pris en compte pour ces calculs avec un aménagement finalisé du projet.

Tableau 6 : Evaluation des émissions polluantes en 2024 avec et sans aménagement basés sur l'HPS (Source : Calcul d'émissions CopCete)

	CO (g/h)	NOx (g/h)	PM10 (g/h)	SO2 (g/h)	Benzène (g/h)
Situation 20	24 sans am	énagement	•		
TOTAL Tous axes confondus	1035,9	118,1	131,8	2,7	3,3
Situation 20	24 avec am	énagement			
TOTAL Tous axes confondus	1074,2	143,6	138,3	2,8	3,5
Impact de la réalisation du projet	+3,7%	+21,6%	+4,9%	+3,7%	+6,1%

Les constatations relatives aux émissions de polluants sur la zone d'étude montrent que les émissions globales connaitront une augmentation aux abords de la zone d'étude d'environ 3 à 26 % du fait de la réalisation du projet et des trafics supplémentaires qu'il engendrera.

Cette augmentation aura une conséquence sanitaire pour les populations riveraines mais représentent une augmentation faible au regard des pollutions déjà émises (M6098 et M6007).

C.III.2. Calcul des émissions à partir des données moyennes journalières

Les calculs d'émissions sont ainsi réalisés sur les sections routières données précédemment sur la carte.

Les résultats des calculs d'émissions basés sur les trafics moyens journaliers (calculés à partir des trafics horaires de pointe du matin) sont présentés dans le tableau suivant. L'horizon 2024 a été pris en compte pour ces calculs avec un aménagement finalisé du projet.

Tableau 7 : Evaluation des émissions polluantes en 2024 avec et sans aménagement basés sur l'HPM (Source : Calcul d'émissions CopCete)

	CO (g/j)	NOx (g/j)	PM10 (g/j)	SO2 (g/j)	Benzène (g/j)
Situation 20	24 sans amé	énagement			
TOTAL Tous axes confondus	9726,4	956,1	1228,0	24,7	31,2
Situation 20	24 avec ame	énagement			
TOTAL Tous axes confondus	10243,3	1200,8	1307,2	26,4	33,0
Impact de la réalisation du projet	+5,3%	+25,6%	+6,4%	+6,9%	+5,8%

Les résultats des calculs d'émissions basés sur les trafics moyens journaliers (calculés à partir des données de pointe horaire du soir) sont présentés dans le tableau suivant. L'horizon 2024 a été pris en compte pour ces calculs avec un aménagement finalisé du projet.

Tableau 8 : Evaluation des émissions polluantes en 2024 avec et sans aménagement basés sur l'HPS (Source : Calcul d'émissions CopCete)

	CO (g/j)	NOx (g/j)	PM10 (g/j)	SO2 (g/j)	Benzène (g/j)
Situation 20	24 sans am	énagement	•		
TOTAL Tous axes confondus	10358,5	1180,6	1318,5	26,6	33,3
Situation 20	24 avec am	énagement			
TOTAL Tous axes confondus	10742,2	1436,0	1382,6	28,0	34,8
Impact de la réalisation du projet	+3,7%	+21,6%	+4,9%	+5,3%	+4,5%

Les constatations relatives aux émissions de polluants sur la zone d'étude montrent que les émissions globales connaitront une augmentation aux abords de la zone d'étude d'environ 5 à 26 % du fait de la réalisation du projet et des trafics supplémentaires qu'il engendrera.

Cette augmentation aura une conséquence sanitaire pour les populations riveraines mais représentent une augmentation faible au regard des pollutions déjà émises (M6098 et M6007).

Au vu des éléments étudiés précédemment, le projet entrainera ainsi l'émission de nouveaux polluants.

La réalisation de ce projet aura donc une incidence limitée sur la qualité de l'air au droit du secteur d'étude. Cette augmentation reste faible au vu des émissions existantes notamment via la route à 5 voies M6098, représentant plus de 42 600 véhicules par jour en moyenne annuelle.

Les résultats des augmentations d'émissions sont donnés dans l'illustration ci-après par tronçon, en moyenne des résultats tirés des trafics moyen journaliers (très similaires aux résultats obtenus avec les trafics de pointe du matin et du soir).



Illustration 7 : Résultats d'augmentation des émissions par tronçon cohérent (Source : Géoportail, fond de carte orptophotograpphie)



C.IV.CALCUL DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Le logiciel CopCete permet également d'évaluer les consommations énergétiques liées à la réalisation du projet, ainsi que la monétarisation des couts collectifs liés à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.

C.IV.1. Calcul des consommations énergétiques à partir des données horaires de pointe du matin et du soir

Le tableau suivant présente les résultats en situation future avec et sans aménagement, basés sur les données de trafic horaire de pointe du matin (HPM).

Tableau 9 : Estimation des consommations énergétiques en 2024 avec et sans aménagement (Source : Résultats CopCete HPM)

	Trafic 2024 Sans aménagement	Trafic 2024 Avec aménagement	Impact de la réalisation du projet
Consommation d'essence en g/h	314,6	339,3	+ 7,8 %
Consommation de diesel en g/h	33786,3	36140,2	+ 7,0 %
Monétarisation des coûts collectifs (en € / h)	13,0 €/h	13,9 €/h	+ 6,9 %

Le tableau suivant présente les résultats en situation future avec et sans aménagement du projet, basés sur les données de trafic horaire de pointe du soir (HPS).

Tableau 10 : Estimation des consommations énergétiques en 2024 avec et sans aménagement (Source : Résultats CopCete HPS)

	Trafic 2024 Sans aménagement	Trafic 2024 Avec aménagement	Impact de la réalisation du projet
Consommation d'essence en g/h	341,0	362,4	+ 6,3 %
Consommation de diesel en g/h	36394,8	38354,4	+ 5,4 %
Monétarisation des coûts collectifs (en € / h)	13,9 €/h	14,6 €/h	+ 5,0 %

On observe ainsi que, comme pour les émissions de polluants, la réalisation du projet entrainera du fait de nouveaux trafics par les résidents du projet d'aménagement du quartier des Paluds, une augmentation de la consommation de carburants sur la section de voirie aux abords directs de la zone d'étude (environ 7 % pour l'essence et environ 6,1 % pour le diesel).

Les couts collectifs liés à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre seront également augmentés dans la même proportion (environ 5,9 %) sur la zone proche du projet.

C.IV.2. Calcul des consommations énergétiques à partir des données moyennes journalières

Le tableau suivant présente les résultats en situation future avec et sans aménagement, basés sur les données de trafic moyen journalier (calculé à partir du trafic horaire de pointe du matin (HPM)).

Tableau 11: Estimation des consommations énergétiques en 2024 avec et sans aménagement (Source: Résultats CopCete HPM)

	Trafic 2024 Sans aménagement	Trafic 2024 Avec aménagement	Impact de la réalisation du projet
Consommation d'essence en g/j	3145,9	3393,5	+ 7,8 %
Consommation de diesel en g/j	337862,6	361401,9	+ 7,0 %
Monétarisation des coûts collectifs (en € / j)	130,2 €/j	139,0 €/j	+ 6,9 %

Le tableau suivant présente les résultats en situation future avec et sans aménagement, basés sur les données de trafic moyen journalier (calculé à partir du trafic horaire de pointe du soir (HPS)).

Tableau 12 : Estimation des consommations énergétiques en 2024 avec et sans aménagement (Source : Résultats CopCete HPS)

	Trafic 2024 Sans aménagement	Trafic 2024 Avec aménagement	Impact de la réalisation du projet
Consommation d'essence en g/j	3409,9	3624,2	+ 6,3 %
Consommation de diesel en g/j	363947,7	383544,0	+ 5,4 %
Monétarisation des coûts collectifs (en € / j)	139,1 €/j	145,9 €/j	+ 4,9 %

On observe ainsi que, comme pour les émissions de polluants, la réalisation du projet entrainera du fait de nouveaux trafics par les résidents du projet d'aménagement du quartier des Paluds, une augmentation de la consommation de carburants sur la section de voirie aux abords directs de la zone d'étude (environ 7 % pour l'essence et environ 6,1 % pour le diesel).

Les couts collectifs liés à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre seront également augmentés dans la même proportion (environ 5,8 %) sur la zone proche du projet.

En conclusion, la réalisation de ces calculs permet de montrer que ce projet d'aménagement sur la commune de Saint-Laurent-du-Var aura pour incidence, du fait de la génération d'environ 1 550 déplacements supplémentaires par jour par rapport à la situation initiale, une augmentation des consommations de carburants fossiles et d'émissions de polluants.

Cette augmentation, qui est d'environ 6,5 % par rapport à la situation actuelle du fait notamment de très forts trafics sur la M6007 et la M6098 aura un impact très limité sur la qualité de l'air.

Ainsi, les concentrations en NO₂ et en benzène observées sur la zone du projet en état initial, qui sont globalement moyennes du fait de la proximité avec les deux grands axes routiers M6007 et M6098, devraient connaître une très faible augmentation du fait de la réalisation du projet.

La qualité de l'air au droit du projet sera très légèrement modifiée et restera en dessous des objectifs de qualité.

VIII ANNEXE 4: RAPPORT ISOLEMENT DES FAÇADES



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

POLYEXPERT ENVIRONNEMENT

Agence SUD-ESTSUD-EST 11 Bd de la Grande Thumine 13090 AIX EN PROVENCE COGEDIM MEDITERRANEE MEDITERRANEE

400 Promenade des Anglais

06200 Nice

Nom: DUPIN Florian Nom: M. LANDRA
Tél.: 04 42 52 13 54 Tél.: 04 92 47 77 10

Mail: f.dupin@polyexpert.fr Mail: jlandra@altareacogedim.com

CLASSEMENT ACOUSTIQUE DE FACADES

LES PALUDS – ILOT SUD Construction de logements collectifs et d'un hôtel



Date	Indice	Type de modification	Rédaction
30/09/2019	V2	llot Sud	LME

A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS	3
2. REGLEMENTATION	
2.1. Textes de référence	3
2.2. Arrêté 30/06/99 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation	4
2.2.1. Transport aérien	
2.2.2. Transport terrestre	4
3. DETERMINATION DE L'ISOLEMENT DE FACADE	6
3.1. Supports documentaires	
3.2. Voies et équipements classées à proximité du projet	6
3.3. Modélisation 3D CadnaA	
3.3.1. Méthodologie et présentation du modèle	7
3.3.2. Evaluation des niveaux sonores en façade du projet	9
3.4. Détermination de l'isolement de façade réglementaire	11
3.4.1. SENIORS	11
3.4.2. HOTEL	12
3.4.3. ACCESSION – Sans masque de l'ilot Nord	
4. PRECONISATION DES ELEMENTS CONSTITUANT LA FACADE	
4.1. Façades	14
4.2. Gros œuvre	14
4.3. Plancher Haut	
4.4. Menuiseries extérieures, occultations, entrées d'air	15
4.4.1. SENIORS	
4.4.2. HOTEL	
4.4.3. ACCESSION – Sans masque de l'Ilot Nord	15
5. CONCLUSION	_
6. ANNEXE	
6.1. Résultats de calculs	
6.1.1. SENIORS	17
6.1.2. HOTEL	_
6.1.3. ACCESSION	
6.2. Définition	21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

1. AVANT-PROPOS

Le présent rapport a pour objet l'étude des isolements acoustiques de façade sur **l'ILOT SUD** de l'opération « LES PALUDS » comportant des logements collectifs et un hôtel situés chemin des Paluds à Saint Laurent du Var (06) afin d'assurer à l'ouvrage projeté un confort acoustique conforme aux existences de la N.R.A. (Nouvelle Réglementation Acoustique), constitué par l'Arrêté du 30 juin 1999.

L'étude comprend successivement :

- La définition des isolements de façades requis,
- La définition des performances acoustiques minimales des composants de façades.

On notera que l'enveloppe de l'Ilot Nord n'est à ce jour pas définitive.

Le masque sonore créé par l'Ilot Nord sur l'Ilot Sud (le protégeant de la voie ferrée et de la Route de la Gare) n'est cependant pas négligeable et impactera directement les performances des éléments de façade à prévoir.

Après vérification, l'impact de ce masque se limite au bâtiment de logements en accession.

L'étude présentée ci-dessous présente les objectifs de façade et les performances à atteindre SANS le masque de l'Ilot Nord.

Une mise à jour des objectifs à atteindre sur les logements en accession pourra être réalisée une fois que l'enveloppe de l'Ilot Nord sera définitive afin d'optimiser les préconisations.

2. REGLEMENTATION

2.1. TEXTES DE REFERENCE

Elle est constituée de (liste non exhaustive) :

- Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation,
- Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels,
- Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
- Arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
- Arrêté du 3 septembre 2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
- Arrêté préfectoral du 12 février 1999 portant sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestres du département des Alpes-Maritimes voies ferroviaires,
- Arrêté préfectoral du 18 aout 2016 portant sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestres du département des Alpes-Maritimes – voies routières,
- Plan d'exposition au bruit (PEB).

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 3 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

2.2. ARRETE 30/06/99 RELATIF AUX CARACTERISTIQUES ACOUSTIQUES DES BATIMENTS D'HABITATION

Les locaux sont classés conformément au tableau suivant :

	Pièces principales	Pièces destinées au séjour professionnel compris dans	ou au sommeil, locaux à usage les logements	
Logements y compris ceux	Pièces de service	Les pièces humides	Cuisine, salle d'eau, cabinet d'aisance.	
contenant des locaux à usage professionnel	Dégagement	Les autres pièces de vie	Pièces telles que débarras, celliers et buanderies.	
	Dépendances	Locaux tels que caves, combles non aménagés, bûchers, serres, vérandas, locaux bicyclettes/voitures d'enfants, locaux poubelles, locaux vide-ordures, garages individuels.		
Circulation commune		ensembles des locaux privatifs, iers, paliers, coursives.		
Locaux techniques		essaires au fonctionnement de la les assurant leur entretien, le chauffage.		
Locaux d'activités	Tous les locaux d'un bâtiment autre que ceux définis dans des catégories logements, circulations communes et locaux techniques.			

2.2.1. TRANSPORT AERIEN

Dans les zones définies par le plan d'exposition aux bruits des aérodromes, l'isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT,A,tr}$ est le suivant :

- 45 dB en zone A
- 40 dB en zone B
- 35 dB en zone C
- 32 dB en zone D

2.2.2. TRANSPORT TERRESTRE

Détermination de l'isolement acoustique minimal des façades des pièces principales et cuisines contre les bruits des transports terrestres en vue d'assurer la protection des occupants des bâtiments d'habitations (arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996).

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée, cette zone est destinée à couvrir l'ensemble du territoire où une isolation acoustique renforcée est nécessaire.

Tableau des valeurs d'isolement minimal D_{nT'A'tr} en dB.

Distand norizont (m)		0	10 	15 	20	2	5	30 	40 	50 		65 	80	100	1:	25 <i>*</i>	160	200	250	300
2	1	45	4	5 4	44	43	42	41	4	0	39	38	;	37	36	35	34	33	7	32
rie	2	42	4:	2 4	41	40	39	38	3	7	36	35	1	34	33	32	31	30	0	
Catégorie	3	38	38	в :	37	36	35	34	3	3	32	31	1	30				\top	T	
Catégor	4	35	3:	3 :	32	31	30											\top	\top	
8	5	30							1	\neg			\top					\top	\top	

Ces valeurs peuvent être diminuées en fonction de la valeur de l'angle de vue selon lequel on peut voir l'infrastructure depuis la façade de la pièce considérée. Cet angle de vue prend en compte à la fois l'orientation du bâtiment par rapport à l'infrastructure de transport et la présence d'obstacles tels que des bâtiments entre l'infrastructure et la pièce pour laquelle on cherche à déterminer l'isolement de façade.

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 4 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

1. Protection des façades du bâtiment considéré par des bâtiments

Les bâtiments susceptibles de constituer des écrans sont le bâtiment étudié lui-même, des bâtiments existants ou des bâtiments à construire faisant partie de la même tranche de construction que le bâtiment étudié. L'angle de vue α sous lequel l'infrastructure est vue est déterminé depuis la façade de la pièce considérée du bâtiment étudié. Cet angle n'est pas limité au secteur affecté par le bruit.

Les corrections à appliquer à la valeur d'isolement acoustique minimal en fonction de l'angle de vue sont les

ANGLE DE VUE α	CORRECTION
α > 135°	0 dB
110° < α ≤ 135°	– 1 dB
90° < α ≤ 110°	– 2 dB
60° < α ≤ 90°	- 3 dB
$30^{\circ} < \alpha \le 60^{\circ}$	- 4 dB
$15^{o} < \alpha \leq 30^{o}$	- 5 dB
0° < α ≤ 15°	- 6 dB
$lpha=0^{\circ}$ (façade arrière)	– 9 dB

Tout point récepteur de la façade d'une pièce duquel est vu le point d'émission conventionnel est considéré comme non protégé. La zone située sous l'horizontale tracée depuis le sommet de l'écran acoustique ou du merlon est considérée comme très protégée. La zone intermédiaire est considérée comme peu protégée.

Les corrections à appliquer à la valeur d'isolement acoustique minimal sont les suivantes :

PROTECTION	CORRECTION
Pièce en zone de façade non protégée	0
Pièce en zone de façade peu protégée	– 3 dB
Pièce en zone de façade très protégée	– 6 dB

En présence d'un écran ou d'un merlon en bordure d'une infrastructure et de bâtiments faisant éventuellement écran entre l'infrastructure et la façade du bâtiment étudié, on cumule les deux corrections, sauf si un des deux éléments faisant écran (bâtiment ou écran acoustique ou merlon) masque l'autre. Toutefois, la correction globale est limitée à - 9 dB.

Dans le cas de zones exposées à la fois au bruit des infrastructures de transports terrestres et aériens, la valeur minimale de l'isolement acoustique standardisé pondéré DnTA,tr des locaux vis-à-vis de l'espace extérieur est calculée en prenant en compte les différentes sources de bruit de transports (terrestres et aériens).

La valeur minimale de l'isolement acoustique est déterminée à partir des deux valeurs calculées pour les infrastructures de transports terrestres et pour le trafic aérien. Ces deux valeurs sont comparées. La valeur minimale de l'isolement est la valeur la plus élevée des deux, augmentée de la correction figurant dans le tableau ci-dessous :

ECART ENTRE DEUX VALEURS	CORRECTION
Ecart de 0 à 1 dB	+ 3 dB
Ecart de 2 à 3 dB	+ 2 dB
Ecart de 4 à 9 dB	+ 1 dB
Ecart > 9 dB	0 dB

L'isolement acoustique standardisé pondéré, D_{nTA,tr}, des pièces principales et cuisines contre les bruits de l'espace extérieur doit être au minimum de 30 décibels, D_{nTA,tr}.

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 5 sur 21

A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

3. DETERMINATION DE L'ISOLEMENT DE FACADE

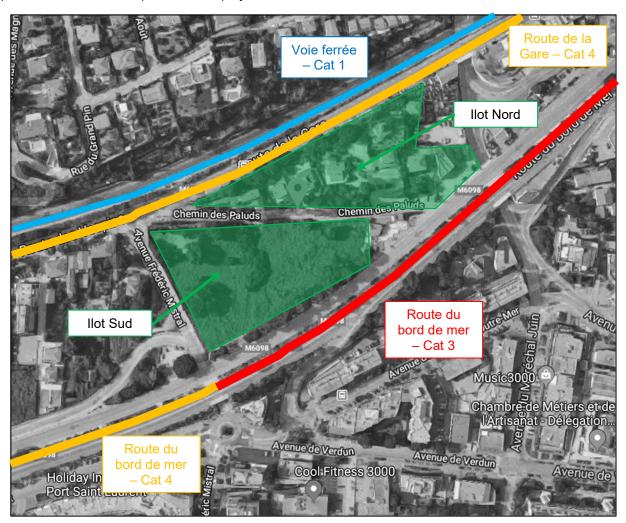
3.1. SUPPORTS DOCUMENTAIRES

Le rapport et les résultats obtenus ont été établi à partir des supports documentaires suivants :

- Plans des bâtiments et plans de niveaux en date du 04/09/2019,
- Détails de principes constructifs transmis par la MOA les 27 et 30 septembre 2019,
- Vue aérienne importée depuis Google Earth,
- Bâtiments importés depuis OpenStreetMap.

3.2. VOIES ET EQUIPEMENTS CLASSEES A PROXIMITE DU PROJET

Le plan suivant montre l'implantation du projet vis-à-vis des infrastructures terrestres environnantes :



Emplacement des axes de transport routier aux alentours du projet

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 6 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

Les voies de transport terrestres classées à proximité du projet sont décrites ci-dessous :

Voies de circulations	Catégories de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Distance entre la voie et le projet	
Chemin de fer	Catégorie 1	300 m	d = 25 m	
Route de la Gare	Catégorie 4	30 m	d = 15 m	
Route du Bord de Mer – Section Ouest	Catégorie 4	30 m	d = 15 m	
Route du Bord de Mer – Section Est	Catégorie 3	100 m	d = 15 m	
Aéroport Nice Côte d'Azur	Zone D	-	1000 m	

3.3. MODELISATION 3D CADNAA

3.3.1. METHODOLOGIE ET PRESENTATION DU MODELE

Aux vues de la complexité de l'impact acoustique sur les façades des îlots Nord et Sud (exposition à 4 voies classées de transport routier et aérien) il est proposé de déterminer le classement de façade du projet par réalisation d'un modèle 3D sous le logiciel CadnaA permettant de limiter la surestimation des objectifs d'isolements extérieurs de la méthode forfaitaire.

L'impact sonore de la voie ferrée, de la route de la Gare et de la Route du bord de mer sera évalué par modélisation numérique. La méthode forfaitaire sera ensuite utilisée pour ajouter à ces niveaux l'impact de la voie aérienne.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 30 mai 1996, une estimation précise des niveaux sonores en façade des bâtiments peut être effectuée en prenant en compte les données urbanistiques et topographiques particulières du site et l'implantation du projet de construction.

L'estimation a été effectuée par modélisation informatique avec le logiciel CadnaA développé par DataKustik utilisant la méthode de calcul NMPB 08.

L'émission sonore de chaque voie de transport est recalée sur la base du niveau sonore au point de référence donné dans le tableau ci-dessous, conformément aux dispositions mentionnées par l'article 7 de l'arrêté.

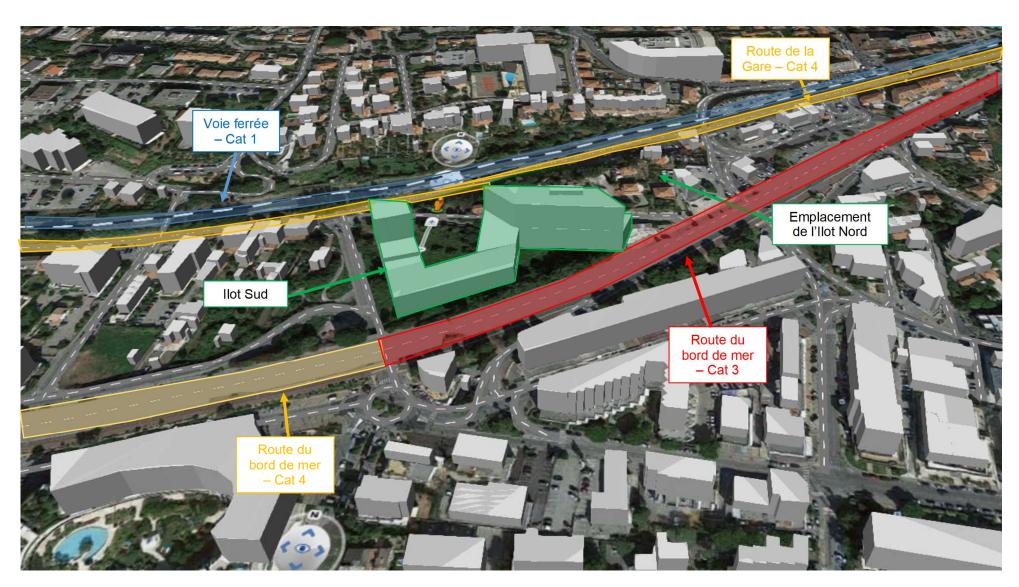
Infrastructures routières et ferroviaires							
Niveau sonore au point de référence dB(A)							
Catégorie Période diurne Période nocturn (6h – 22h) Période nocturn (22h – 6h)							
1	83	78					
2	79	74					
3	73	68					
4	68	63					
5	63	58					

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 7 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU



Modélisation 3D de l'environnement du projet

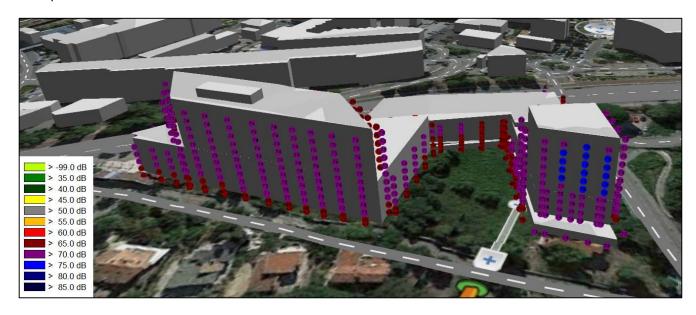


A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

3.3.2. EVALUATION DES NIVEAUX SONORES EN FAÇADE DU PROJET

Les vues 3D ci-dessous montrent les niveaux sonores simulés à 2m des façades du projet (llot Sud). Ces niveaux sont dus aux trois voies de transport terrestre classées autour du projet. Les calculs sont faits en période Diurne et en période Nocturne.



Visualisation des niveaux sonores - façades Nord de l'Ilot Sud - Période Diurne



Visualisation des niveaux sonores – façades Nord de l'Ilot Sud – Période Nocturne

A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU



Visualisation des niveaux sonores - façades Sud de l'Ilot Sud - Période Diurne



Visualisation des niveaux sonores – façades Sud de l'Ilot Sud – Période Nocturne

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 10 sur 21



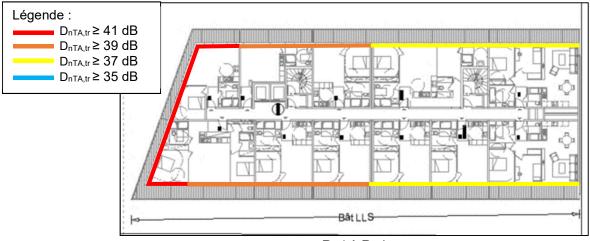
A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

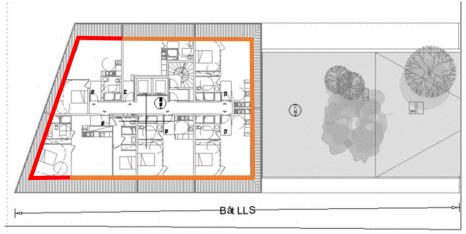
3.4. DETERMINATION DE L'ISOLEMENT DE FAÇADE REGLEMENTAIRE

Nous pouvons déduire, à partir du modèle CadnaA, l'isolement des façades de l'ILOT SUD à mettre en œuvre représenté sur les plans suivants :

3.4.1. SENIORS



R+1 à R+4



R+5 à R+10

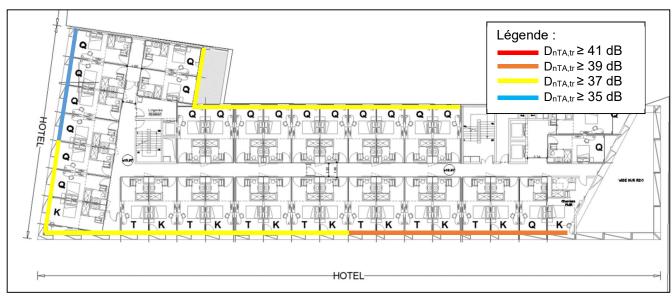
TRA-MAN-007 v3.V2 Page 11 sur 21



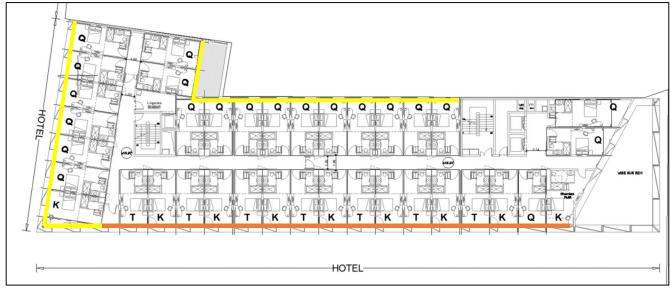
A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

3.4.2. HOTEL



R+1 à R+2



R+3 à R+4

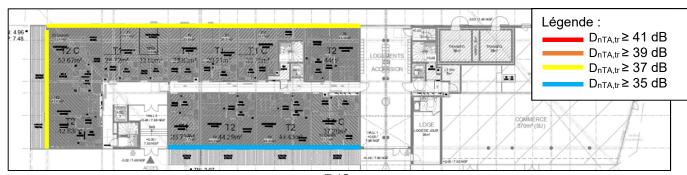
TRA-MAN-007 v3.V2 Page 12 sur 21



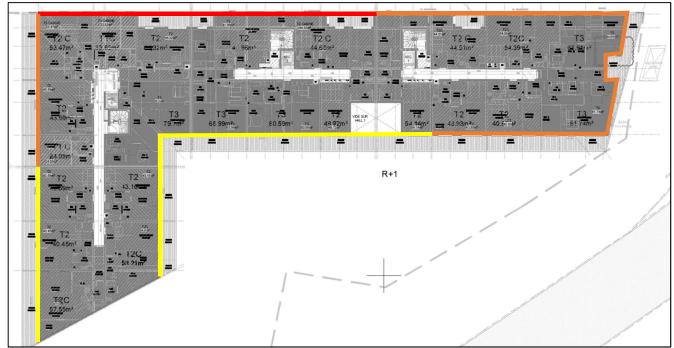
A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

3.4.3. ACCESSION – SANS MASQUE DE L'ILOT NORD



RdC



R+1 à R+4



R+5 à R+10

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 13 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

4. PRECONISATION DES ELEMENTS CONSTITUANT LA FACADE

Le calcul vise à dimensionner l'affaiblissement acoustique de la menuiserie d'une pièce sensible (chambre, séjour) la plus exposée à la voirie, en tenant compte des matériaux de façade, du type d'isolant, des entrées d'air, des coffres de volet roulant, du type de jonction des éléments structuraux avec les cloisons de distributions (dallecloison / plancher-cloison / refend-cloison).

Les paramètres des calculs doivent prendre en compte :

- L'isolement D_{nTA,tr} à obtenir in situ exprimé en dB,
- Le volume du local de réception,
- L'indice d'affaiblissement Rw+Ctr et la surface des éléments constituant la façade,
- L'isolement acoustique D_{ne,w+Ctr} de certains éléments de façade (entrées d'air, coffres de volets roulants).

<u>Détails calculs des niveaux sonores en façade</u>:

Les calculs d'isolement acoustique ont été réalisés suivant les plans et les principes constructifs transmis par la Moa et MOE en septembre 2019.

Une vérification de ces éléments sera éventuellement nécessaire si la disposition des logements venait à être modifiée.

REMARQUE SUR LA DOUBLE EXPOSITION : Dans le cas où une pièce principale et/ou une cuisine sont constituées de deux façades, l'une ayant une vue directe sur la voie classée, l'autre étant une façade latérale par rapport à la voie classée ; la valeur de l'isolement minimal requis de la pièce est la valeur de l'isolement la plus élevée.

Les principales dispositions constructives à retenir sont les suivantes :

4.1. FAÇADES

Les façades de l'ensemble du projet seront maçonnées, de type :

- SENIORS : Façades voile béton ép. 18cm mini + doublage thermo-acoustique polystyrène expansé au droit des balcons filants Indice d'affaiblissement de la façade doublée Rw+Ctr = 62dB
- HOTEL : Façades voile béton ép. 18cm mini + doublage thermo-acoustique polystyrène expansé Indice d'affaiblissement de la façade doublée Rw+Ctr = 62dB
- ACCESSION :
 - Façades voile béton ép. 18cm mini + ITI au droit des balcons filants (Façades Sud, Est, Ouest)
 Indice d'affaiblissement de la façade doublée Rw+Ctr = 62dB
 - Façades voile béton ép. 18cm mini + ITE + Bardage (Façade Nord)
 Indice d'affaiblissement de la façade doublée Rw+Ctr = 53 dB

4.2. GROS ŒUVRE

- Les planchers intermédiaires seront en béton armé de 20cm d'épaisseur.
- Les voiles intérieurs en béton armé seront d'épaisseur 18cm au minimum.

4.3. PLANCHER HAUT

Toiture terrasse : béton plein de 18cm minimum + isolant 13cm type Efigreen Duo ou équivalent + étanchéité bitumée - Indice d'affaiblissement du plancher haut Rw+Ctr = 54dB.

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 14 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

4.4. MENUISERIES EXTERIEURES, OCCULTATIONS, ENTREES D'AIR

- Menuiseries : les indices d'affaiblissement acoustique Rw+Ctr à prévoir pour les menuiseries sont reportés dans le tableau ci-dessous.
 - SENIORS : PVC, hypothèse de dimension 1mx2m20 par vantail
 - HOTEL: PVC, hypothèse de dimension 1m45x2m20
 - ACCESSION : ALU, hypothèse de dimension 0,9mx2m20 par vantail

Occultations extérieures :

- SENIORS : Coffres de volets roulants intérieur <u>monobloc</u> : les indices d'affaiblissement acoustique Dn,e,w+Ctr sont reportés dans le tableau ci-dessous.
- HOTEL : Coffres de volets roulants intérieur <u>monobloc</u> : les indices d'affaiblissement acoustique Dn,e,w+Ctr sont reportés dans le tableau ci-dessous.
- ACCESSION : Coffres de volets roulants extérieurs

Système de ventilation :

- SENIORS : simple flux hygroréglable : les indices d'affaiblissement acoustique Dn,e,w+Ctr des entrée d'air sont reportés dans le tableau ci-dessous.
- HOTEL : <u>Double flux</u>
- ACCESSION : simple flux hygroréglable : les indices d'affaiblissement acoustique Dn,e,w+Ctr des entrée d'air sont reportés dans le tableau ci-dessous.

4.4.1. SENIORS

	Classement de façade D _{nTA,tr} (en dB)	Menuiserie <u>monobloc</u> avec CVR intérieur Rw+Ctr (en dB)		rées d'air +Ctr (en dB)
Toutes les	41	39	49	En Maçonnerie
façades pour le bâtiment	39	38	47	En Maçonnerie
SENIORS	37	36	43	En Maçonnerie

4.4.2. HOTEL

T.T.Z. 1101LL		
	Classement de façade D _{nTA,tr} (en dB)	Menuiserie monobloc avec CVR intérieur Rw+Ctr (en dB)
Toutes les	39	34
façades pour	37*	32
l'HOTEL	35	30

^{*}Sauf cas particulier 3 : Chambre d'angle à deux menuiseries : Menuiserie monobloc avec CVR intégré à 35dB

4.4.3. ACCESSION - SANS MASQUE DE L'ILOT NORD

	Classement de façade D _{nTA,tr} (en dB)	Menuiserie Rw+Ctr (en dB)	Entrée: Dn,e,w+C	
Toutes les	41	39	49	En Maçonnerie
façades pour le bâtiment	39*	37	47	En Maçonnerie
ACCESSION – avec le masque	37	36	45	En Maçonnerie
de l'Ilot Nord	35	34	39	En Menuiserie

^{*}Sauf cas particulier 1 : chambre < 10m² avec PF double vantaux (I = 1,8m) → Menuiserie 38 dB - EA 47 dB.

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 15 sur 21

^{*}Sauf cas particulier 2 : chambre < 15m² avec PF double vantaux (I = 2,25m) → Menuiserie 38 dB - EA à 47 dB.



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

5. CONCLUSION

- Le projet est situé à proximité de trois voies classées de catégorie 1, 3 et 4. De plus, le projet est impacté par les couloirs aériens de l'aéroport de Nice, en zone D. La voie ferroviaire représente la plus importante source sonore de l'environnement du projet.
- La modélisation numérique avec le logiciel CadnaA a permis d'optimiser le classement de chaque étage de chaque façade. Les classements de façade de l'Ilot Sud vont de D_{nTA},tr = 35 dB à 41 dB, et sont présentés au §3.4.
- On rappelle que dans le cas d'une double exposition, il a été considéré comme objectif dans les calculs de vérification, la valeur de DnTA,tr la plus élevée.
- Les préconisations concernant les éléments de façade (composition des façades, toiture, plancher, voiles intérieurs, menuiseries, coffres de volet roulant, entrées d'air) permettant de respecter les objectifs de classement de façade sont décrites dans le §4.4 de ce rapport. Le détail des calculs est présenté en annexe de ce rapport.

On notera que l'enveloppe de l'Ilot Nord n'est à ce jour pas définitive.

Le masque sonore créé par l'Ilot Nord sur l'Ilot Sud (le protégeant de la voie ferrée et de la Route de la Gare) n'est cependant pas négligeable et impactera directement les performances des éléments de façade à prévoir.

Après vérification, l'impact de ce masque se limite au bâtiment de logements en accession.

L'étude présentée ci-dessous présente les objectifs de façade et les performances à atteindre SANS le masque de l'Ilot Nord.

Une mise à jour des objectifs à atteindre sur les logements en accession pourra être réalisée une fois que l'enveloppe de l'Ilot Nord sera définitive afin d'optimiser les préconisations.

Attention:

Le résultat des calculs dépend de chaque élément (CVR, EA, menuiserie, etc.). Si un de ces éléments vient à être modifié, l'ensemble des calculs sera à reprendre pour atteindre la conformité ou optimiser le projet. Les éléments pouvant faire varier les préconisations présentées sont les suivants :

- la disposition et la typologie des logements à l'intérieur de l'ILOT SUD
- l'enveloppe définitive de l'ILOT NORD
- la mise en place d'une ventilation double-flux, notamment dans l'hôtel,
- la mise en œuvre de bloc baie (menuiserie + CVR).

Aix-en-Provence, le 30/09/2019

LA CHARGÉE DE MISSION, Louison MEHU

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 16 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

6. ANNEXE

6.1. RESULTATS DE CALCULS

6.1.	1.	SEN	IORS
------	----	-----	------

Les Paluds ILOT SUD - SENIORS
Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR)
Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routier

	Pièce de réception modélisée :			- Chambre		? - Séjour			Objectif isoleme
·	·	Performances (dB)	Surface	Volume	Surface	Volume			classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	11,60	29,00	14,34	35,85			forfaitaire DnTA
	Paroi / équipement		Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise			
			Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)			_
_	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00							
		35,00	1,98	626,13					
Menuiserie Monobloc		36,00			5,94	1492,06			
avec CVR		37,00							
		39,00							
		40,00							
Mur extérieur	BA 18cm + doublage THA 80+	62,00	7,20	4,54	2,66	1,68			
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00							37
ransmissions latérales (hori	izontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	15,00	2,38	25,00	3,96			
ransmissions latérales (vert	icales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	11,60	3,67	14,34	4,53			4
CVR intégré à la									1
menuiserie									
	En menuiserie / En CVR	39.00							-
	En menuiserie	41.00							1
Entrée d'air	En maçonnerie	43,00	1,00	501,19	1,00	501,19			1
	En maçonnerie	45,00			•				
			Total X4 =	1137,91	Total X4 =	2003,42			
			DnTA,tr =	39	DnTA,tr =	38			
			Conformité :	OUI	Conformité :	OUI			

Les Paluds ILOT SUD - SENIORS Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR) Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routie

	Pièce de réception modélisée :		R+10 -	T3 - Ch	R+10 - T	2 - Séjour		Objectif isolement
		Performances (dB)	Surface	Volume	Surface	Volume		classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	9,25	23,13	14,34	35,85		forfaitaire DnTA,tr
	Paroi / équipement		Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise		
			Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)		
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00						
		33,00						
Menuiserie Monobloc avec CVR		35,00						1
aveccvn		38,00	2,20	348,68				
		38,00			6,60	1046,03		
Mur extérieur	BA 18cm + doublage THA 80+	62,00	4,40	2,78	8,60	5,43		-
		/	.,	-/: -	-,	-7.0		
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	9,25	36,82	14,34	57,09		1
Transmissions latérales (hor	izontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	15,00	2,38	25,00	3,96		39
Transmissions latérales (vert		55,00	9,25	2,93	14,34	4,53		
CVR intégré à la								
menuiserie								
	En menuiserie / En CVR	39,00						-
	En menuiserie	41.00						1
	En maçonnerie	43.00						1
Entrée d'air	En maçonnerie	45.00	1.00	316,23				
	En maçonnerie	47,00	, in the second		1,00	199,53		1
	En maçonnerie	49,00						
	·		Total X4 =	709,81	Total X4 =	1316,57		
			DnTA,tr =	40	DnTA,tr =	39		
			Conformité :	OUI	Conformité :	OUI		

Les Paluds ILOT SUD - SENIORS Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR) Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routier

·	Pièce de réception modélisée :	·	R+10 - T3	I - Ch angle	R+10	- T2 - Ch	R+10 - T2 - S	éjour d'angle	Objectif isoleme
		Performances (dB)	Surface	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume	classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	13,72	34,29	12,18	30,45	23,74	59,35	forfaitaire DnTA
	Paroi / équipement		Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise	
	raior/ equipement		Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)	
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00							
Menuiserie Monobloc		33,00							
avec CVR		35,00							
		37,00							
		39,00	2,20	276,96	2,20	276,96	8,80	1107,85	
Mur extérieur	BA 18cm + doublage THA 80+	62,00	17,80	11,23	7,30	4,61	9,40	5,93	
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	13,72	54,60	12,18	48,49	23,74	94,51	
		·						·	41
ansmissions latérales (hori	izontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	14,50	2,30	15,00	2,38	22,50	3,57	
ansmissions latérales (vert	cicales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	13,72	4,34	12,18	3,85	23,74	7,51	
CVR intégré à la									1
menuiserie									1
	En menuiserie / En CVR	39,00							1
	En menuiserie	41,00							
Entrée d'air	En maçonnerie	45,00							
	En maçonnerie	47,00							
	En maçonnerie	49,00	1,00	125,89	1,00	125,89	1,00	125,89	
			Total X4 =	475,33	Total X4 =	462,18	Total X4 =	1345,26]
			DnTA,tr =	44	DnTA,tr =	43	DnTA,tr =	42]
			Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 17 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

6.1.2. HOTEL

		luds ILOT SUD - HOTEL								
	and the second	d'essai : Bloc baie (Menuiserie								
	Vérification des isoleme	nts acoustiques au bruit de tra	afic routier							
	Pièce de réception modélisée : Type 1									
	Fiece de l'eception modelisee .	Performances (dB)	Surface	Volume	Objectif isolement classement					
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	16,22	40.56	forfaitaire DnTA,tr					
	Paroi / équipement		Surface (m2) /	Energie transmise	TOTTGICGITE DITTY,CI					
	raioi / equipement		Nombre	(X1; X2; X3)						
enuiserie Monobloc	Fenêtre / Porte Fenêtre	28,00								
avec CVR		30,00	3,19	3190,00						
aveccvk		34,00								
Mur extérieur	BA 18cm + doublage THA 80+	62,00	4,81	3,03	35					
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	16,22	64,59						
nsmissions latérales (ho	rizontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	20,00	3,17	-					
	rticales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	16,22	5,13						
CVR intégré à la										
menuiserie					1					
		•	Total X4 =	3265,92						
			DnTA,tr =	36						
			Conformité :	OUI						

Les Paluds ILOT SUD - HOTEL Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR) Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routier

	Pièce de réception modélisée :		Ту	pe 1	Objectif isolement
		Performances (dB)	Surface	Volume	classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	16,22	40,56	forfaitaire DnTA,t
	Paroi / équipement		Surface (m2) /	Energie transmise	
·	arory equipernent		Nombre	(X1; X2; X3)	
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00			
Menuiserie Monobloc avec CVR		32,00	3,19	2012,75	
aveccvn		35,00			
Mur extérieur	BA 18cm + doublage THA 80+	62,00	4,81	3,03	37
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	16,22	64,59	3,
Transmissions latérales (horizo		58,00	20,00	3,17	
Transmissions latérales (vertic	ales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	16,22	5,13	
CVR intégré à la					
menuiserie					
			Total X4 =	2088,68	
			DnTA,tr =	38	
			Conformité :	oui	

Les Paluds ILOT SUD - HOTEL Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR) Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routier

	Pièce de réception modélisée :		Ту	pe 1	Objectif isolement
	·	Performances (dB)	Surface	Volume	classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	16,22	40,56	forfaitaire DnTA,tr
	Paroi / équipement		Surface (m2) /	Energie transmise	
	raioi / equipement		Nombre	(X1; X2; X3)	
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00			
Menuiserie Monobloc avec CVR		33,00			
avec CVR		34,00	2,61	1039,06	
Mur extérieur	BA 18cm + doublage THA 80+	62,00	5,39	3,40	39
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	16,22	64,59	
Transmissions latérales (hor	rizontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	20,00	3,17	
Transmissions latérales (ver	ransmissions latérales (verticales) - Si DnTA,tr > 35 dB		16,22	5,13	
CVR intégré à la menuiserie					
		-	Total X4 =	1115,35	

DITA,tr = DITA,tr = Conformité :

Les Paluds ILOT SUD - HOTEL

Configuration du PV d'essai - Bloc hale (Meguiserie + CVR)

	Vérification des isoleme	ents acoustiques au bruit de tra	ific routier		
			Cas particulier 3		
	Pièce de réception modélisée :		Туре	Objectif isolemer	
		Performances (dB)	Surface	Volume	classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	18,00	45,00	forfaitaire DnTA,
	Paroi / équipement		Surface (m2) / Energie transmise Nombre (X1; X2; X3)		
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00			
Menuiserie Monobloc avec CVR		32,00			
avec cvit		35,00	6,38	2017,53	
Mur extérieur	BA 18cm + doublage THA 80+	62,00	15,00	9,46 71,66	37
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	18,00		
Transmissions latérales (hor	izontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	20,00	3,17	
Transmissions latérales (ver	ticales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	18,00	5,69	
CVR intégré à la					
menuiserie			Total X4 =	2107,52	
			DnTA,tr =	38	
			Conformité :	OUI	

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 18 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

6 1	1.3.	ACCESSION	
Ο.	I.U.	ACCESSION	

Les Paluds ILOT SUD - ACCESSION SANS MASQUE Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR) Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routier

	Pièce de réception modélisée :		RdC -	T2 - Ch	RdC - T1 ca	bine - Séjour		Objectif isolemer
		Performances (dB)	Surface	Volume	Surface	Volume		classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	12,16	30,40	15,49	38,73		forfaitaire DnTA
-	Paroi / équipement		Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise		
	-aror / equiperilent		Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)		
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00						
		34,00	3,96	1576,50	5,94	2364,76		1
Menuiserie Monobloc		35,00						1
avec CVR		37,00						1
		39,00						7
		40,00						7
Mur extérieur	BA 18cm + ITI	62,00	3,54	2,23	2,81	1,77		35
	BA 18cm + ITE	53,00] 33
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00						_
ansmissions latérales (horizo	ontales) - Si DnTA.tr > 35 dB	58.00						4
ansmissions latérales (vertic		55,00]
	En menuiserie / En CVR	39,00	1,00	1258,93	1,00	1258,93		
Entrée d'air	En menuiserie	41,00						
Entree d dii	En maçonnerie	43,00						
	En maçonnerie	45,00						
			Total X4 =	2837,66	Total X4 =	3625,45		
			DnTA,tr =	35	DnTA,tr =	35	-	
			Conformité :	OUI	Conformité :	OUI		

Les Paluds ILOT SUD - ACCESSION SANS MASQUE Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR) Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routier

	Pièce de réception modélisée :		R+10 -	T4 - Ch2	R+10 - T	2 - Séjour	R+10 - T4 -	Séjour angle	Objectif isolemen
		Performances (dB)	Surface	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume	classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	9,48	23,70	19,02	47,55	31,08	77,70	forfaitaire DnTA,
	Paroi / équipement		Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise	
	raiory equipement		Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)	
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00							
		33,00							
Menuiserie Monobloc		35,00							
avec CVR		36,00	3,96	994,71	7,92	1989,41	15,84	3978,83	
		39,00							
		40,00							
Mur extérieur	BA 18cm + ITI	62,00	7,50	4,73	8,75	5,52	11,66	7,36	37
	BA 18cm + ITE	53,00							
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	9,48	37,74	19,02	75,72	31,08	123,73	-
ransmissions latérales (hor	rizontales) - Si DnTA.tr > 35 dB	58.00	15.00	2.38	20.00	3.17	17.50	2.77	-
ransmissions latérales (ver	ticales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	9,48	3,00	19,02	6,01	31,08	9,83	1
	En menuiserie / En CVR	39.00							-
	En menuiserie	41.00							
Entrée d'air	En maçonnerie	43,00							1
	En maçonnerie	45,00	1,00	316,23	1,00	316,23	1,00	316,23	
			Total X4 =	1358,78	Total X4 =	2396,07	Total X4 =	4438,75	
			DnTA,tr =	37	DnTA,tr =	38	DnTA,tr =	37	
			Conformité :	oui	Conformité :	OUI	Conformité :	oui	

Les Paluds ILOT SUD - ACCESSION SANS MASQUE Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR) Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routie

	Pièce de réception modélisée :			RdC - T2C - Séjour d'angle RdC - T2 - Ch		T2 - Ch	2 - Ch RdC - T1 - Séjour		Objectif isolemen
		Performances (dB)	Surface	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume	classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	23,49	58,73	11,70	29,25	15,74	39,35	forfaitaire DnTA,t
Paroi / équipement			Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise	Surface (m2) /	Energie transmise	
			Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)	
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00							
		33,00							
Menuiserie Monobloc		35,00							
avec CVR		36,00	5,94	1492,06	2,68	674,19	5,30	1331,80	1
		39,00							1
		40,00							
Mur extérieur	BA 18cm + ITI	62,00	6,56	4,14					37
With exterieur	BA 18cm + ITE	53,00	12,50	62,65	4,82	24,14	3,95	19,79	
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00							
ansmissions latérales (hori	zontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	15,00	2,38	10,00	1,58	20,00	3,17	
ansmissions latérales (vert	icales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	23,49	7,43	11,70	3,70	15,74	4,98	
	En menuiserie / En CVR	39,00							
	En menuiserie	41,00							1
Entrée d'air	En maçonnerie	43,00	1,00	501,19	1,00	501,19	1,00	501,19	
	En maçonnerie	45,00							
			Total X4 =	2069,84	Total X4 =	1204,80	Total X4 =	1860,92	
			DnTA,tr =	40	DnTA,tr =	39	DnTA,tr =	38	
			Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 19 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

				CESSION SANS MASQ loc baie (Menuiserie					
				tiques au bruit de tra					
		Termedion di	is isolements acous	ilques du bruit de tra	ne rouner		Cas particulier 1		
	Pièce de réception modélisée :				R+10 - T	3 - Séjour	R+4 - T3 - Ch2		Objectif isolemen
	·	Performances (dB)	Surface	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume	classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	11,44	28,60	22,80	57,00	9,06	22,65	forfaitaire DnTA
Paroi / équipement			Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)	Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)	Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1: X2: X3)	
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00							Ī
		33,00							1
Menuiserie Monobloc avec CVR		35,00							1
		37,00	1,98	395,06	7,92	1580,25			Ī
		38,00					3,96	627,62	Ī
		40,00							
	BA 18cm + ITI	62,00	7,50	4,73	8,75	5,52	1.04	0.66	1
Mur extérieur	BA 18cm + ITE	53,00	.,	.,	5,	0,02	-,	2,00	39
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	11,44	45,54	22,80	90,77			1
ransmissions latérales (hor	ansmissions latérales (horizontales) - Si DnTA,tr > 35 dB		17,50	2,77	20,00	3,17	19,00	3,01	†
ansmissions latérales (vert	ticales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	11,44	3,62	22,80	7,21	18,12	5,73	1
	En menuiserie / En CVR	39.00							1
	En menuiserie	41,00							
Entrée d'air	En maçonnerie	43,00							
Entree a air	En maçonnerie	45,00							
	En maçonnerie	47,00	1,00	199,53	1,00	199,53	1,00	199,53	
	En maçonnerie	49,00			·				
			Total X4 =	651,26	Total X4 =	1886,44	Total X4 =	836,54	1
			DnTA,tr =	41	DnTA,tr =	40	DnTA,tr =	39	_
			Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	

				loc baie (Menuiserie	+ CVR)				
		Vérification de	es isolements acous	tiques au bruit de tra	fic routier				
			Cas particulier2						
	Pièce de réception modélisée :				R+3 - T2	C - Séjour	R+3 - T	3 - Séjour	Objectif isoleme
		Performances (dB)	Surface	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume	classement
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	11,11	27,78	17,79	44,48	23,41	58,53	forfaitaire DnTA
Paroi / équipement		Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)	Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)	Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)		
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00							1
		33,00							1
Menuiserie Monobloc		35,00							
avec CVR		37,00			7,26	1448,56	9,90	1975,31	
		38,00	4,95	784,52					
		40,00							
Mur extérieur	BA 18cm + ITI	62,00					7,55	4,76	
IVIUI EXTERIEUI	BA 18cm + ITE	53,00	3,80	19,05	5,74	28,77	7,55	37,84	39
Toiture	Toiture terrasse BA 18cm	54,00							
ransmissions latérales (horiz	ontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	15,00	2,38	10,00	1,58	17,50	2,77	
ransmissions latérales (verti		55,00	22,22	7,03	35,58	11,25	46,82	14,81	
	En menuiserie / En CVR	39,00							-
	En menuiserie	41,00							1
	En maçonnerie	43,00							1
Entrée d'air	En maçonnerie	45,00							1
	En maçonnerie	47,00	1,00	199,53	1,00	199,53	1,00	199,53	1
	En maçonnerie	49,00	·						
			Total X4 =	1012,50	Total X4 =	1689,69	Total X4 =	2235,02	
			DnTA,tr =	39	DnTA,tr =	39	DnTA,tr =	39	1
			Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	

Les Paluds ILOT SUD - ACCESSION SANS MASQUE Configuration du PV d'essai : Bloc baie (Menuiserie + CVR) Vérification des isolements acoustiques au bruit de trafic routier										
	Pièce de réception modélisée :		R+10 - T	1 - Séjour	R+10 -	T3 - Ch1	R+10 - T2	2C - Séjour	Objectif isolement	
Performances (dB)		Surface	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume	classement		
		Rw+Ctr / Dn,e,w+Ctr	16,24	40,60	9,55	23,88	18,02	45,05	forfaitaire DnTA,tr	
	Paroi / équipement		Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)	Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)	Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)		
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00								
Menuiserie Monobloc avec CVR		33,00								
		35,00								
		37,00								

			Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	Conformité :	OUI	
			DnTA,tr =	41	DnTA,tr =	42	DnTA,tr =	42	
	·	·	Total X4 =	952,89	Total X4 =	453,30	Total X4 =	975,44	
	En maçonnerie	49,00	1,00	125,89	1,00	125,89	1,00	125,89	
	En maçonnerie	45,00							
	En maçonnerie	43,00							
	En menuiserie	41,00							
1	En menuiserie / En CVR	39,00							
vertic	icales) - Si DnTA,tr > 35 dB	55,00	16,24	5,14	9,55	3,02	18,02	5,70	
	izontales) - Si DnTA,tr > 35 dB	58,00	10,00	1,58	20,00	3,17	25,00	3,96	
٠.									
4	Toiture terrasse BA 18cm	54,00	16,24	64,65	9,55	38,02	18,02	71,74	
									41
	BA 18cm + ITE	53,00	1,56	7,82	6,77	33,93	4,06	20,35	41
T	BA 18cm + ITI	62,00							
+		,	.,	1,00	,	,	-,	,	
F		39,00	5,94	747,80	1,98	249,27	5,94	747,80	
		37,00							
		35,00							
		33,00							
	Fenêtre / Porte Fenêtre	31,00							
Paroi / équipement			Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)	Nombre	(X1; X2; X3)	
Paroi / équipement			Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)	Surface (m2) / Nombre	Energie transmise (X1; X2; X3)	Surface (m2) / Nombre		transmise (2; X3)

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 20 sur 21



A Aix-en-Provence, Le 30/09/2019

Code: 18-AIX-10071-AC1-RAP-01.V2-FDU

6.2. DEFINITION

6.2.1. GENERALITES

6.2.1.1. DECIBEL (DB)

C'est une unité utilisée pour représenter les indicateurs acoustiques. C'est une échelle linéaire représentant une échelle d'amplitude logarithmique. Elle permet de représenter des niveaux de valeurs très étendues sur une échelle compacte. La pression acoustique d'un bruit est mesurée en Pascal (Pa).

Une échelle en dB est toujours relative à une valeur de référence : la référence 0dB pour les niveaux de pression la référence est : 2 e-5 Pa.

6.2.1.2. BRUIT ROSE

Bruit dont l'intensité sonore (exprimée dans une échelle logarithmique) est identique sur toutes les bandes d'octave.

6.2.1.3. BRUIT ROUTE

Le bruit route simule les bruits émis par le trafic routier. Il est généralement utilisé pour quantifier les isolements vis-à-vis de l'espace extérieur.

6.2.2. BRUITS AERIENS

6.2.2.1. INDICE D'AFFAIBLISSEMENT ACOUSTIQUE D'UNE PAROI R

Permet de caractériser les performances d'affaiblissement acoustique d'une paroi. Dans la pratique, il est déterminé en laboratoire.

Le concept d'indicateur à valeur unique tel que défini dans la nouvelle norme EN ISO 717-1 doit être considéré avec prudence, car on y trouve en réalité trois valeurs ; ainsi on a par exemple : Rw (C ; Ctr) = 41 (0; -5) dB. RW : niveau global mesuré, en dB et recalé par rapport au spectre w de référence, complété par des termes d'adaptation :

RA = Rw +C caractérise l'indice d'affaiblissement de la paroi par rapport à un bruit rose.

RA,tr = Rw +Ctr caractérise l'indice d'affaiblissement de la paroi par rapport à un bruit route (représentatif d'un bruit routier moyen).

6.2.2.2. ISOLEMENT STANDARDISE – DNTA ET DNTA,TR

L'isolement standardisé pondéré exprimé en dB (DnTA et DnTA,tr) permet de caractériser par une seule valeur l'isolement acoustique en réponse à un bruit de spectre donné. Il est mesuré in situ entre deux locaux (DnTA) ou entre l'extérieur du bâtiment et un local (DnTA,tr). Il dépend de l'indice d'affaiblissement acoustique Rw+C des parois, des transmissions latérales, de la surface des parois, du volume des locaux de réception et de la durée de réverbération du local de réception.

Plus cette valeur est grande, plus l'isolation est de qualité.

6.2.3. CORRECTION ACOUSTIQUE

6.2.3.1. TEMPS DE REVERBERATION

Le temps de réverbération d'un local est le temps au bout duquel le niveau sonore a décru de 60 dB après arrêt d'une source sonore. Il est fonction du volume du local et des matériaux mis en œuvre ayant des caractéristiques d'absorption acoustique plus ou moins performantes.

TRA-MAN-007 v3.V2 Page 21 sur 21